

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PROVINS



6. Annexes Périmètre UNESCO

6 novembre 2024

File Name: 873rev.pdf

UNESCO Region: EUROPE AND THE NORTH AMERICA

SITE NAME: Provins, Town of Medieval Fairs

DATE OF INSCRIPTION: 16th December 2001

STATE PARTY: FRANCE

CRITERIA: C (ii)(iv)

DECISION OF THE WORLD HERITAGE COMMITTEE:

Excerpt from the Report of the 25th Session of the World Heritage Committee

The Committee inscribed Provins, Town of Medieval Fairs on the World Heritage List under criteria (ii) and (iv):

Criterion (ii): At the beginning of the 2nd millennium Provins was one of several towns in the territory of the Counts of Champagne that became the venues for great annual trading fairs linking northern Europe with the Mediterranean world.

Criterion (iv): Provins preserves to a high degree the architecture and urban layout that characterize these great medieval fair towns.

The Delegate of Greece recalled her intervention made at the twenty- fifth session of the Bureau in June 2001, underlining that nothing remained of the installations relating to the Trade Fair in the Medieval Town of Provins, while other cities preserved better examples.

Several delegates questioned the research carried out on medieval fair towns, and asked whether archaeological excavations had taken place at Provins. The Delegate of St Lucia requested the reasons for the change in the recommendation by ICOMOS from negative in 1996 to positive in 2001.

BRIEF DESCRIPTIONS

The fortified medieval town of Provins is situated in the former territory of the powerful Counts of Champagne. It bears witness to early developments in the organization of international trading fairs and the wool industry. The urban structure of Provins, which was built specifically to host the fairs and related activities, has been well preserved.

1.b State, Province or Region: Région Ile-de-France. Département de la Seine-et-Marne

1.d Exact location: 48° 33' N, 3° 16' E



Provins

UNE VILLE DE FOIRE MÉDIÉVALE

ILE-DE-FRANCE • FRANCE

DOSSIER DE PRÉSENTATION
EN VUE DE L'INSCRIPTION
SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL
DE L'UNESCO
AU TITRE D'ENSEMBLE URBAIN

Provins

UNE VILLE DE FOIRE MÉDIÉVALE

ILE-DE-FRANCE • FRANCE

DOSSIER DE PRÉSENTATION
EN VUE DE L'INSCRIPTION
SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL
DE L'UNESCO
AU TITRE D'ENSEMBLE URBAIN

Sommaire

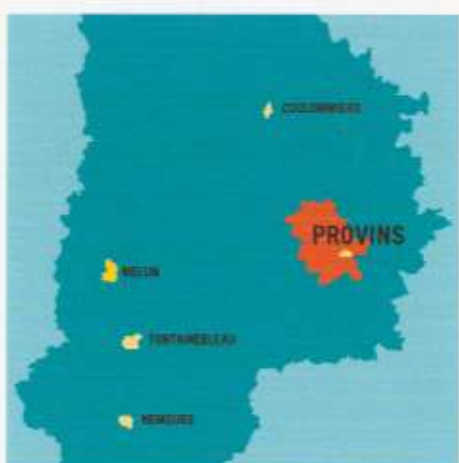
1.	Identification du bien	
1. a	Pays	6-7
1. b	Etat, province ou région	6-7
1. c	Nom du bien	7
1. d	Localisation précise sur la carte	7-8-9
1. e	Cartes indiquant les limites de la zone proposée pour l'inscription et celles de la zone tampon	12-13
1. f	Surface du site proposé pour l'inscription	7
2.	Justification de l'inscription	
2. a	Déclaration de valeur	17
2. b	Analyse comparative	21
2. c	Authenticité/intégrité	25
2. d	Critères selon lesquels l'inscription est proposée	25
3.	Description	
3. a	Description du bien	33
3. b	Historique et développement	61
3. c	Forme et date des documents les plus récents concernant le site	91
3. d	Etat actuel de conservation	95
3. e	Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien	95
4.	Gestion	
4. a	Droit de propriété	111
4. b	Statut juridique	111
4. c	Mesures de protection et moyens de mise en œuvre	111
4. d	Organisme(s) chargé(s) de la gestion	119
4. e	Echelon auquel s'effectue la gestion et nom et adresse de la personne responsable à contacter	119
4. f	Plans adoptés concernant le bien	119
4. g	Sources et niveaux de financement	120
4. h	Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion	121
4. i	Aménagements pour les visiteurs et statistiques les concernant	121
4. j	Plan de gestion du site et exposé des objectifs	124
4. k	Nombre d'employés	125
5.	Facteurs affectant le site	
5. a	Pressions dues au développement	129
5. b	Contraintes liées à l'environnement	129
5. c	Catastrophes naturelles et planification préalable	129
5. d	Flux de visiteurs/touristes	129
5. e	Nombre d'habitants à l'intérieur du site, dans la zone tampon	129
6.	Suivi	
6. a	Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation	133
6. b	Dispositions administratives concernant le suivi du bien	133
6. c	Résultats des précédents exercices de soumission de rapport	133
7.	Documentation	
7. a	Photos, diapositives (voir également le volume d'annexes)	137
7. b	Doubles des plans de gestion du site et extraits d'autres plans relatifs au site (voir également le volume d'annexes)	137
7. c	Bibliographie	137
7. d	Adresses où sont conservés les dossiers et les archives	140

En couverture :
Chastillon,
Vue générale de
Provins, 1648,
BNF, Estampes.

1. Identification du bien

2.a	Pays	6-7
2.b	Etat, province ou région	6-7
2.c	Nom du bien	7
2.d	Localisation précise sur la carte et indication des coordonnées géographiques	7-8-9
2.e	Cartes indiquant les limites de la zone proposée pour inscription et celles de la zone tampon	12-13
2.f	Surface du site	7

*La Ville Haute vue depuis
les terrasses du jardin du
Couvent des Cordelières.*



1. Identification du bien

PAYS **France**

ETAT, PROVINCE
OU RÉGION

Région Ile-de-France
Département de la Seine-et-Marne (77)

NOM DU BIEN

Provins, une ville de foire médiévale
(Actuelles Ville Haute et Ville Basse comprises
dans l'ancienne enceinte).

LOCALISATION
PRÉCISE

Longitude est : 3° 16' 56" E - 3° 18' 31" W
Latitude nord : 48° 33' 24" N - 48° 34' 1" N

SURFACE DU SITE
PROPOSÉ POUR
L'INSCRIPTION

107 hectares, 65 ares et 99 centiares.
(Surface de la zone tampon : 1 364 ha, 55 a, 56 ca).
(Surface totale de la commune : 1 472 ha, 21 a, 55 ca).




Localisation

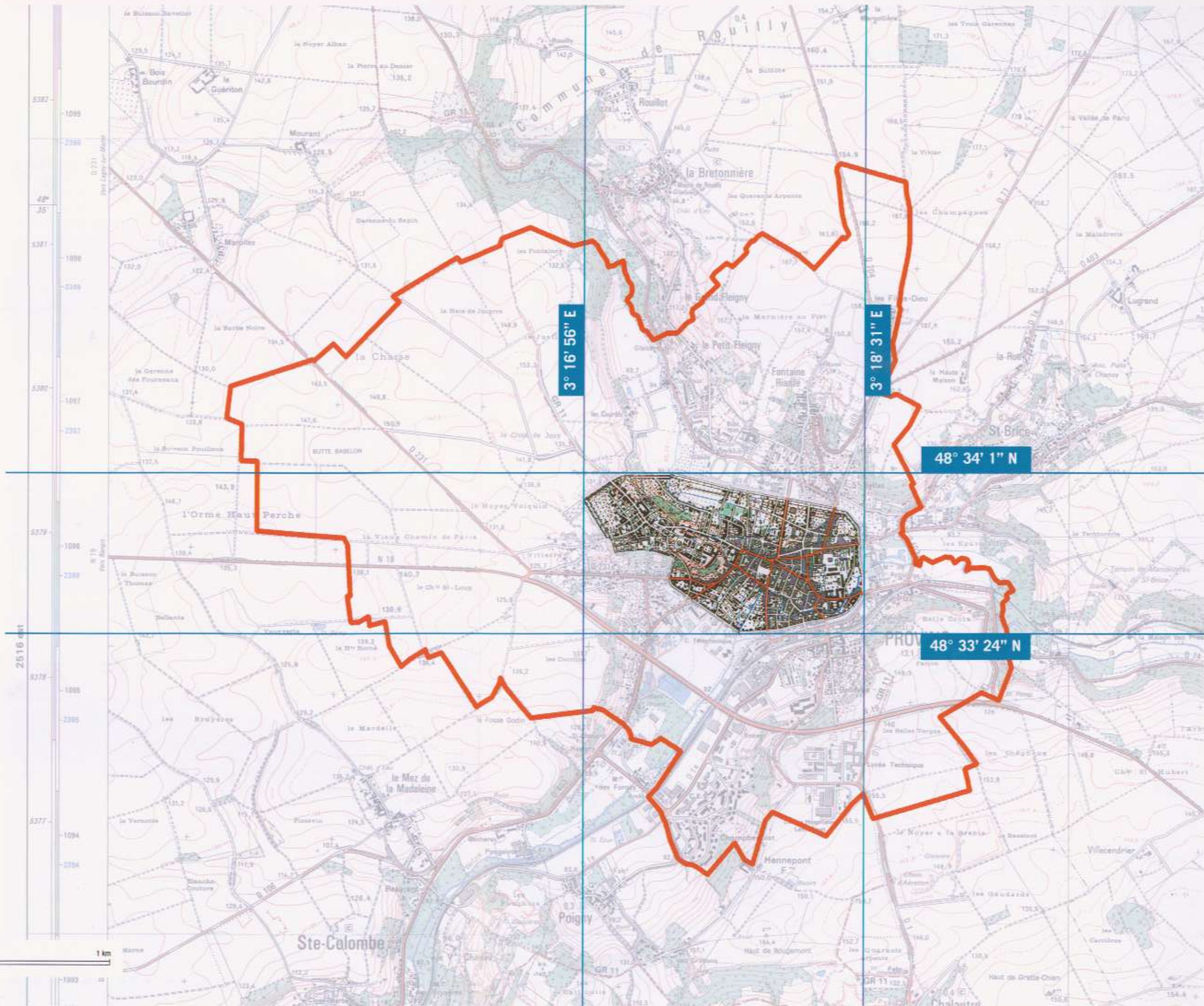
LOCALISATION PRÉCISE SUR LA CARTE
ET INDICATION DES COORDONNÉES
GÉOGRAPHIQUES À LA SECONDE PRÈS

CARTE 1

CARTE 1

Zone proposée

-  Zone d'inscription
-  Hors zone d'inscription
-  Limite de la commune



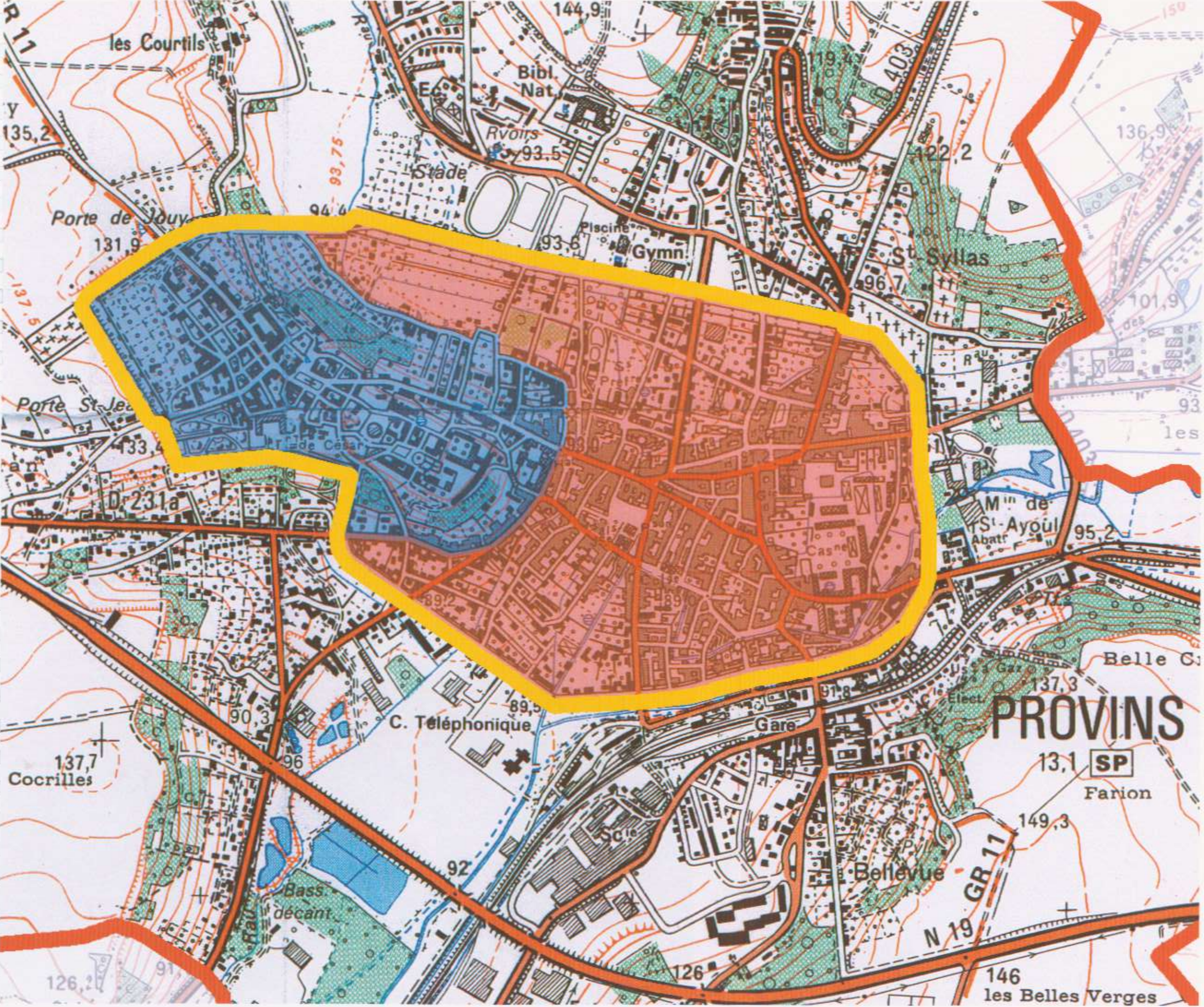
Ech : 1/25 000



Localisation : détail

CARTE 2

LIMITE DE LA ZONE PROPOSÉE : VILLE HAUTE ET VILLE BASSE



CARTE 2

**Ville Haute
et Ville Basse**

-  Ville Haute
-  Ville Basse
-  Limite de la zone proposée (tracé de l'ancienne enceinte)



Zone tampon

INDICATION DES LIMITES PROPOSÉES

CARTE 3

CARTE 3

Zone tampon proposée



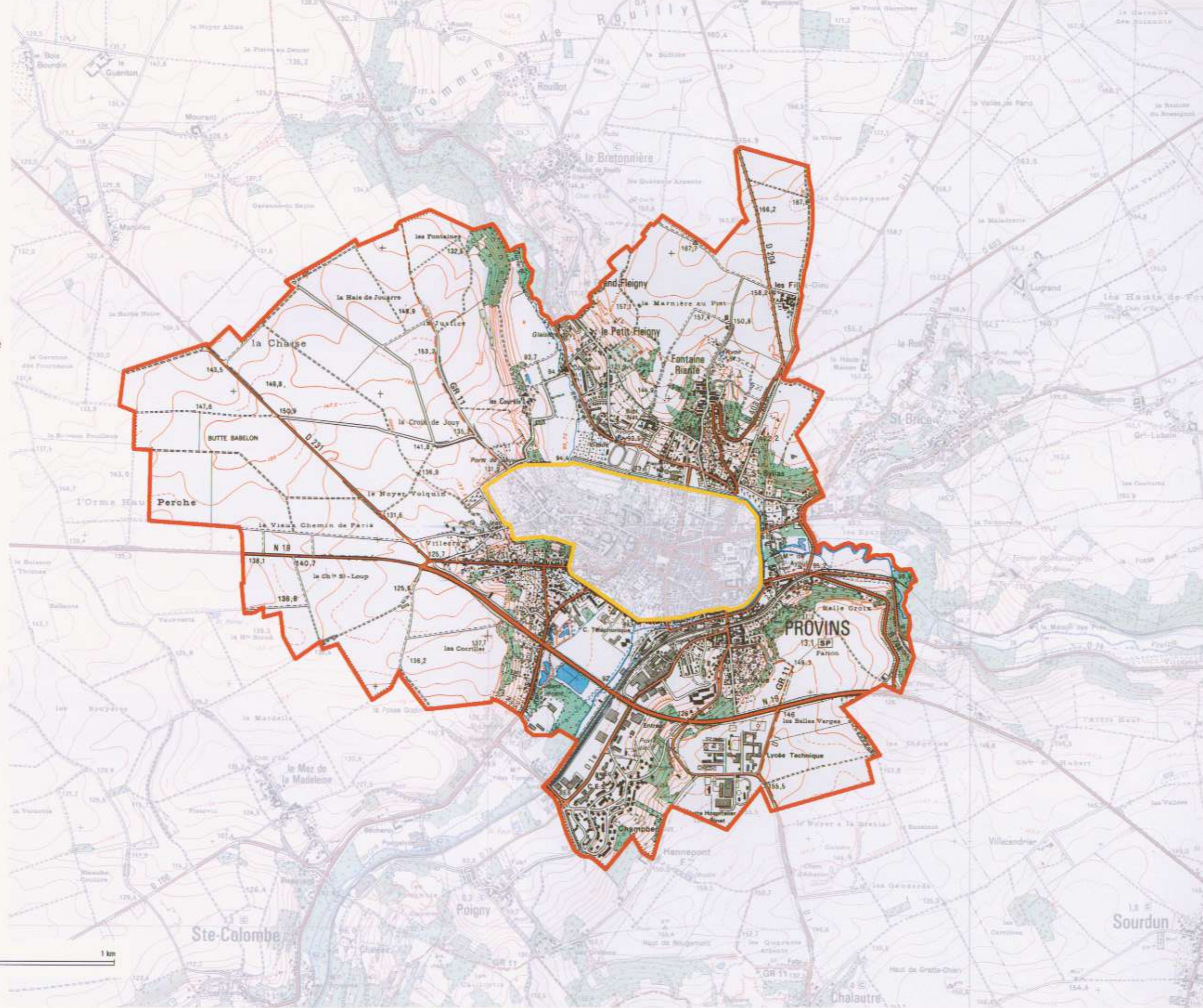
Zone tampon



Hors zone tampon

— Limite de la commune

— Limite de la zone proposée



Ech : 1/25 000




Vue aérienne

CARTE 4

AVEC LES LIMITES DE LA ZONE PROPOSÉE
POUR L'INSCRIPTION ET DE LA ZONE TAMPON

CARTE 4

Vue aérienne

-  Limite de la zone tampon
-  Limite de la zone proposée
-  Limite de la Ville Haute



2. Justification de l'inscription

2.a Déclaration de valeur	17
2.b Analyse comparative	21
2.c Authenticité/intégrité	25
2.d Critères selon lesquels l'inscription est proposée	25

Evolution du bâti depuis le XVIII^e siècle



Plan de Provins en 1809.
Juris, géomètre.
B.M. de Provins, fonds ancien.



Provins en 1860.
Plan communal.



Provins aujourd'hui.
Carte IGN.

2. Justification de l'inscription

2.a Déclaration de valeur

La Ville de Provins est bâtie sur un site exceptionnel, extrêmement propice à la défense, élu au XI^e siècle par les comtes de Champagne pour la création d'une capitale politique et militaire qui devait rapidement devenir, à travers le développement des foires de Champagne, la plaque tournante du commerce européen.

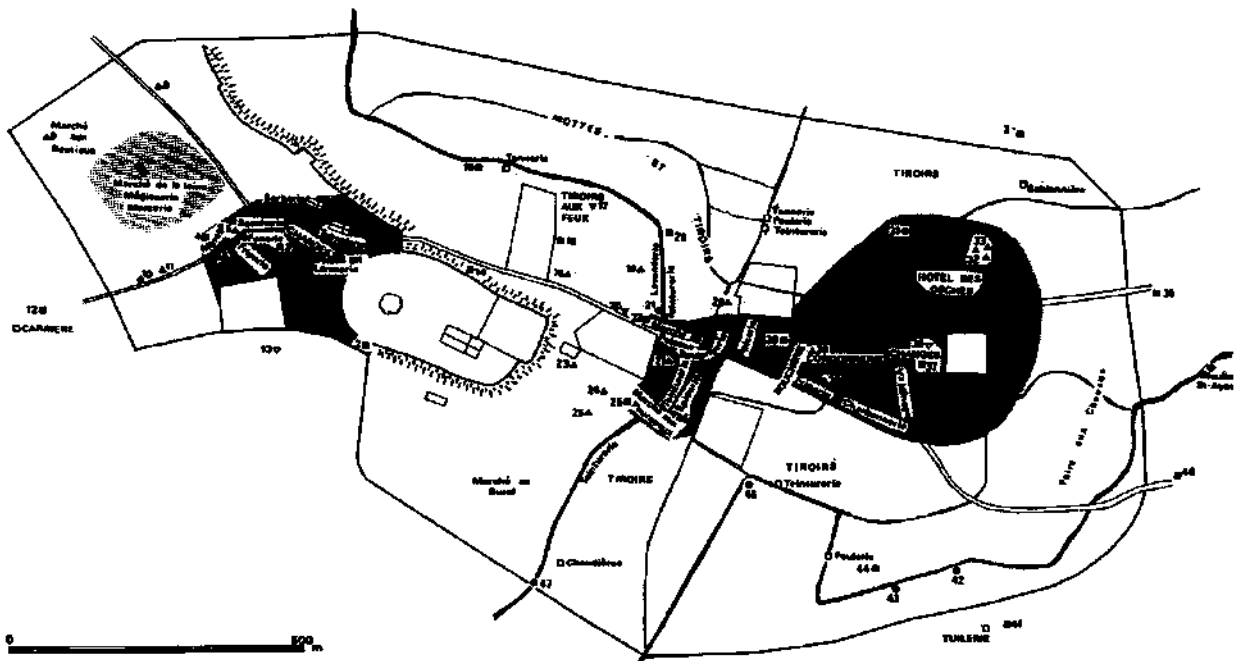
Place financière de première importance mais aussi ville industrielle, centre intellectuel et foyer de civilisation et d'échange durant plus de deux siècles, **Provins est un exemple exceptionnellement complet et bien préservé d'une cité commerciale d'Europe occidentale**, un témoin remarquable de la renaissance médiévale du XI^e siècle, qui a su conserver les caractéristiques les plus marquantes de cette période de l'histoire socio-économique de la Chrétienté.

De nos jours, le visiteur est en effet immédiatement plongé dans une **authentique atmosphère médiévale** qui n'est pas seulement due à l'exceptionnelle concentration de maisons anciennes. En Ville Haute, il parcourt des rues et des ruelles dépourvues de trottoir dans lesquelles les pavés du Moyen Age transparaissent sous l'asphalte. Certaines ruelles sont même encore des chemins de terre et le long des murs poussent herbes folles et roses, symbole de Provins. Les puits qui alimentaient la Ville Haute en eau sont toujours là. En Ville Basse, le visiteur imagine sans difficulté, en suivant les rus artificiels qui la sillonnent depuis le XIII^e siècle, les moulins, les lavoirs et les tanneries qui constituaient, avec le tissage des draps, ses principales activités. En haut comme en bas, la ville est parsemée de jardins, d'agrément et potagers, de parcelles de culture de roses ou de vigne, et de prés. On y découvre aussi cinq fermes toujours en pleine activité.

Non seulement **Provins a su conserver** un nombre considérable de bâtiments anciens, tant civils que religieux mais aussi **la majeure partie de son urbanisme médiéval**, fixé entre le XI^e et la fin du XIII^e siècle [voir chapitre 3.b : Historique et Développement. L'urbanisme]. Les remparts longs de près d'un kilomètre et demi et les fortifications de la Ville Haute sont intacts tandis que le mur d'enceinte de la Ville Basse, exceptionnellement important puisqu'il atteignait plus de trois kilomètres, reste apparent ou se devine le long des boulevards qui, à partir du XVIII^e siècle, les ont remplacés. Les principaux axes de circulation, liés aux routes des foires de Champagne, sont toujours en place. Les jardins qui s'étendaient entre le bourg et les remparts ont été en partie lotis à une époque relativement récente – fin XIX^e et XX^e siècles – mais il en subsiste encore beaucoup.

En raison de la stagnation économique qu'elle a connue du milieu du XIV^e à la fin du XIX^e siècle, la ville n'a en effet subi pendant cette longue période aucune transformation majeure. **Mais, loin d'être une ville fossilisée ou une ville-musée, elle a su s'adapter aux temps modernes** et construire de nouvelles habitations qui s'intègrent remarquablement parmi celles du Moyen Age, **sans modifier le plan urbain**.

L'exceptionnelle étendue de la fortification entreprise par le comte Thibault IV dans la première moitié du XIII^e siècle et qui englobait non



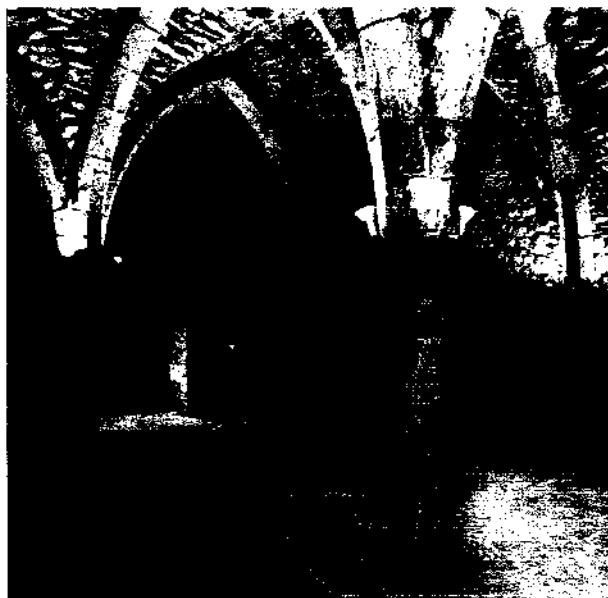
LÉGENDE

- | | | |
|--------------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|
| 1 Four le Roi ou de la Juiverie | 15 Moulin Morcenne | 31 Moulin de Boulançois |
| 2 Four de la Porte Hodois | 16 La Loge | 32 Maisons des Rémois |
| 3 Four de la Fenerie | 17 Fontaine de la Pisserotte | 33 Maisons de Cambrai |
| 4 Four Guillaume Bursaud ou du Minage | 18 Four de la Locquestière | 34 Four de la Porte de Culoison |
| 5 « Forcadas » : Maison des Toulousains | 19 Bains neufs | 35 Four de la Porte de Troyes |
| 6 Maison de Cambrai : Hôtel de Lucques | 20 Fontaine de l'Hôtel-Dieu | 36 Fontaine de Saint-Ayoul |
| 7 La Madeleine : Maison du Temple | 21 Moulin de la Ruelle | 37 Four de Saint-Ayoul ou du Toupet |
| 8 Le Saint-Esprit : Maison de Saint-Bernard de Montjou | 22 Four du Temple | 38 Maison de la Terrasse |
| 9 Granges comtales aux Engins | 23 Hôtel comtal de la Monnaie | 39 Maison de Pourpensée |
| 10 Maison de Preuilly | 24 Vieux Bains | 40 Four de Changis |
| 11 Maison de Barbeaux | 25 Four de la Corbeille ou des Bains | 41 Four des Bordes |
| 12 Four de Saint-Jean | 26 Maison de Vaultisant. | 42 Moulin des Bordes |
| 13 Fontaine de Chavigny | 27 Hôtel de L'Isle, Maison des Rouennais | 43 Moulin neuf |
| 14 Four aux Brébrant | 28 Four de Durteint | 44 Four des Raines |
| | 29 Maison du Temple | 45 Les Trois Moulins |
| | 30 Four moyen (ou de la Saunerie ?) | 46 Fontaines de la rue aux Aulx |
| | | 47 Moulin à Tan |

Commerce et industrie à Provins (XIIIe - XIVe siècles), extrait de J. Mesqui Provins et sa région, 1981.



L'enceinte au Nord de la Ville Haute.



Caveau au 46, rue de Jouy.

seulement le bourg mais aussi les zones d'activités industrielles placées en périphérie et les fameux « tiroirs à draps » qui s'étendaient le long des flancs de l'éperon font que la zone proposée pour l'inscription correspond exactement à celle que délimitaient les remparts du XIII^e siècle. A la différence de beaucoup d'anciennes cités médiévales qui, au cours des siècles, ont dû s'étendre largement au-delà du tracé de leur enceinte, **Provins continue de s'inscrire dans ses murs du Moyen Age.** Il est vrai que sa prospérité d'alors, le nombre de ses habitants (une dizaine de milliers) qui en faisaient la troisième ville de France après Paris et Rouen, conduisirent ses édiles à voir grand : la ville couvre près de 1 500 hectares.

Un ensemble urbain authentique dans un site remarquable

Curieusement placé en dehors des grandes routes gallo-romaines, l'éperon rocheux, site défensif exceptionnel à partir duquel devait se développer au XI^e siècle la Ville de Provins, n'a pas échappé aux comtes de Champagne qui saisirent également tout le profit qu'ils pourraient tirer des terrains marécageux situés en contrebas, au confluent de la Voulzie et du Durteint.

Un bipôle Ville Haute (ou Châtel)-Ville Basse (ou Val) se développa rapidement. Dès le XIII^e siècle, les marais furent asséchés et Villes Haute et Basse ne firent bientôt plus qu'une. Cet ensemble urbain, avec ses rues étroites et souvent sinueuses qui ont pour la plupart conservé leur nom originel et son extraordinaire réseau hydraulique qui lui valut d'être qualifié de « petite Venise » par les Romantiques, est sans aucun doute le plus bel exemple d'une cité commerciale médiévale d'Europe occidentale. On y retrouve, dans la Ville Haute comme dans la Ville Basse, les places où se tenaient les foires, les maisons que louaient ou possédaient les marchands venus de toute l'Europe et de l'Orient, les auberges où ils se restauraient, les caves voûtées où étaient stockées les marchandises... La toponymie permet de situer les quartiers où étaient regroupées les activités ou les nationalités – rue de la Friperie, rue de la Foire-aux-Chevaux, ruelle aux Foins, ruelle des Teinturiers, rue des Allemands, rue Hollande...

Un exemple éminent d'établissement commercial

Placée sur un site exceptionnel, la Ville de Provins a également bénéficié tout à la fois d'une localisation géographique intéressante permettant la halte sur des circuits commerciaux Sud-Est/Nord-Ouest et d'une impulsion politique de premier ordre due à la volonté des comtes de Champagne, tout particulièrement Henri le Libéral, qui régna de 1152 à 1181.

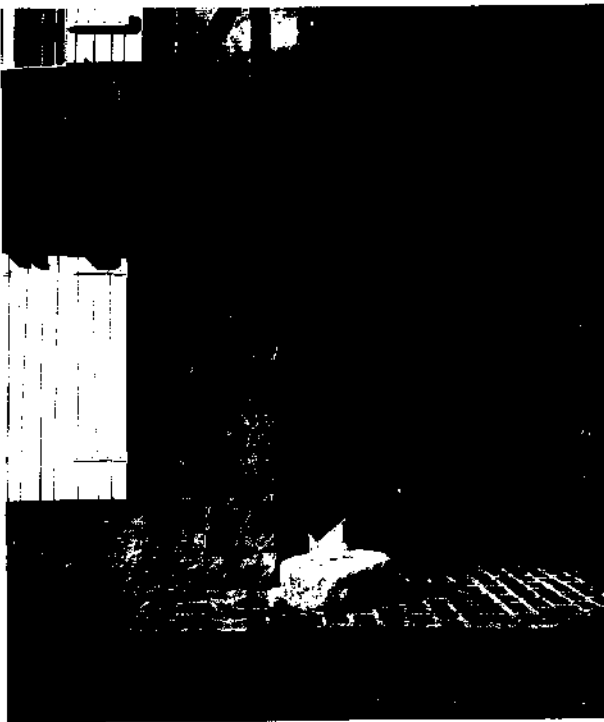
Dès 1164, ce dernier confirma les privilèges de la foire de Mai à Provins. Grâce à des sauf-conduits accordés par le comte et par ses successeurs, les marchands de l'Europe entière et de l'Orient pouvaient voyager entre leur lieu d'origine et Provins sous bonne protection et commercer dans la ville en toute liberté lors de ses trois foires annuelles qui attiraient, pour l'époque, un monde considérable. Aucune autre ville n'organisait alors autant de foires [voir chapitre 3.b : Historique et Développement. Les foires de Champagne].

Un conservatoire d'architecture du Moyen Age

Provins est un véritable conservatoire de l'architecture militaire, religieuse et civile du Moyen Age. C'est une des rares villes françaises à posséder autant de Monuments historiques classés ou inscrits, si bien conservés, de cette période de l'Histoire et de l'histoire de l'architecture :



L'Hôtel-Dieu, le caveau d'accès aux Souterrains.



La Pierre de Cens



Le chœur de l'église Saint-Quiriace.

cinquante-cinq, dont une des plus belles et des plus longues enceintes médiévales qui nous soient parvenues. Cette enceinte constitue en effet un véritable dictionnaire d'architecture militaire : chaque tour a été conçue selon un plan différent, les constructeurs ayant non seulement utilisé toutes les techniques connues alors mais ayant apporté de nombreuses innovations à cet art.

La ville recèle des constructions typiques et caractéristiques, comme les caves voûtées de la Ville Haute et les rez-de-chaussée voûtés de la Ville Basse qui servaient de lieux de stockage pour les foires. On y trouve, admirablement conservée, une maison romane, l'une des plus anciennes de France et certainement la plus authentique. La ville est également truffée de souterrains qui témoignent de l'importante utilisation de l'argile du sous-sol pour les opérations de foulage des draps.

Les églises que la Révolution a épargnées sont de très intéressants témoignages architecturaux, notamment la collégiale Saint-Quiriace dans la Ville Haute, dont le chœur, construit durant la période du Premier Art gothique, présente une élévation à trois niveaux, une solution très novatrice inspirée de la cathédrale de Sens.

Un foyer de civilisation

L'importance économique et commerciale de Provins fut considérable, et même inégalée dans le domaine financier. Grâce à sa monnaie, le denier provinois, dont la valeur était reconnue dans toute l'Europe, et que même le Sénat romain copia, Provins fut à l'origine du système bancaire. La ville, plus grand centre d'échange de marchandises et d'argent de la Chrétienté pendant ses foires, fut le principal lieu des opérations financières, sorte de « clearing house » embryonnaire de l'économie mondiale.

Ville de foires, Provins fut aussi une importante ville drapière, membre de la hanse de Londres, dont les productions étaient renommées dans toute l'Europe et jusqu'en Orient.

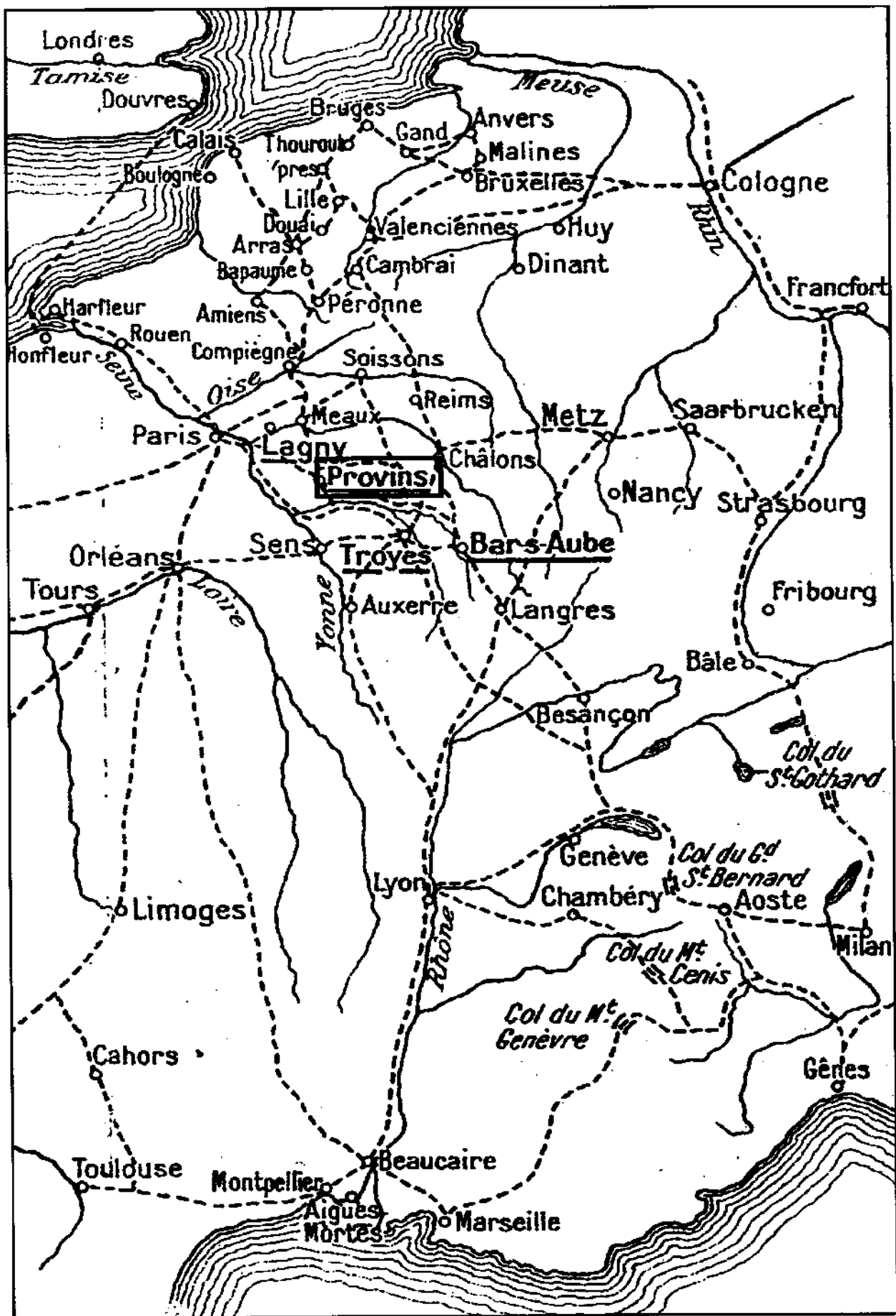
Son rayonnement intellectuel fut également très grand : le célèbre philosophe et théologien Abélard (1079-1142) y enseigna, dans la rue du Pré-aux-Clercs qui existe toujours, et le comte Thibault IV (1222-1253) fut l'un des plus grands trouvères de son temps, ce qui lui valut le surnom de Thibault le Chansonnier.

A Provins reste attaché également le nom d'une rose qui contribua à faire sa fortune. Rapportée de Jéricho au temps des Croisades, elle connut un énorme succès en raison de ses vertus médicinales. Ses pétales séchés et les produits qu'on tirait de cette fleur au parfum particulièrement envoûtant se vendaient, parfois à prix d'or, jusque sur les marchés d'Orient.

2.b Analyse comparative

- Par rapport aux autres villes-foires de Champagne

Des quatre villes-foires de Champagne, – les trois autres étant Troyes, Bar-sur-Aube et Lagny – Provins, de loin la plus importante sur le plan économique, est la seule à avoir conservé non seulement un bâti d'une qualité et d'une authenticité exceptionnelles mais également son plan urbain du XIIIe siècle.



Routes reliant l'Italie à la Flandre, l'Allemagne et l'Angleterre.
 Extrait de E. Chapin, Les villes de foire de Champagne, des origines au début du XIV^e siècle, Paris, 1937.

- Par rapport aux autres villes foires de cette époque, notamment celles de la Ligue hanséatique

- * Elle présente une plus grande authenticité :

- parce que ses constructions, constamment utilisées et entretenues malgré le déclin économique intervenu à la fin du XIII^e siècle, ne sont pas tombées en ruines, comme ce fut le cas pour Visby (Suède), où une grande partie des maisons ont été reconstruites au XVIII^e siècle ;

- parce que la ville n'a pas souffert de restaurations tendant à en faire une ville-musée, parce qu'elle n'a pas été défigurée par des constructions néo-moyenâgeuses comme tant d'autres en Europe et parce qu'elle n'a pas eu à souffrir de destructions lors des deux dernières guerres, contrairement à Tallin (Estonie), par exemple.

- * Placée au cœur de l'Europe occidentale, elle a été le terrain d'échanges considérables et variés, tant dans le domaine commercial que dans le domaine intellectuel et artistique, entre l'ensemble des pays européens, qu'ils soient nordiques ou méditerranéens, mais aussi avec l'Orient. Ainsi ces échanges ne se limitaient-ils pas à une partie de l'Europe comme ce fut le cas pour les villes hanséatiques.

En outre, les foires de Provins furent sans aucun doute l'un des vecteurs importants de la diffusion de l'art gothique rayonnant qui, né en Ile-de-France et en Champagne dans la première moitié du XIII^e siècle, s'est propagé à travers toute l'Europe occidentale.

- * Située au milieu des terres, au confluent de grandes routes commerciales du XIII^e siècle, Provins a développé un urbanisme qui ne peut être en aucun cas comparé à celui d'une ville portuaire telle que Bruges (Belgique) ou Visby (Suède).

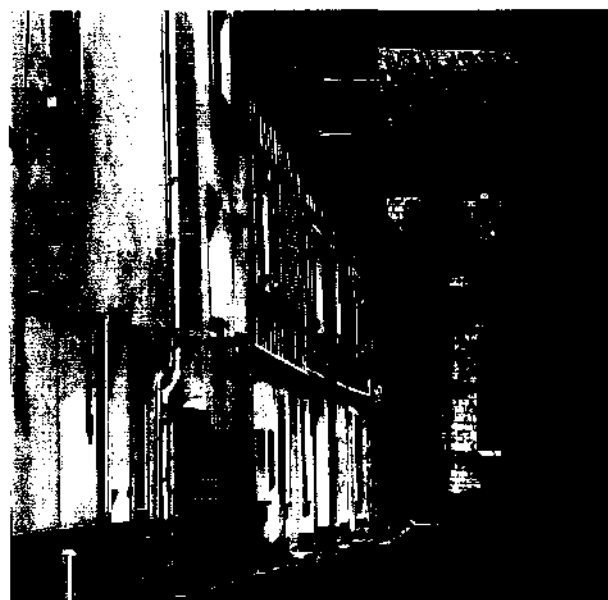
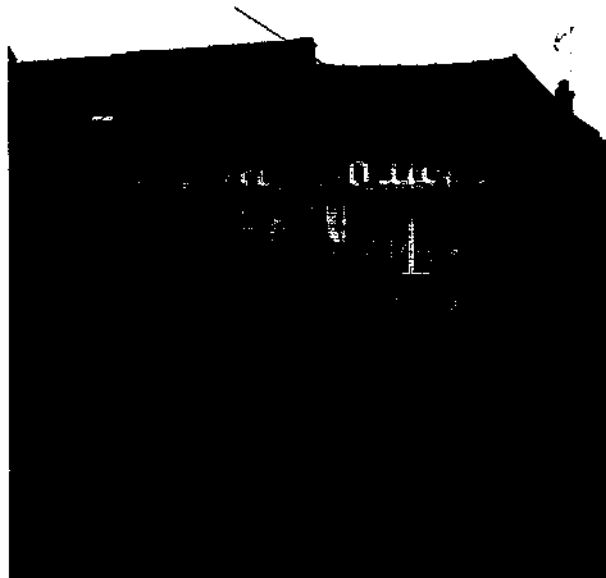
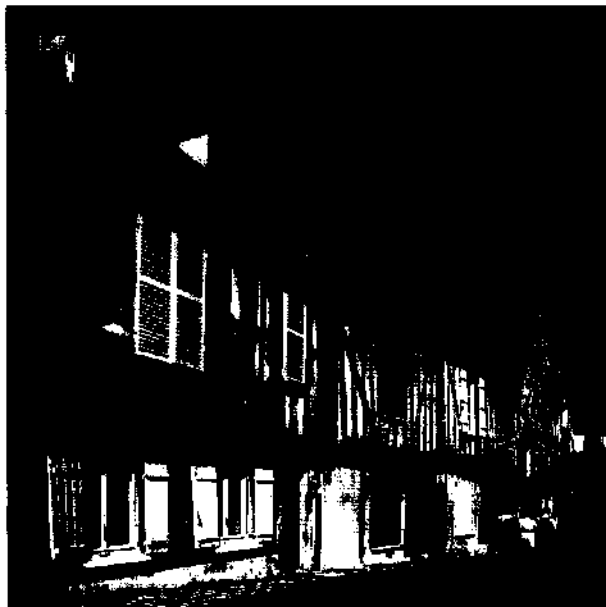
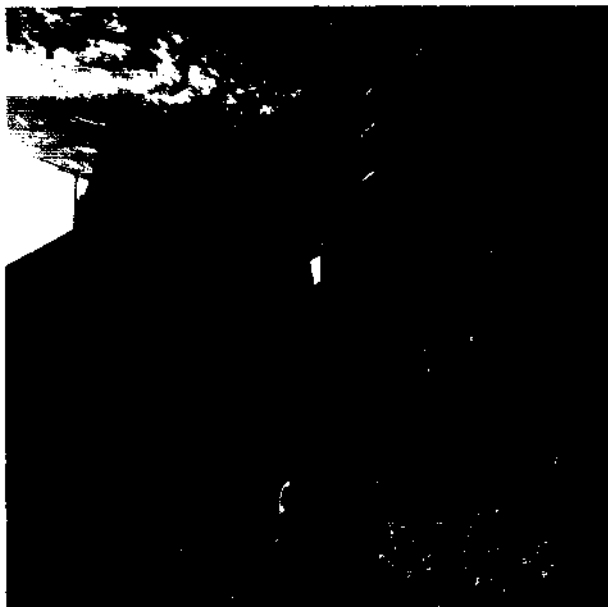
- Par rapport aux autres villes fortifiées

- * L'urbanisation et l'industrialisation modernes l'ont épargnée à l'intérieur de son enceinte du XIII^e siècle, à la différence de bien des villes de cette époque, comme Bruges (Belgique).

- * Cette enceinte, l'une des plus grandes d'Europe, est demeurée largement intacte et les restaurations qu'elle a subies ont été essentiellement des travaux de sauvetage et de consolidation. La participation de l'enceinte fortifiée aux critères favorisant une inscription sur la liste du patrimoine mondial ne se place donc pas sur le même plan que pour la ville de Carcassonne, inscrite en 1997 en grande partie pour « *les travaux de restauration entrepris pendant la deuxième moitié du XIX^e siècle par Viollet-le-Duc qui influença fortement l'évolution des principes et des pratiques de conservation* ».

- Par rapport à d'autres villes médiévales

- * Parce que ce n'est pas seulement un quartier de la ville – c'est à dire, comme dans beaucoup de localités, le centre historique – qui a survécu au Moyen Age mais la totalité du périmètre urbain de Provins. Cela tient au fait que dès le XIII^e siècle, la ville a été dotée d'une si large enceinte qu'elle n'a pas eu besoin d'en sortir, ce qui en fait son originalité et sa spécificité.



Divers aspects du bâti provinois.

2.c Authenticité, intégrité

Une authentique ville médiévale

Le site proposé est un ensemble urbain dont l'essentiel des monuments et des maisons date du Moyen Age (XIe au XVe siècles). Il en a en effet été recensé plus de 300 [Voir Pièces jointes ZPPAUP].

Le périmètre urbain est resté tel qu'il a été tracé au XIIIe siècle et l'enceinte médiévale est encore largement perceptible. L'urbanisme, fixé au XIIIe siècle, n'a pratiquement pas été modifié depuis.

Le site n'a subi aucune restauration tapageuse, mais seulement des consolidations et des opérations de sauvetage chaque fois que cela s'est révélé nécessaire.

Il a échappé aux opérations de restaurations ou de reconstructions néo-moyenâgeuses de la deuxième moitié du XIXe siècle et du début du XXe siècle qui ont détruit l'authenticité de nombreuses cités ou cœurs historiques datant de la même époque.

Un témoignage de l'économie au Moyen Age

Ses places de marché inchangées depuis le Moyen Age, ses nombreux locaux très caractéristiques et très particuliers (caves ou rez-de-chaussée voûtés dont on ne retrouve que fort peu d'exemples ailleurs) conservent le témoignage de l'activité économique de la ville à cette époque.

Un patrimoine protégé

L'authenticité et l'intégrité du site proposé à l'inscription découlent en grande partie de l'exemplarité du système de protection dont les Monuments historiques et la ville elle-même sont dotés et de la précocité de l'adoption de ces mesures, notamment pour la ZPPAUP de la Ville Haute [voir chapitres 4.c Gestion. Mesures de protection et moyens mis en œuvre, et 4.j Gestion. Plan de gestion du site et exposé des objectifs].

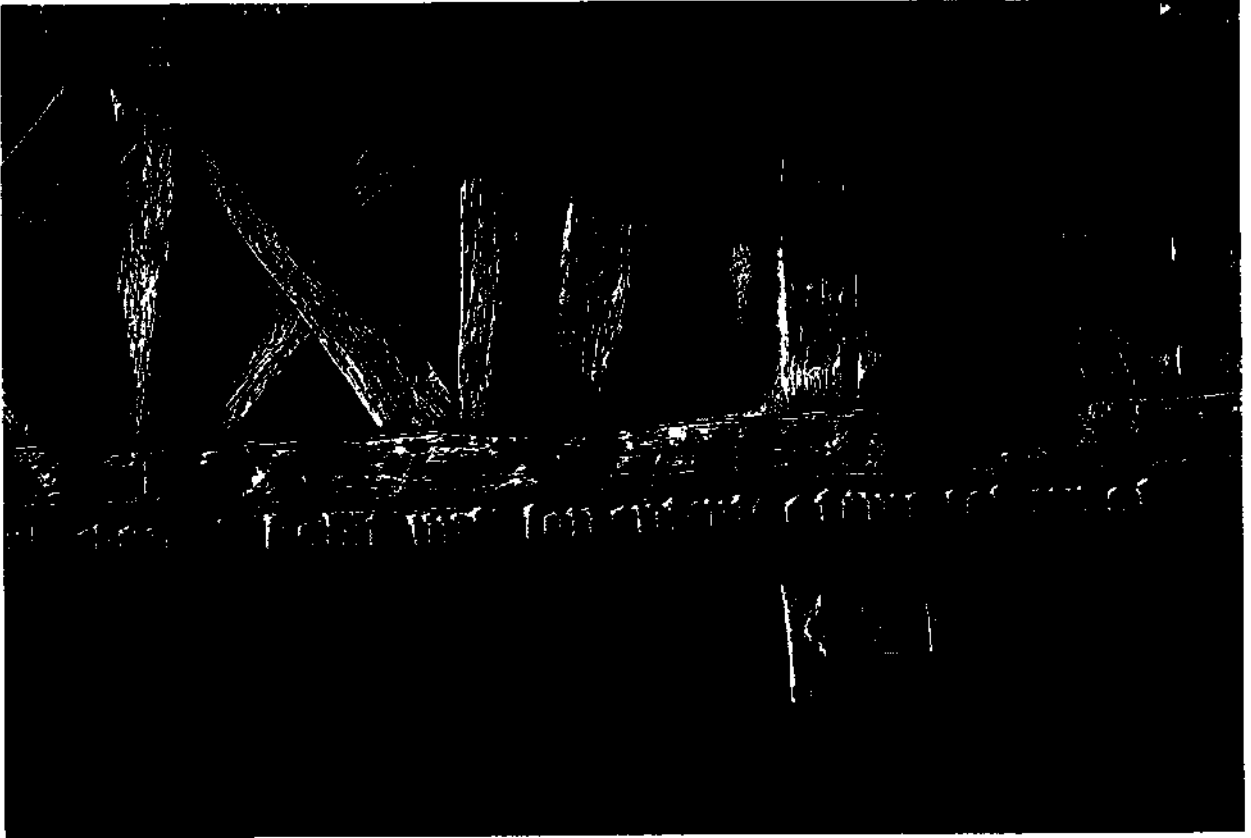
CRITÈRES SELON
LESQUELS
L'INSCRIPTION
EST PROPOSÉE

2.d Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le site de la ville de foire médiévale de Provins (actuelles Ville Haute et Ville Basse), circonscrit par le tracé de l'enceinte de la première moitié du XIIIe siècle, est proposé à l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO au titre d'ensemble urbain selon les critères ii, iii et iv.

ii) : Il témoigne d'un échange d'influences considérable du XIe au XIIIe siècles, tant économiques que commerciales et culturelles, et de la planification d'une ville à cette époque (assèchement des marais, création d'un réseau hydraulique, lotissements, enceinte et fortifications).

iii) : Il apporte un témoignage exceptionnel, voire unique, sur la civilisation au Moyen Age en permettant de retrouver quasiment intacts les lieux où se déroulaient les plus importantes foires d'Europe. Il est directement associé au développement économique de la Chrétienté au Moyen Age, développement qui a eu une signification universelle exceptionnelle dans les progrès des échanges et de la civilisation.



Maison 7, rue Saint-Thibault.



Provins vu du Nord.



La ferme de la Madeleine.



Rue de la Terrasse.

CRITÈRES SELON
LESQUELS
L'INSCRIPTION
EST PROPOSÉE

(iv) : Il offre un exemple éminent d'un type de construction – les caves et les rez-de-chaussée voûtés notamment – illustrant une période significative de l'histoire humaine : le début des échanges économiques en Europe.

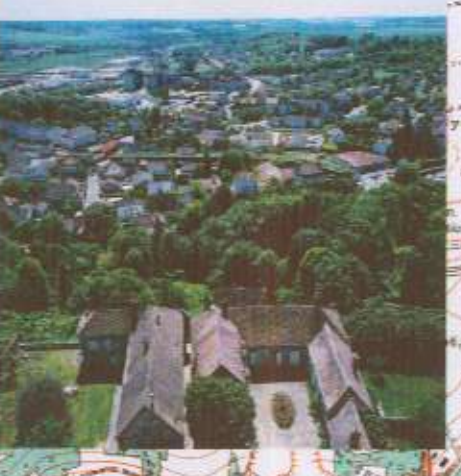
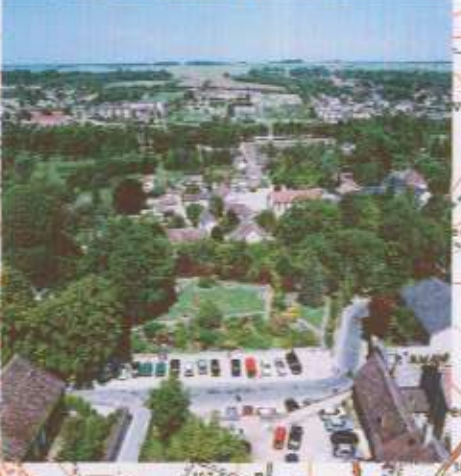
Parmi les ensembles urbains, le site répond à la catégorie ii : il s'agit en effet d'une ville à caractère évolutif exemplaire ayant conservé, dans le cadre d'un site naturel exceptionnel, une organisation de l'espace et des structures caractéristiques des phases successives de son histoire.

3. Description

3.a	Description du bien	33
	Localisation	33
	Le relief	33
	Le climat	33
	La végétation	33
	Le site	37
	Le bâti	37
	Les principaux monuments	39
	Edifices civils	39
	Edifices religieux	53
3.b	Historique et développement	61
	L'urbanisme	65
	L'assèchement des marais	69
	Les foires	73
	Les draps de Provins	83
	La rose de Provins	87
3.c	Forme et date des documents les plus récents	91
3.d	Etat actuel de conservation	95
3.e	Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien	95

Vues panoramiques

PRISES DEPUIS LE DÔME DE SAINT-QUIRIACE



3. Description

3.a Description du bien

Localisation

Provins est situé sur le plateau briard, légèrement au Nord de sa bordure déterminée par la vallée de la Seine. La ville est implantée sur les rives de la vallée de la Voulzie, affluent de ce fleuve, à 80 kilomètres à l'Est/Sud-Est de Paris.

C'est une sous-préfecture du département de Seine-et-Marne et elle relève administrativement de la région Ile-de-France. Historiquement, elle faisait partie de la Champagne et de la Brie. Située dans la Brie, elle appartient géographiquement au Bassin Parisien, une cuvette topographique, hydrographique et géologique de 140 000 km². Sa superficie est de 1 472 ha 21 a 55 ca et sa population était de 12 091 au recensement de 1999 (contre 12 171 au recensement de 1989).

Le relief

Le plateau briard est constitué par un massif calcaire reposant sur la craie du Campanien par l'intermédiaire d'une couche d'argile plastique.

La Voulzie et ses affluents ont creusé dans ces formations des vallées assez étroites et profondes qui se sont peu à peu remplies de tourbe et d'alluvions. Les fonds de vallée sont donc très plats et marécageux.

Le confluent de la Voulzie et du Durteint a donné naissance à un petit bassin, plus large que les vallées, et enserré entre leurs falaises calcaires. A l'Ouest de ce bassin, le jeu des anciens courants a laissé subsister un promontoire arrondi détaché du plateau briard.

C'est sur cet éperon barré qui contrôlait la traversée du bassin marécageux, un site extrêmement propice à la défense, que fut fondée la ville.

Le climat

Provins jouit du climat tempéré de l'Ile-de-France : selon les statistiques de la météorologie, les pluies tombent pendant moins de cent jours par an. Elles sont aussi abondantes en été qu'en automne. L'écart entre les températures moyennes de janvier et celles de juillet est de 16 degrés. Le gel s'étend sur plus de 60 jours par an. Certains hivers connaissent même des périodes de froid vif et sec rappelant le temps habituel à cette époque en Europe centrale.

La végétation

Dans l'ensemble, le Bassin Parisien est une immense contrée humide et verdoyante aux horizons presque toujours limités par des lignes d'arbres ou des massifs forestiers. Longtemps mal drainée, la Brie conserve de grandes forêts. Les grosses fermes isolées y sont plus nom-

PANORAMAS ANCIENS ET ACTUEL



Divers aspects du bâti provençois.

breuses que dans les autres pays de l'Île-de-France. La région de Provins, comme tout le Nord et l'Est du Bassin Parisien, est un pays de champs ouverts caractérisés par la forme allongée des parcelles comparables à des lames de parquet, par l'absence de clôtures, par le groupement de l'habitat en gros villages. C'est un grand producteur de blé, de betterave sucrière, de maïs et de plantes fourragères et un gros éleveur de bovins, notamment pour la production d'un fromage à pâte tendre : le brie.

Le site

On distingue la Ville Haute, dite le Châtel, construite sur l'éperon rocheux, et la Ville Basse, dite le Val, qui s'est édifiée sur les marais asséchés de la plaine. Ville haute et Ville Basse sont reliées par des ruelles à pic, très caractéristiques, et par la rue Saint-Thibault.

La Ville Haute est visible de loin, grâce à la Tour César et au dôme de Saint-Quiriace qui la dominent.

Le bâti

Accaparé par la Tour de César, les enceintes et les églises, l'œil du visiteur néglige presque ce qui fait l'ambiance même du site et son originalité : l'incroyable patrimoine de demeures bourgeoises médiévales (environ 300), construites en pierres des carrières de Provins et des environs ou bien typiques des maisons champenoises à pan de bois. En fait, peu de maisons de Provins peuvent se targuer de ne rien receler de médiéval. Par exemple, l'Hôtel de Savigny, s'il présente sur la place des Changes une façade à l'apparence des grands hôtels du XVIII^e siècle, conserve de très belles fenêtres gothiques.

L'activité économique, l'essor industriel, l'enrichissement de la bourgeoisie furent tout au long du XIII^e siècle les moteurs d'une transformation progressive du bâti. Les textes de cette époque révèlent une activité intense de construction et d'amélioration des maisons existantes.

Il s'agissait, pour beaucoup, de simples bâtisses en élévation sur le niveau du sol mais un certain nombre furent destinées tout à la fois aux fonctions de stockage et de commerce et à l'habitat. En effet, Provins s'organisa en fonction des activités des foires et construisit un grand nombre d'édifices à capacités de stockage importantes.

Sur le Châtel et sur les flancs du coteau, les maisons ont des caves voûtées, accessibles depuis la rue par de grandes portes et de longues rampes. Dans la vallée, le creusement de caves n'étant pas possible, ces maisons mixtes ont été bâties sur des rez-de-chaussée voûtés.

Tout le secteur du « nouveau marché » au Châtel accueillit progressivement des relais économiques d'abbayes ou de communautés religieuses. On trouvait ainsi les maisons de Preuilly, de Jouy, de l'Hôpital Saint-Jean mais aussi, dans toute la ville, des maisons louées à l'année, ou seulement pour le temps des foires, ou encore achetées par des marchands d'autres régions de France ou des Flandres, d'Italie, d'Europe du Nord, d'Orient...

La structure urbaine du Provins d'aujourd'hui reste très proche de la structure médiévale et la ville offre une remarquable collection d'architecture civile. Les maisons médiévales peuvent être grossièrement réparties en trois groupes : celles qui étaient exclusivement destinées au commerce, comme le Forcadas (la Grange-aux-Dîmes), celles dont la



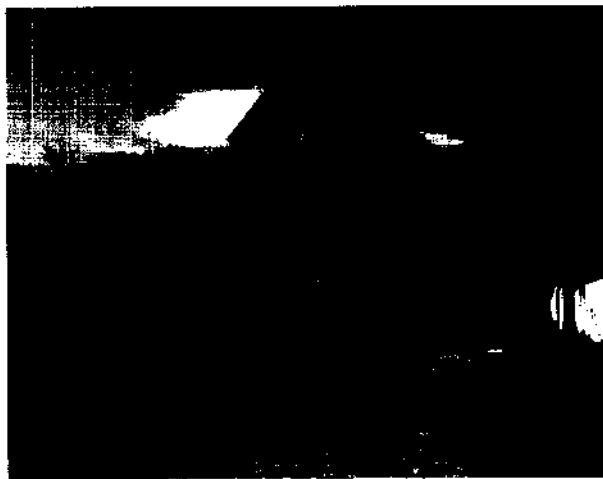
L'enceinte de la Ville Haute, pointe Ouest.



Les vestiges de l'enceinte au Sud de la Ville Basse.



Détail de l'enceinte ceinturant l'éperon.



La Maison du Bourreau.

fonction était mixte, groupant commerce et habitat, enfin celles qui étaient exclusivement destinées à l'habitat.

Le Forcadas est l'exemple typique de la maison à but purement commercial, destinée à être louée en périodes de foire à des marchands étrangers. De telles maisons garnissaient le pourtour du vieux marché au Châtel, ainsi que l'ancien secteur de la foire Saint-Ayoul, en Ville Basse.

La majorité des maisons fut sans doute de caractère mixte, la cave, facilement accessible par des escaliers spacieux, y jouant le rôle commercial, qui se limitait souvent au simple stockage, alors que les étages étaient réservés à la résidence. Appartiennent notamment à cette catégorie : l'Hôtel des Petits-Plaids (place du Châtel), l'Hôtel de la Buffette (dans la rue du même nom) et la Maison romane (rue du Palais). Les deux derniers exemples cités, qui remontent à la première moitié du XIIe siècle, témoignent de l'urbanisation précoce de la Ville Haute.

En Ville Basse, la structure des maisons est différente puisqu'en raison de l'état marécageux du sol, il n'était pas possible d'y prévoir des caves aussi profondes qu'en Ville Haute. On y retrouve néanmoins un niveau utilitaire voûté, plus ou moins enterré, au-dessus duquel prenaient place les étages résidentiels. Il en demeure des exemples assez nombreux sur les flancs de l'éperon (rue Saint-Thibault). Il existait aussi, en Ville Basse, des maisons réservées exclusivement à l'habitat, à commencer par les maisons des ecclésiastiques. On y trouve, au-dessus d'un rez-de-chaussée utilitaire, une salle résidentielle à fenêtres, cheminée et peintures murales.

Les principaux monuments

Une exubérante floraison de monuments témoigne de la prospérité de Provins au Moyen Âge.

Dès 1840, Prosper Mérimée attirait l'attention du très récent service de l'inspection des Monuments historiques sur le patrimoine monumental militaire, civil et religieux des XIIe et XIIIe siècles et son classement commença par la « Grosse Tour », dite « Tour de César ».

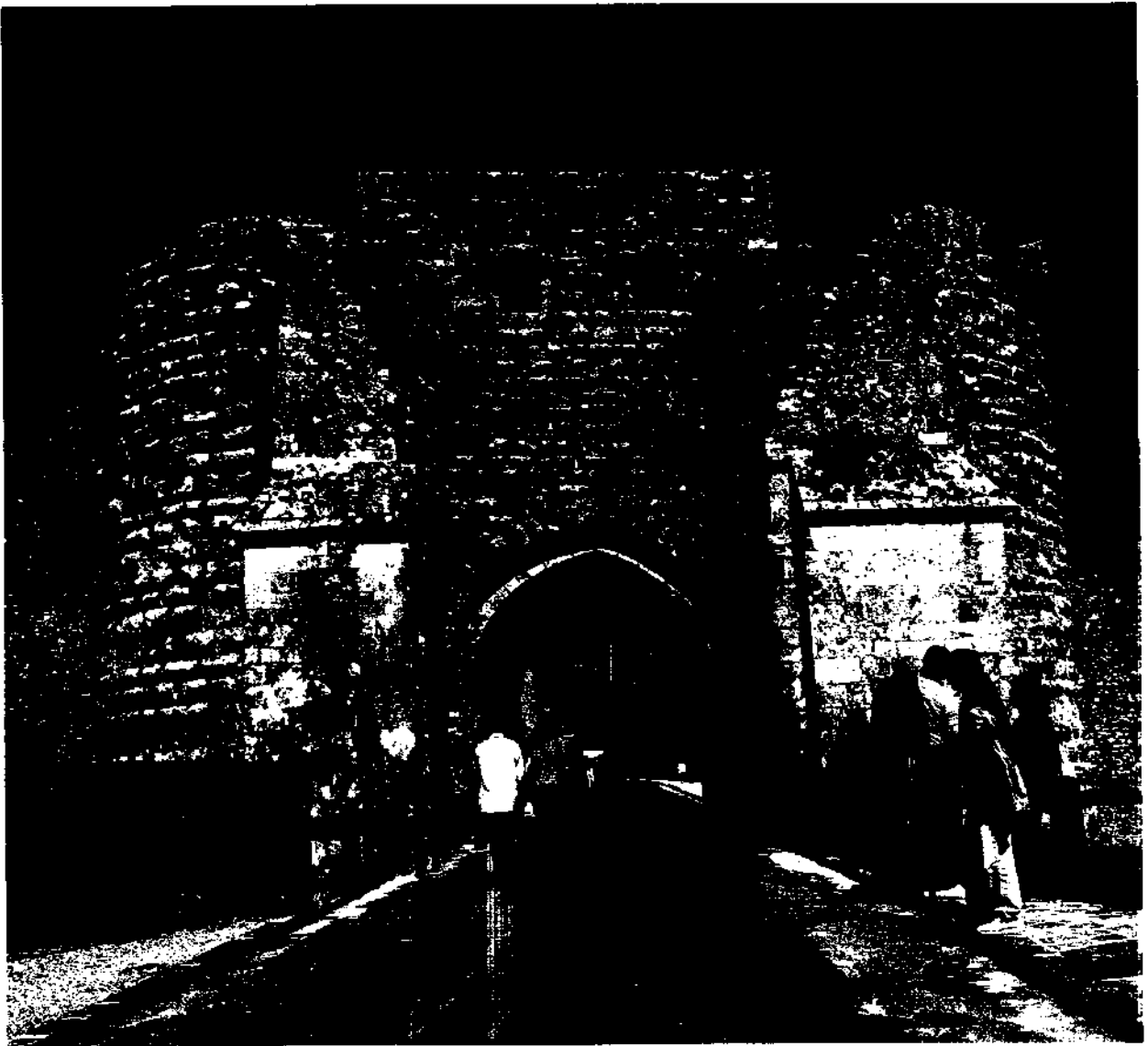
Edifices civils

LES REMPARTS

L'enceinte actuelle, qui participe à la renommée de Provins, doit son existence au comte Thibault IV qui en lança la construction durant les années de trouble 1228-1231, alors qu'il avait repris son indépendance par rapport au roi de France. Une première enceinte existait déjà bien avant puisque l'on sait qu'au XIIe siècle, Henri 1er le Libéral avait fait reprendre les fortifications, au moins pour le Châtel. C'est à partir de 1230 que les textes mentionnent le début des travaux de construction – creusement de fossés et construction de tours – sur des parcelles expropriées. Il fallut plus de deux siècles pour la terminer en pierre. En 1452, des comptes de construction font en effet référence au Nord de la Ville Basse à des « vieux murs de terre » que l'on remplaçait par des murs de pierre.

L'enceinte de la Ville Basse, avec ses remontées sur le plateau, représentait les trois-quarts de l'enceinte totale, l'enceinte de la Ville Haute formant le reste. A ce périmètre externe, il faut ajouter celui de l'ancienne enceinte interne ceinturant l'éperon du Châtel dont on suit encore facilement le tracé jalonné par des courtines.

n° 1 (carte 6)



La Porte Saint-Jean.



Les vestiges de l'enceinte de la Ville Basse, à l'extrémité du boulevard d'Aligre.

Thibault avait vu grand pour protéger l'ensemble des activités commerciales et industrielles de la ville. À l'intérieur du nouveau périmètre furent inclus les vastes terrains servant à la mise en extension des draps : les « tiroirs ». Lorsque ceux-ci eurent disparu, après la chute de l'industrie drapière, une large bande de terrains non urbanisés resta donc incluse dans l'enceinte : de nos jours encore, la ville n'a pas rejoint partout le tracé de cette enceinte.

L'enceinte a une longueur considérable pour une ville médiévale : 5 kilomètres dont 1,2 pour le Châtel et 3,8 pour la Ville Basse.

À titre de comparaison, en France, l'enceinte d'Aigues-Mortes n'a que 1 600 mètres. Si celle d'Avignon mesure six kilomètres, elle a perdu toutes ses portes, détruites au XIX^e siècle. Les fortifications de Boulogne-sur-Mer ne clôturent que 13 hectares environ contre près de 1 500 hectares pour celles de Provins. Celles de Dinan ne se développent que sur 2 650 mètres et celles de Guérande sur 1 434 mètres. À l'étranger, l'enceinte d'Avila (Espagne) n'est longue que de 2 500 mètres. Et si Visby (Suède), inscrite sur la Liste du Patrimoine mondial, a conservé son enceinte médiévale de quatre kilomètres, la ville n'occupe plus aujourd'hui que la moitié de la superficie qu'elle délimite.

Par ailleurs, à la différence de toutes les autres enceintes fortifiées d'Europe, celle de Provins constitue un véritable répertoire de l'architecture militaire du XIII^e siècle, un florilège de plans et de procédés divers, comme si les architectes s'étaient ingéniés à y développer toutes les astuces connues et expérimentées ailleurs. Les constructeurs ont joué avec les plans carrés, rectangulaires, polygonaux, circulaires, à éperons, en amande ou en triangle, etc. On y suit, comme à livre ouvert, l'évolution des organes de flanquement tels que les archères et, pour l'éminent spécialiste Jean Mesqui, cet ensemble est « *l'un des plus beaux et des plus importants de toute l'architecture militaire médiévale* ».

L'enceinte de la Ville Haute dessine un pentagone irrégulier. Elle mesure près de 1 200 mètres de long, dont 800 mètres dressés face au plateau de la Brie. Au Sud et à l'Est, une simple courtine suit la bordure abrupte du plateau mais au Nord-Ouest et au Sud-Ouest – le côté de la ville qui se trouve de plain-pied avec la campagne –, la muraille, d'une épaisseur de 2,50 m à 3,00 m, est flanquée de 25 tours rondes ou carrées et elle se dresse derrière un fossé d'une dizaine de mètres de large.

Les restaurations, au fil des siècles, et en particulier celles qui ont été faites ces dernières années et qui continueront encore sans doute pendant longtemps ont été fort bien menées; elles sont difficilement décelables sauf pour un œil très averti.

* La Tour-aux-Engins

Datée du règne de Thibault IV (1222-1253), c'est la plus spectaculaire des tours initiales de l'enceinte. Véritable fer de lance face au plateau briard, ses trois niveaux sont voûtés, défendus par des archères peu ébrasées et le sommet est en hourdage.

Cette tour doit son nom à une grange proche qui contenait au XIII^e siècle les engins de guerre du comte. C'est une sorte de donjon urbain placé à l'angle comme une figure de proue pour manifester la volonté comtale de résistance, voire de domination.

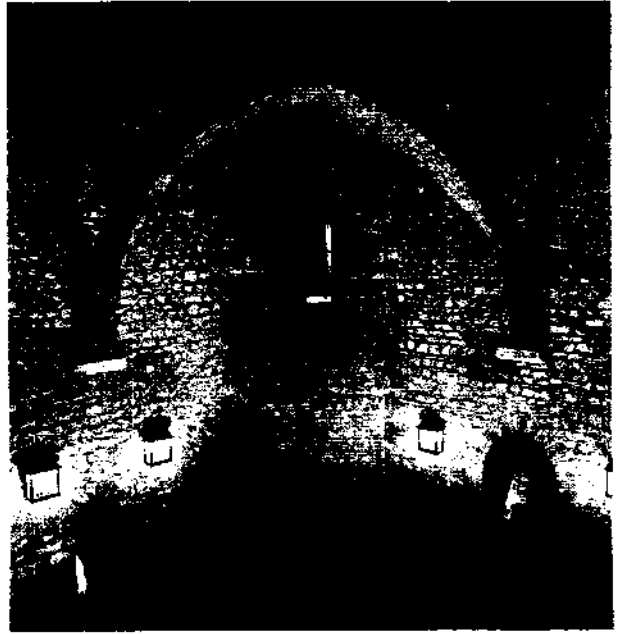
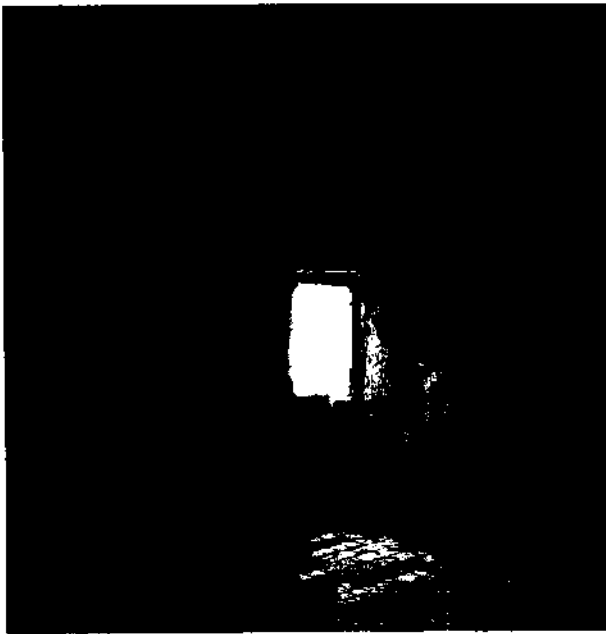
* La Porte Saint-Jean

Construite sous le règne de Philippe IV le Bel, dans les années 1284-1316, elle est dotée d'un parement à bossages alors en vogue dans la construction royale.

Elle est flanquée par deux tours à plan en amande – un plan assez rare – et elle était dotée intérieurement d'un sas de surveillance entre



La poterne Faneron.



La Tour de César : chambre du Gouverneur et salle haute.

herse et vantaux, s'affirmant ainsi comme l'une des plus évoluées de son époque. Au-devant de la porte, un massif destiné à recevoir un pont-levis fut ajouté dans la seconde moitié du XIV^e siècle.

* La Tour-aux-Pourceaux

Située au Sud de la Porte Saint-Jean, la Tour-aux-Pourceaux, très ruinée, marque l'angle d'où l'enceinte va rejoindre l'ancienne Porte Hodois, sous la Tour de César, point de départ de l'extension de l'enceinte qui lie les murs de la Ville Haute à ceux de la Ville Basse.

* La Poterne Faneron

Ouverte dans la vieille ligne des murs qui défendaient antérieurement la Ville Haute, la Poterne Faneron, attenante à la tour du même nom, domine l'abrupte montée qui vient de la Ville Basse. Tout à côté, dans le mur regardant au Nord, se trouve la Porte-au-Pain qui a été dégagée il y a quelques années après être restée murée pendant plusieurs siècles.

L'enceinte de la Ville Basse a été mise à mal par les travaux d'embellissement urbains réalisés du XVII^e au XIX^e siècles mais son emprise primitive s'est maintenue. Cette partie était longue de 3 200 mètres. Les anciens fossés ont été réutilisés au Nord pour constituer des canaux de drainage après les crues du XVI^e siècle.

Il ne reste qu'un petit nombre des quarante tours et portes que comportait cette enceinte : la Tour-de-Luxembourg (ou aux Anglais) et la Tour-du-Bourreau (ou du Martroy) au Sud et, au Nord, la tour du Trou-aux-Chats.

* Les promenades d'Aligre

Ce boulevard planté d'arbres a remplacé au XVIII^e siècle une section importante des murs de la Ville Basse. Ce choix, que l'on pourrait presque qualifier d'archéologique, a permis de maintenir lisible et effective, jusqu'à nos jours, l'emprise exacte de l'enceinte et l'idée de passage du Provins *intra muros* vers l'extérieur de la ville.

LA TOUR DE CESAR

n° 24 (carte 6)

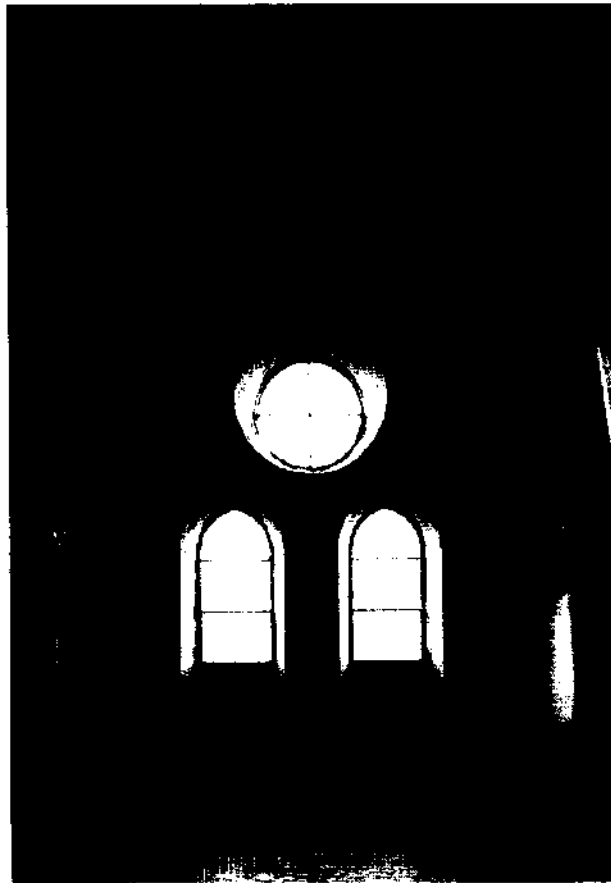
En 1553, dans le répertoire routier qu'était *Le Guide des Chemins de France*, Charles Estienne voyait dans la Tour de César « *le vestige de chateau édifié par ledit César* » et cette tradition fut amplifiée au XVIII^e siècle par un érudit provinois, Christophe Opoix. Mais son architecture la date du règne du comte de Champagne Henri le Libéral, soit du troisième quart du XII^e siècle. Il s'agit d'un des édifices princiers les plus originaux de l'époque avec ses volumes compliqués à souhait, son aspect massif et puissant et l'originalité de sa conception.

Il a été élevé sur une motte artificielle haute d'une dizaine de mètres, au moins partiellement entourée par un fossé. Le monument est un octogone inscrit dans un carré de 17,60 m de côté. Quatre tourelles hémicylindriques prennent place dans les angles de ce carré. Les autres faces de l'octogone sont flanquées d'un contrefort surmonté d'une échauguette.

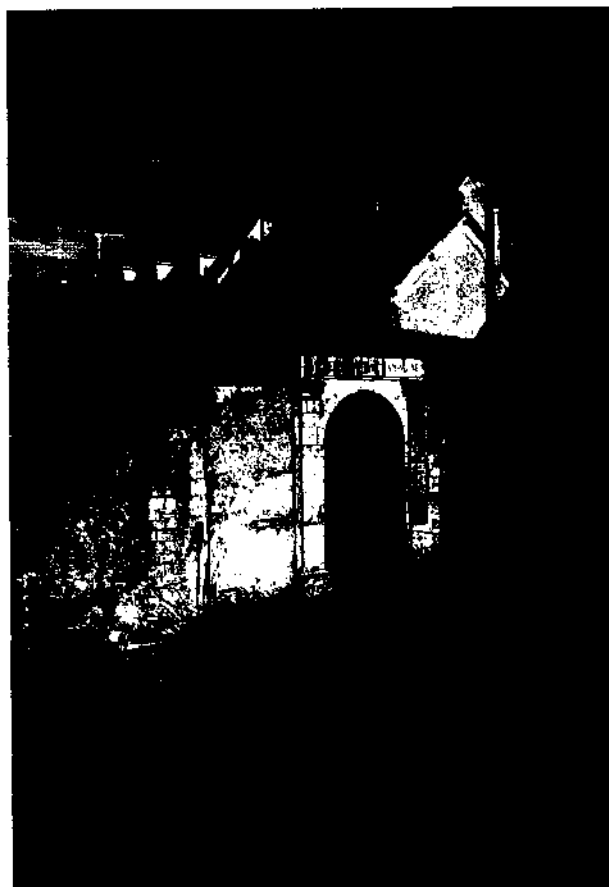
La tour, haute de 25 mètres du niveau le plus bas jusqu'au sommet (sans considérer la toiture actuelle), possède ses trois niveaux d'origine dont deux sont voûtés.

Le monument a été alourdi par le « *pâté aux Anglais* », un remplissage en terre de l'intérieur de la chemise, c'est-à-dire de l'enceinte crénelée qui coiffait la motte. Ce remplissage a été réalisé par les Anglais en 1432, pendant leur occupation de la ville au cours de la Guerre de Cent Ans.

L'accès se pratiquait par une poterne dénivelée, au-dessous du deuxième niveau. Elle était sans doute accessible depuis le sommet de la tour-porte de la chemise par un pont volant. De là, on pénétrait par un escalier coudé dans la grande salle du second niveau, voûtée en coupole et à peine éclairée par des jours haut placés donnant sur une galerie. Les



Chapelle et chambre des comtes de Champagne.



Palais des comtes de Champagne, aujourd'hui, lycée Thibault-de-Champagne.

curieux réduits ménagés dans l'épaisseur de tous les murs de cette salle, ainsi que dans les tourelles, témoignent que le donjon fut conçu comme une prison. La grande salle centrale, chauffée par une cheminée, était la salle de garde, surveillant et contrôlant les accès aux cellules munies de portes de sécurité. La galerie haute, dans laquelle se trouvent les ouvertures éclairant cette salle, constituait un couloir de surveillance. On gagnait depuis cette salle les échauguettes plaquées extérieurement contre les murs. Ces petits édicules semblent avoir été des organes de surveillance des abords externes de la tour, en particulier pour le contrôle d'éventuelles évasions.

Le niveau bas, accessible depuis le deuxième niveau par un escalier en vis, contenait une autre salle voûtée, éclairée par de minces jours. On y trouvait aussi l'accès à la citerne ou au puits.

Le troisième niveau, auquel on accède par la vis, est une galerie donnant le jour à la grande salle. Elle était autrefois fermée, sans doute crénelée et couverte d'une charpente. Son rôle était celui d'une surveillance interne, par les jours donnant sur la grande salle, et externe en tant que chemin de ronde traditionnel.

De cette galerie, quatre escaliers extrêmement étroits conduisent au sommet dont l'aménagement a été entièrement modifié au XVII^e siècle. Le clocher de Saint-Quiriace s'étant effondré en 1637, les cloches y furent réinstallées.

Le monument a été aussi appelé « Tour-aux-Prisonniers », en raison de ses cachots. En effet, en construisant ce donjon dans le troisième quart du XII^e siècle, Henri le Libéral visait un but double : imposer sa marque féodale face à la ville et aux étrangers, face à ses vassaux mais aussi face au roi, et doter la châtellenie de Provins d'une prison qui soit à la mesure de la population indigène et foraine et des conflits qu'une vie urbaine animée pouvait engendrer.

Le donjon d'Henri le Libéral succédait à une autre tour dont l'existence est mentionnée en 1137, qui ne servait pas de prison mais de résidence.

LE PALAIS COMTAL

n° 28 (carte 6)

En même temps qu'il faisait édifier le nouveau donjon pour servir de prison, Henri le Libéral se faisait construire un vaste palais au bout de l'éperon, un quadrilatère de 60 m x 60 m.

La distinction entre le donjon, édifice symbole de la féodalité, et le palais, édifice résidentiel, donne la mesure de la puissance atteinte par Henri le Libéral dans la seconde moitié du XII^e siècle. Il s'agissait d'une construction essentiellement civile par opposition au caractère fréquemment militaire des résidences seigneuriales du temps. C'est de ce palais, à l'intérieur duquel il créa une chapelle, qu'Henri le Libéral data plusieurs de ses chartes à partir de 1161. Il y créa un chapitre avant 1176.

La chapelle, à deux étages comme il était fréquent dans les édifices princiers, est aujourd'hui le vestige le plus significatif de cet ancien palais qui a été abondamment transformé, restauré et modifié pour accueillir à partir du XVII^e siècle un collège, aujourd'hui le lycée Thibault-deChampagne. Seul un pan de mur du palais, regardant le Nord, demeure. Flanqué de contreforts rectangulaires, il conserve trois fenêtres romanes dont deux ont gardé leur colonnette supportant un tympan sculpté de trilobes.

La chapelle existe encore. Elle s'avancit en éperon au-dessus de la Ville Basse avant d'être englobée dans un arc de bâtiments neufs. Le sanctuaire inférieur, encore roman et d'une parfaite nudité, était placé sous le vocable de saint Blaise. Celui du haut, que les comtes se résér-



La Maison romane, musée de Provins et du Provinois.



La Maison des Quatre-Pignons, place du Châtel.



La Grange-aux-Dîmes.



La place du Châtel.



La Maison des Petits-Plaids.

vaient, était en l'honneur de Notre-Dame. De celui-ci, le chœur seul a conservé son aspect ancien, voûté sur croisées d'ogives mais avec une arcature et des fenêtres qui demeurent fidèles au plein-cintre.

Même si ces restes sont modestes, ils n'en demeurent pas moins le dernier témoin d'un palais champenois du XIIe siècle, celui de Troyes ayant totalement disparu depuis plusieurs siècles.

PLACE DU CHÂTEL

*n° 13, 17, 18 et
20 (carte 6)*

Cette place regroupe des constructions intéressantes : les vestiges de l'église Saint-Thibault, l'Hôtel de la Coquille, la Maison des Petits-Plaids, ancien lieu de justice, avec un beau caveau voûté du XIIIe siècle, une jolie maison à toiture cruciforme et au quadruple pignon au coin de la rue Couverte. Sur la place même se trouvent un vieux puits clos d'une grille de fer et la Croix des Changes sur une base de pierre enrichie d'une riche arcature. C'est sur la place du Châtel, ou place des Changes, qu'avaient lieu les foires de mai et de la Saint-Martin et que les changeurs établissaient leurs comptoirs. Le prévôt tenait ses audiences dans la Maison des Petits-Plaids.

LA MAISON DES PETITS-PLAIDS

n° 18 (carte 6)

Située à un angle de la place du Châtel, cet ancien lieu de justice est pourvu à l'Est d'un large pignon. Son « caveau » voûté est du XIIIe siècle.

LA MAISON ROMANE

n° 31 (carte 6)

Actuellement musée de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'arrondissement de Provins, la Maison romane est le plus ancien exemple des maisons de pierre de Provins avec l'Hôtel de la Buffette.

La façade, en petit appareil régulier maçonné par lits, remonte au XIIe siècle. Au-dessus d'une cave aux piliers de facture encore très sommaire, la maison développe une façade aux superbes fenêtres romanes, celles du niveau 1 s'ornant d'une archivolte à pointes de diamant alors que celles du niveau 2, amplement moulurées, sont séparées par une colonnette au chapiteau finement sculpté. La Maison romane était au centre du quartier juif de Provins et on l'a assimilée à la synagogue, ce qui n'est pas invraisemblable.

Les grands caveaux séparés par des arcs en plein cintre que l'on peut apercevoir de la rue étaient très certainement voûtés à l'origine. Au centre d'une des caves subsiste un imposant pilier du début du XIIe siècle. Un souterrain part d'une petite cave voûtée et se dirige sous la rue du Palais.

LA GRANGE-AUX-DÎMES

n° 11 (carte 6)

Dite aussi Maison de Saint-Quiriace ou « Forcadas », son architecture compte parmi les plus soignées avec une cave contemporaine de la collégiale Saint-Quiriace (1176), un second niveau plus tardif, également voûté, datant du début du XIIIe siècle, et un troisième niveau éclairé de gracieuses fenêtres géminées. On accède à la cave par un large escalier donnant sur la rue et fermé par une grande porte et on atteint l'étage résidentiel par un escalier plaqué à l'extérieur.

La vieille appellation de « Forcadas » donnée à cette maison l'a fait prendre naguère pour une ancienne maison forte alors qu'il s'est sans doute agi dès l'origine d'une grange louée occasionnellement comme dépôt aux forains par le chapitre de Saint-Quiriace auquel elle appartenait. Marché couvert pendant les foires jusqu'à la fin du XIIIe siècle, l'édifice servit d'entrepôt pour les dîmes à partir du XIVe siècle, d'où son nom.



L'Hôtel de Vauluisant.



L'Hôtel de la Croix-d'Or.



L'Hôtel-Dieu : salle capitulaire et salle basse.



La façade porte deux rangées de corbeaux sur toute la largeur. Ils recevaient probablement la charpente d'auvents sous lesquels se plaçaient les étals des marchands. La rue Couverte, voisine, témoigne encore du fait que les rues étaient partiellement couvertes pendant les foires.

La salle basse – ou caveau –, à laquelle on accède par un grand escalier de pierre, comporte trois nefs dont les voûtes d'ogives sont supportées par six puissantes colonnes à chapiteaux. Le rez-de-chaussée a des voûtes moins élevées mais on y retrouve la même disposition de colonnes. Des bancs de pierre sont engagés dans les embrasures des fenêtres à baies cintrées. Aux clefs de la croisée de plusieurs voûtes sont encore fixés de gros anneaux de fer qui ont pu servir pour suspendre des instruments de pesage ou des lustres pour l'éclairage.

La salle haute n'est accessible que de l'extérieur par un escalier de pierre assez raide datant du XIIIe siècle. Cet escalier, situé au Nord, était autrefois couvert d'un abri rampant. Il masque une porte qui permettait d'entrer au rez-de-chaussée sans passer par la rue. Cette salle a certainement servi de logis. Elle disposait de latrines dont le réduit existe toujours. On y voit encore l'emplacement de deux cheminées. Comme au rez-de-chaussée, des bancs sont aménagés dans les embrasures des fenêtres.

L'HÔTEL-DIEU

n° 43 (carte 6)

Situé au bas de la rue Saint-Thibault, l'Hôtel-Dieu est l'ancienne résidence des comtesses douairières de Blois et de Champagne. Construite en 1050, cette résidence fut transformée en Hôtel-Dieu en 1160 par Henri le Libéral. La salle basse comprend trois vaisseaux couverts de voûtes d'arêtes. L'escalier d'accès primitif se situe au milieu de la longueur et donne dans la cour. L'actuel escalier d'accès, comme les premières travées, a été créé en 1972 pour les besoins de la visite. Au fond, un couloir donne accès à un puits. La salle, qui date probablement du XIIe siècle, n'est pas homogène. Ses arcs sont d'abord en plein cintre puis brisés. Le portail sur la rue Saint-Thibault date du XIIIe siècle. L'hôpital a été très transformé au XIXe siècle.

HÔTEL DE VAULUISANT

n° 46 (carte 6)

Cet ancien établissement urbain des cisterciens de Vauluisant (diocèse de Sens) montre encore, sous un haut pignon, quatre fenêtres à meneau couronnées par deux arcs trilobés sous un trèfle. Un beau conduit de cheminée rond en « tuilots » s'élanche de la toiture au-dessus d'une souche en pierres.

HÔTEL DE LA CROIX-D'OR

lettre A (carte 6)

Cet immeuble, qui abrite la plus ancienne auberge de France, attire l'attention par son étage percé de deux remarquables fenêtres ogivales.

HÔTEL DE LA BUFFETTE

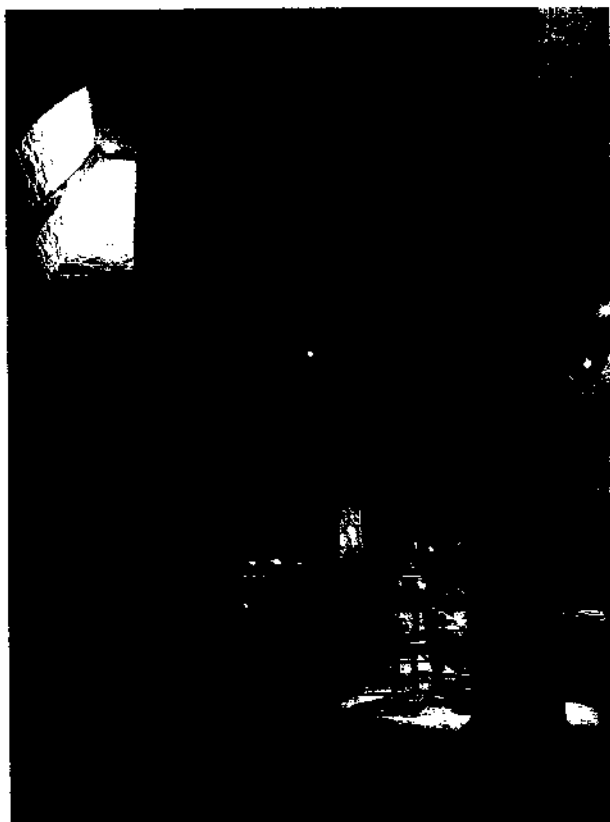
n° 14 (carte 6)

Construite vers 1140, cette maison résidentielle est composée d'une cave voûtée d'ogives à demi-enterrée, surmontée d'une grande salle également voûtée d'ogives retombant sur des chapiteaux historiés. L'un d'entre eux figure la tentation d'Adam avec Eve, Adam et le serpent. Il est probable qu'un troisième niveau s'élevait à l'origine au-dessus de la grande salle mais il a aujourd'hui disparu.

ANCIEN GRENIER A SEL

n° 45 (carte 6)

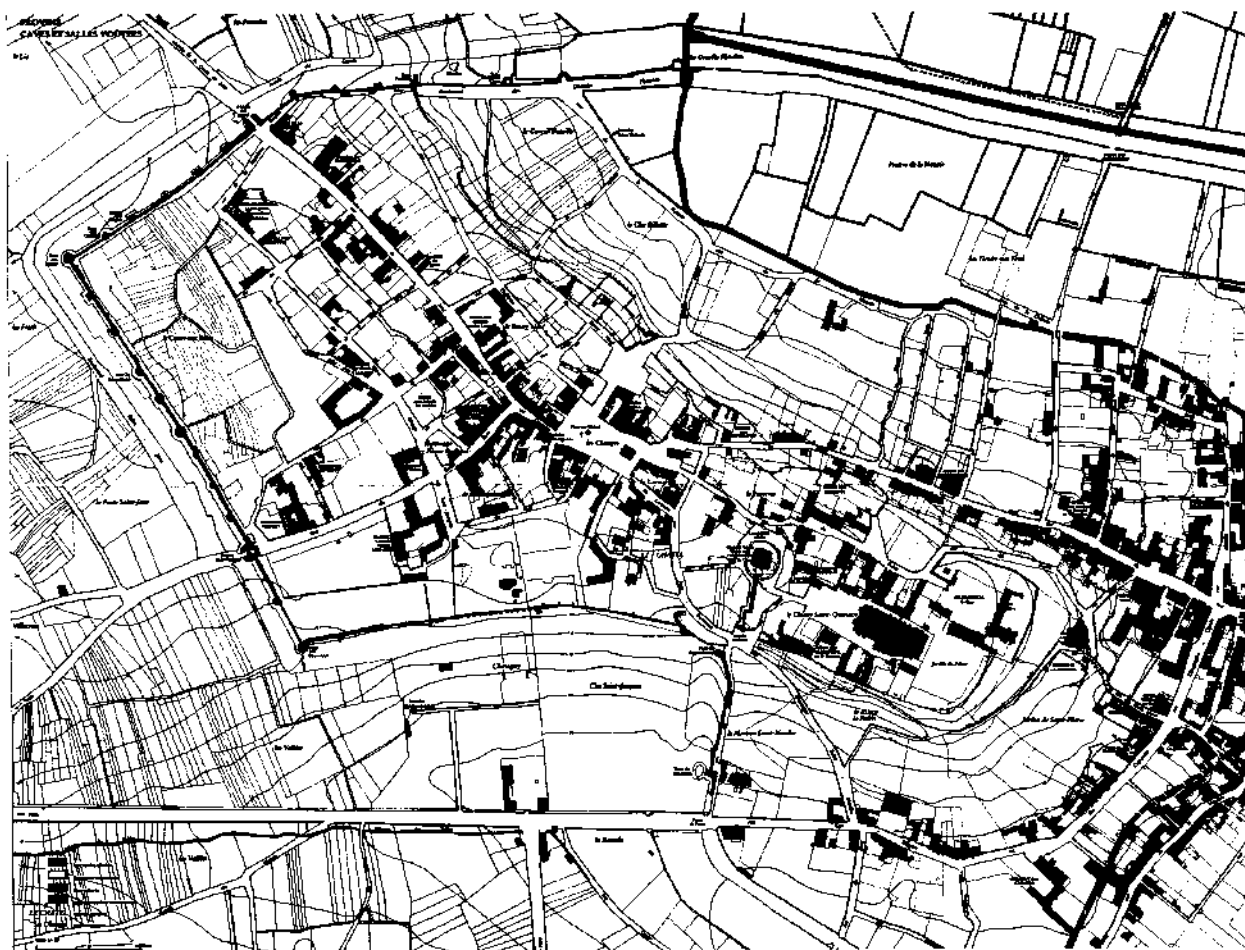
De masse importante, il possède une belle salle voûtée.



Caveau de la Grange-aux-Dîmes.



Caveau du Saint-Esprit.



*Plan de repérage des Caves et salles voûtées de la Ville haute.
Extrait de P. Garrigou-Grandchamp et J. Mesqui, Atlas historique des villes de France : Provins, Paris, 1991.*

LE CAVEAU DU SAINT-ESPRIT

n° 2 (carte 6)

Près de la Porte de Jouy, ce grand caveau voûté d'arêtes aux piliers simples était la salle basse de l'Hôpital du Saint-Esprit probablement construit vers 1160 sous Henri le Libéral.

LA MAISON DU BOURREAU

L'étroite et haute maison qui se dresse à flanc de coteau appartenait au bourreau. Les condamnés, emprisonnés dans la Tour de César, y étaient menés la veille de leur exécution et passaient la nuit dans la salle basse, sans fenêtre.

LES CAVES ET SALLES VOÛTEES

L'originalité de Provins tient à l'emploi quasi systématique de la voûte dans les maisons en pierre des XIIe et XIIIe siècles. C'est un patrimoine très rare et encore mal connu.

Dans la Ville Haute, où le sol est rocheux, prédominent les caves voûtées, complètement souterraines, ou des salles basses, partiellement enterrées, également voûtées, supportant un rez-de-chaussée surélevé.

La Ville Basse étant bâtie sur des terres marécageuses, les maisons y sont dépourvues de caves mais, pour disposer de salles couvertes, les Provinois ont fait voûter les rez-de-chaussée. Au Moyen Âge, ces constructions étaient tout simplement appelées des voûtes.

Si les caves voûtées ne sont pas rares dans le Nord de la France, l'usage de la voûte au rez-de-chaussée l'est beaucoup plus. Quant au voûtement des étages, il est très exceptionnel. Il en subsiste quelques exemples tant en Ville Haute, comme à la Buffette, qu'en Ville Basse (n°18, rue des Capucins).

Cet emploi massif de la voûte, procédé de construction coûteux, traduit l'aisance financière du patriciat provinois à cette époque. Il faut y voir un souci de la qualité de la construction, et donc du prestige de son propriétaire, mais aussi, et peut-être surtout, des considérations pratiques, et notamment la volonté de mettre à l'abri du feu les biens amassés en vue des foires.

La vocation de ces espaces n'est pas clairement établie : on a longtemps voulu y voir des lieux privilégiés pour les opérations de filage et de tissage de la laine mais quelques traits donnent plutôt à penser qu'ils étaient surtout destinés au commerce. En effet, les communications entre les caves et les logis sont rares et ces caves accessibles par de larges escaliers droits ouvrent sur la rue par une grande porte, qui se transforme parfois en arcade. Salles de la Ville Basse et caves de la Ville Haute évoquent des entrepôts, des lieux semi-publics, plutôt que des celliers privés réservés à la vie domestique.

La géographie paraît étayer cette analyse : les voûtes sont quasiment absentes du cloître de Saint-Quiriace, quartier canonial dépourvu de rôle commercial, et de la zone Nord-Est de la Ville Haute, délaissée par le négoce. En revanche, leur densité est forte autour de la place du Châtel et le long des principaux axes. Par ailleurs, la majorité d'entre elles affrontent la rue et les caves en milieu d'îlots sont rares. Leur implantation coïncide bien avec la carte de l'urbanisation médiévale.

Les plus anciennes caves appartiennent au plus tôt au milieu du XIIe siècle (celles des n° 8, rue Saint-Jean et n° 4, rue de la Nasse), voire au deuxième quart de ce siècle (comme celle de la Buffette) et il ne semble pas que beaucoup de nouvelles caves aient été construites après le milieu du XIVe siècle. Les campagnes de reconstruction du XVe siècle ont réutilisé les caves anciennes.



Caveau au 46, rue de Jouy.



Caveau au 2, rue de Savigny.



Eglise Saint-Quiriace : façade occidentale et vue du chœur.



L'étendue des caves est fonction de celle des bâtiments dont elles font partie. Leur longueur moyenne est d'une quinzaine de mètres et les plus grandes atteignent jusqu'à 40 mètres, tandis que leur largeur peut dépasser 11 mètres, ce qui a contraint à construire des supports intermédiaires qui déterminent deux ou trois nefs.

La couverture comprend tous les types de voûtes et de supports. Les colonnes sont les plus fréquentes mais les deux caves des Hôtels-Dieu ont des piliers. Les voûtes d'arêtes sont les plus courantes, les voûtes sur croisée d'ogives n'étant systématiquement employées qu'à partir de la fin du XIIIe siècle.

On rencontre dans les salles et les caves des puits et des placards muraux mais il ne s'y trouve aucune cheminée. Leur décoration est souvent de grande qualité, ce qui paraît confirmer leur caractère au moins semi-public.

Au Châtel, l'un des plus beaux exemples est la maison dite de la Grange-aux-Dîmes constituée d'une cave voûtée de la fin du XIIe siècle au-dessus de laquelle se trouve un rez-de-chaussée également voûté mais plus tardif, qui servait vraisemblablement aux transactions commerciales. L'étage, auquel on accédait par un escalier extérieur, percé de fenêtres, servait à l'habitation.

Dans la Ville Basse existent toujours nombre de salles voûtées médiévales dont la plus spectaculaire, appelée aujourd'hui improprement Hôtel des Vieux-Bains, date du XIIe siècle.

Edifices religieux

COLLEGIALE SAINT-QUIRIACE

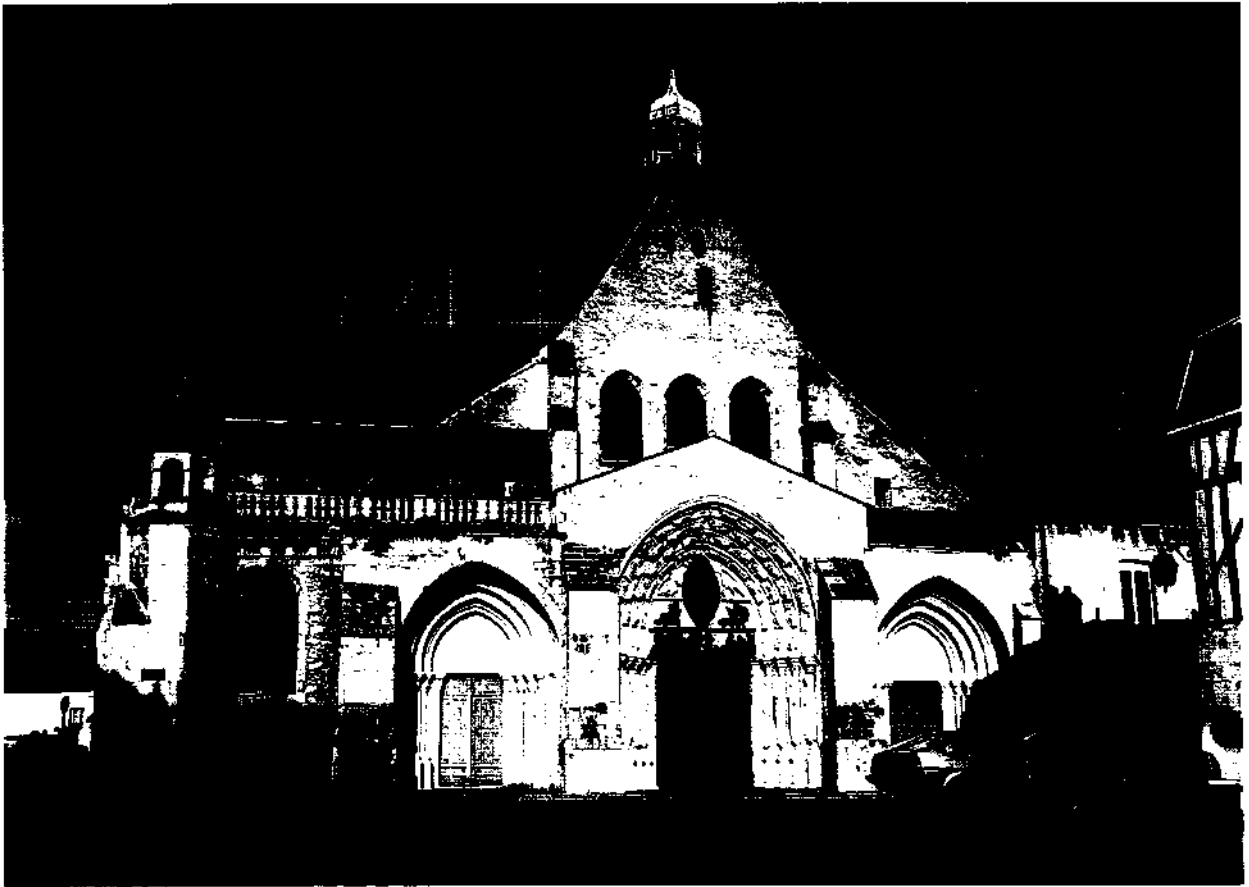
n° 25 (carte 6)

Entreprise dans la seconde moitié du XIIe siècle grâce aux largesses du comte Henri le Libéral, cette collégiale reçut bientôt le chef de saint Quiriace rapporté par des Croisés vers 1209. Mais si le vaste ensemble du chœur, avec son déambulatoire et les chapelles, fut rapidement construit sous l'impulsion du comte, l'élan des bâtisseurs s'épuisa après sa mort, sans doute faute d'argent, et seuls le transept et un embryon de nef – deux travées seulement flanquées de bas-côtés – furent construits pendant tout le XIIIe siècle. Une salle capitulaire voûtée fut également ajoutée au XIIIe siècle sur le côté Sud. La façade date du XVIe siècle. Au XVIIe siècle, un incendie ayant détruit la voûte qui couvrait la croisée du transept, un dôme la remplaça, selon le goût de l'époque. Les Provinois s'habituaient si bien à cette incongruité que deux siècles plus tard ils croyaient fermement à l'existence à l'origine d'un dôme plus élevé que le nouveau; de nos jours, il est d'ailleurs de tradition d'appeler les anciennes familles du Châtel « les enfants du dôme ».

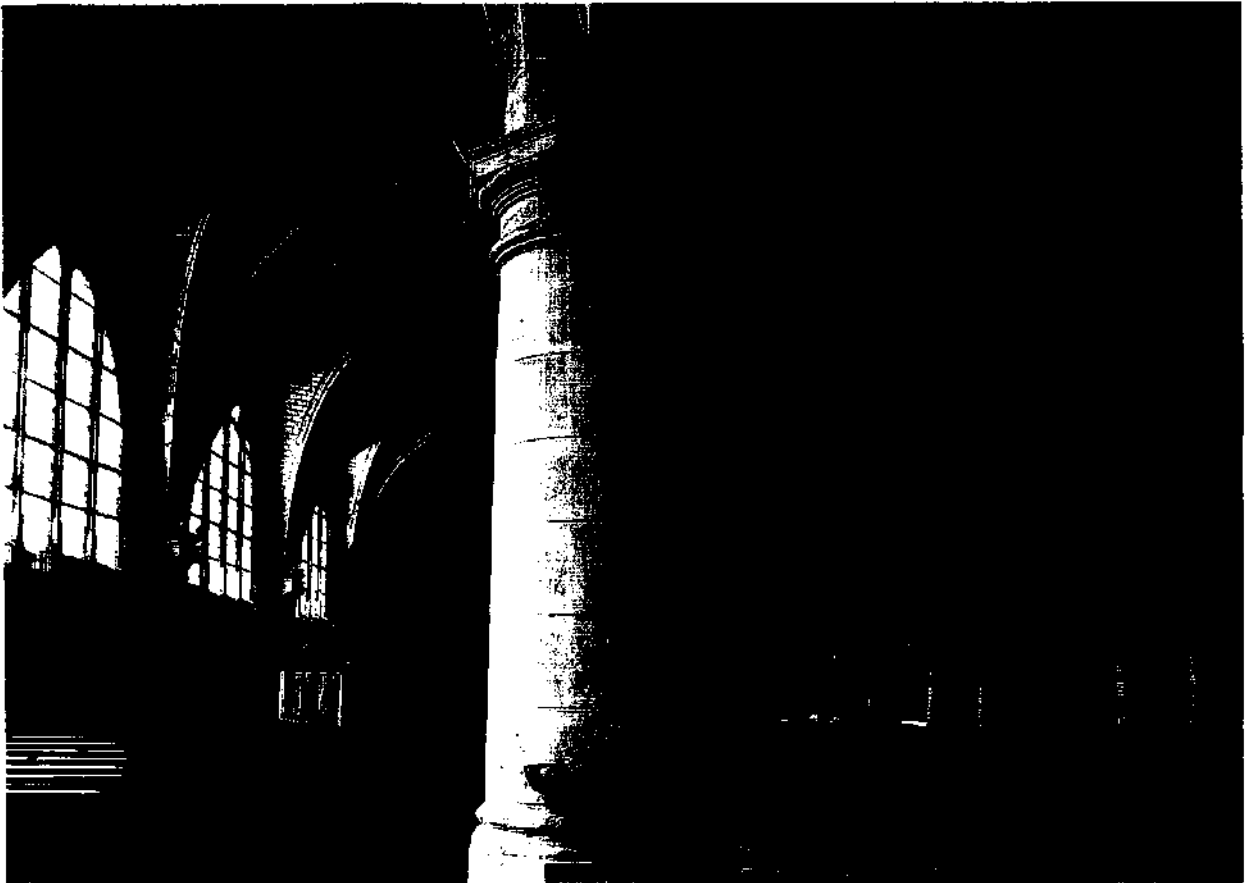
Le tympan du portail occidental est orné d'un beau Christ rescapé des ruines de Saint-Thibault. Les portails Nord et Sud, bien que murés, ont un grand intérêt par la décoration de leurs voussures.

Le vaste chœur, bâti dans les années 1150-1160, se présente selon une ordonnance à trois niveaux: grandes arcades, triforium, fenêtres hautes, un parti d'avenir en cette période du premier art gothique et que l'on trouve déjà à Sens. Les survivances romanes ne sont pas absentes: plein cintre des baies du triforium, arcs doubleaux décorés de bâtons brisés. La voûte octopartite se développe magnifiquement au-dessus du chœur, reprise au-dessus du sanctuaire, un peu plus récent, par un autre ensemble de huit branches d'ogives.

De puissantes colonnes aux simples chapiteaux à feuilles limitent le déambulatoire dont les ogives s'inscrivent dans des figures complexes



Eglise Saint-Ayoul, façade occidentale.



Eglise Saint-Ayoul, bas-côté Nord.

pour opérer la transition entre un chœur hémicirculaire et un chevet rectangulaire occupé par trois chapelles. Sur les côtés, les ogives retombent sur des culs-de-lampe où les imagiers ont exercé leur verve en sculptant des images placides ou terribles. En dessous se déroule une arcature en arcs brisés qui se prolonge dans le transept et dans la nef.

Le transept, à peine saillant de quelques centimètres ne se remarque qu'en hauteur. Au mur du fond du bras Sud, une grande fenêtre à double baie, couronnée par une rose, fait face aux cinq fenêtres du Nord qui s'alignent sous une autre rose murée depuis le XVII^e siècle. Le style du triforium rompt avec celui du chœur : il est en effet composé, sauf sur le mur du Nord, de baies trilobées géminées sous un quatre-feuilles prises dans un arc brisé.

La nef écourtée présente des éléments allant jusqu'au XVII^e siècle (première travée du triforium).

EGLISE SAINT-AYOUL

lettre G (carte 6)

Elevée au XI^e siècle, cette église subit en 1157 un terrible incendie. Très vite réparée, elle fut embellie et c'est de cette campagne, financée par l'exploitation des reliques de saint Ayoul, que date le portail de la façade occidentale.

Enchevêtrement d'époques et de styles variés, Saint-Ayoul est un édifice composite, difficilement lisible.

Le transept, qui mesure 34 mètres du Nord au Sud, est la partie la plus ancienne. Ses murs épais, ses hautes arcades romanes et ses rudes et puissants chapiteaux donnent une idée de ce que devait être l'église du XI^e siècle.

La nef a été refaite au XIII^e siècle puis, au début du XVI^e siècle, l'abside romane fut remplacée par celle qui existe encore aujourd'hui.

Partagée entre les paroissiens et les religieux du prieuré bénédictin, l'église fut la source de nombreux différends et, pour y mettre fin, on compartimenta l'édifice en donnant aux laïcs la nef et aux moines le transept et le chœur. Un mur fut élevé entre ces deux parties de l'église. Mais à peine la paroisse avait-elle pris possession de la nef que la voûte s'effondra. On se contenta d'abandonner l'étage des fenêtres hautes et d'établir une voûte en bois en même temps que l'on doublait le bas-côté Nord par un vaste collatéral abondamment vitré. Au XIX^e siècle, un voûtement de facture moderne fut substitué au berceau en bois, consacrant ainsi l'étouffement de la nef privée de lumière et de hauteur.

La façade de Saint-Ayoul trahit la complexité de l'intérieur. Affreusement mutilé, le portail central de la façade évoque les plus belles pages de la première statuaire gothique avec, notamment, des statues-colonnes aux piédroits. Très éprouvés, les deux portails latéraux sont certainement contemporains du grand portail mais une surprenante galerie à balustres et une tourelle d'angle coiffée d'un lanternon introduisent une note de la Renaissance. A l'intérieur, on remarque l'opposition entre la partie Sud gothique et les bas-côtés Nord qui portent la marque de la Renaissance. La nef est hybride puisque deux piles des travées du Nord sont du XVI^e siècle. Le sanctuaire est pourvu d'un riche mobilier du XVII^e siècle dû au ciseau du sculpteur amiénois Pierre Blasset.

Le parvis de cette église fut le premier lieu d'échanges et de foires commerciales de Provins.



Eglise Sainte-Croix, flanc Nord.



Eglise Sainte-Croix, bas-côtés Nud.



La Tour Notre-Dame-du-Val.



Le Cloître du Couvent des Cordeliers.

EGLISE SAINTE-CROIX

Cette belle église datant des XIIe et XIIIe siècles, connue à l'origine comme « chapelle des Ponts », ou « Saint-Laurent-des-Ponts », a connu bien des vicissitudes. Le carré du transept, sur lequel repose le clocher, est la partie la plus ancienne (XIIe siècle). Au XVIe siècle, un incendie puis une inondation entraînèrent des travaux à l'occasion desquels fut bâti le double collatéral Nord pourvu de fûts en hélice ornés de minces chapiteaux-bagues à végétation frisée et tourmentée. Le chœur fut refait, à son tour, selon un plan ambitieux, avec un déambulatoire garni de beaux vitraux. Au XIXe siècle, enfin, les berceaux en bois qui régnaient sur la nef, le transept et le chœur furent remplacés par une voûte en plâtre.

Le poids du monument reposait sur des centaines de pieux immergés dans la nappe phréatique et il a fallu reprendre ses fondations au XXe siècle.

La façade est nue, percée de trois entrées d'intérêt inégal. Celle du Sud rappelle que l'église fut transformée en fabrique de salpêtre pendant la Révolution. Du portail central, Renaissance, il ne subsiste que quelques colonnettes. Le portail du Nord affiche l'exubérance des dernières productions monumentales gothiques.

Le sol de la nef et celui du transept ont été relevés, ce qui altère les proportions de l'édifice.

Sainte-Croix a hérité de l'église détruite de Saint-Pierre une cuve baptismale du XIIIe siècle finement sculptée au registre supérieur mais malheureusement bûchée pendant la Révolution.

TOUR NOTRE-DAME DU VAL

Ce rude campanile a été bâti au XVIe siècle sur l'ancienne Porte Bailly. Il voisinait avec une église détruite à la Révolution. Cette porte, dont les échaugettes sont encore visibles aux angles de la clôture Sud, donne accès à l'ancien cloître, jolie place provinciale toute simple, retranchée du tumulte urbain.

LE COUVENT DES CORDELIÈRES

Situé hors les murs, ce couvent fut fondé au milieu du XIIIe siècle par le comte Thibault IV, sur la colline opposée à celle de son palais, à la suite d'une vision qu'il aurait eue de sainte Catherine.

La tradition veut que la fenêtre du palais depuis laquelle il aurait eu cette vision de la sainte traçant de la pointe d'une épée la forme d'une maison sur le coteau opposé à celui du Châtel soit l'une des deux que l'on voit encore dans la muraille.

Malgré de nombreuses vicissitudes – incendies et guerres, transformation en hôpital – le couvent a conservé de beaux éléments du XIIIe siècle : les ailes du bâtiment principal ainsi que des annexes, la salle capitulaire, une galerie du cloître. Une autre galerie du cloître remonte au XVIe siècle. La chapelle, qui garda jusqu'à la Révolution les sépultures des membres de la famille comtale, conserve le reliquaire du cœur de Thibault V, singulier petit monument de pierre du XIIIe siècle aux faces duquel des moines s'abîment dans une lecture sous un fin décor trilobé. Le jardin à flanc de coteau, que l'on peut voir depuis la Ville Haute, a conservé sa configuration médiévale.

Monuments historiques

PLAN DE LOCALISATION

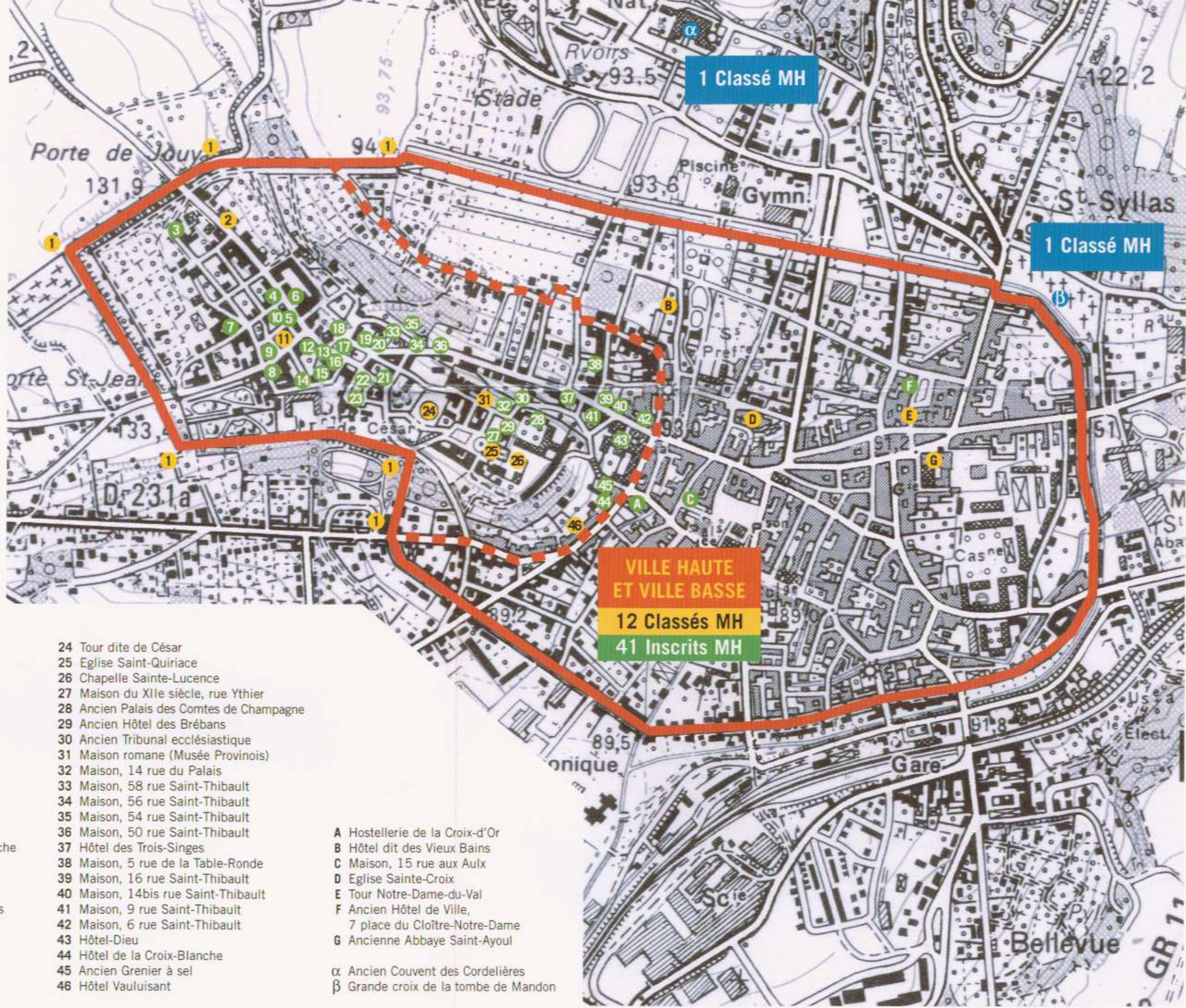
CARTE 6

Monuments historiques

- Limite de la zone proposée
- - - Limite Ville Haute/ Ville Basse
- Monuments classés
- Monuments inscrits
- Monuments classés dans la zone tampon



CARTE IGN SÉRIE BLEUE 2616 0



**VILLE HAUTE
ET VILLE BASSE**

12 Classés MH

41 Inscrits MH

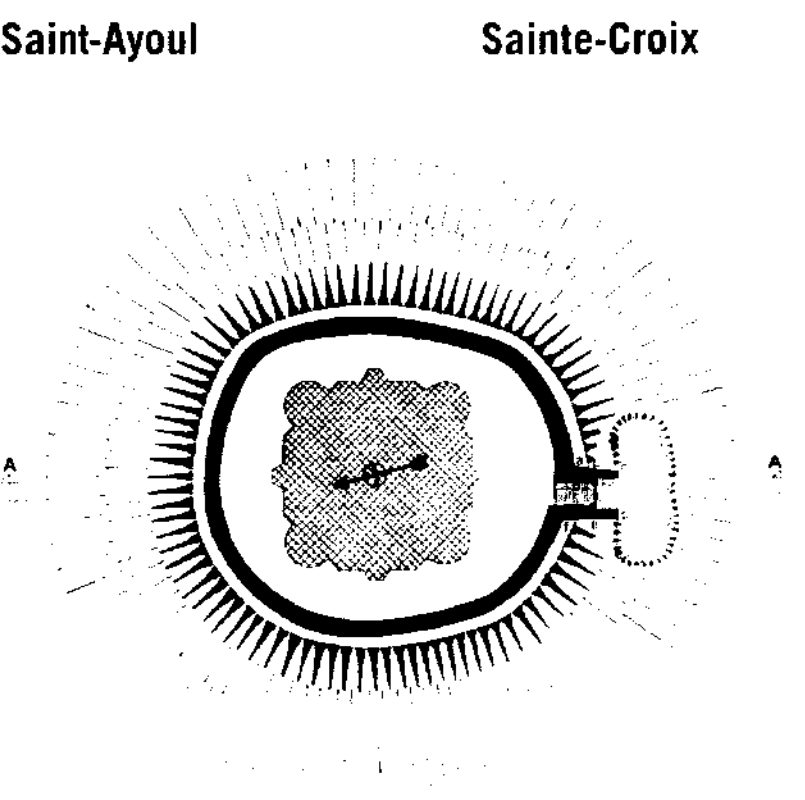
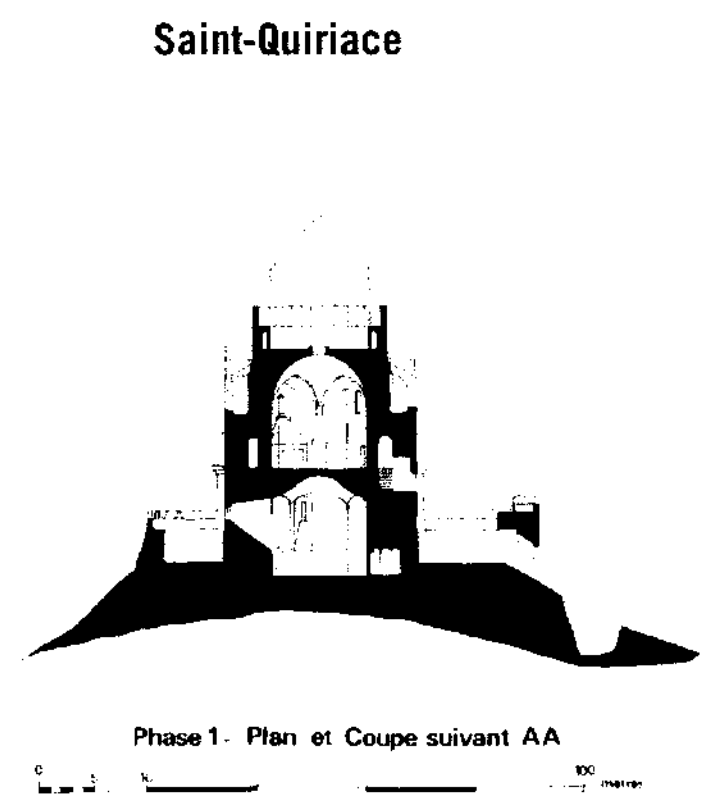
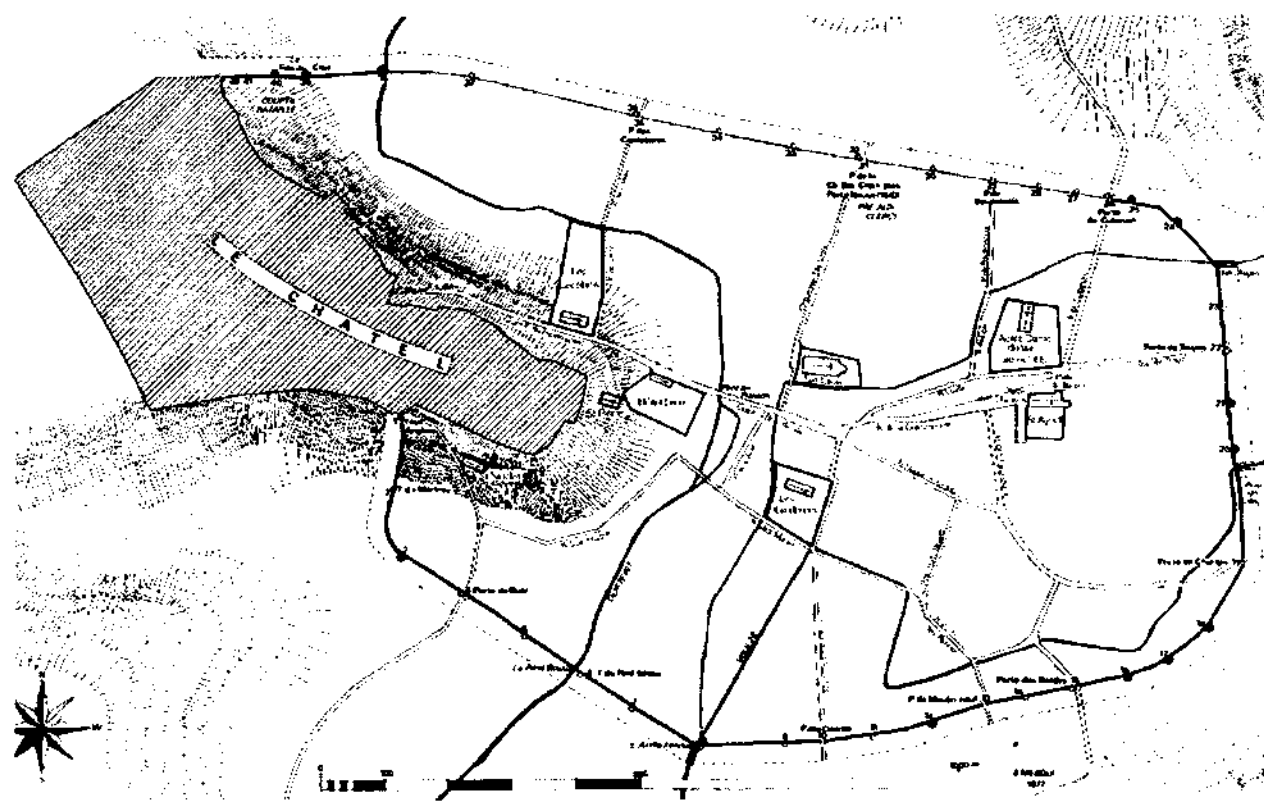
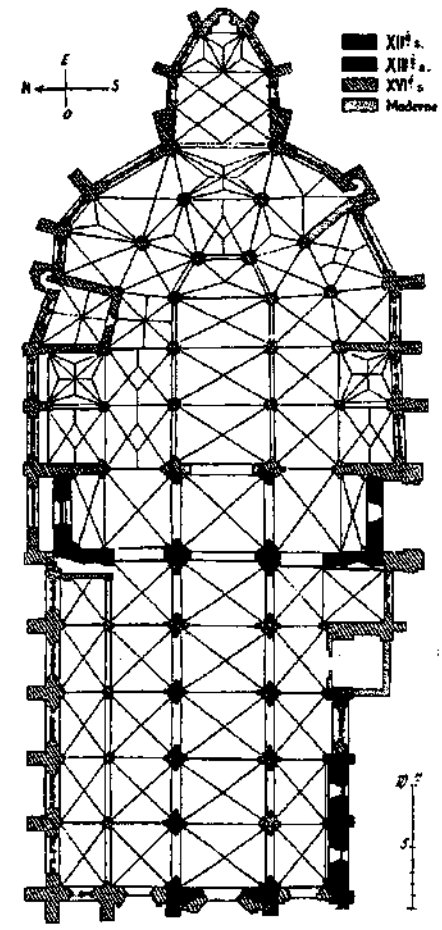
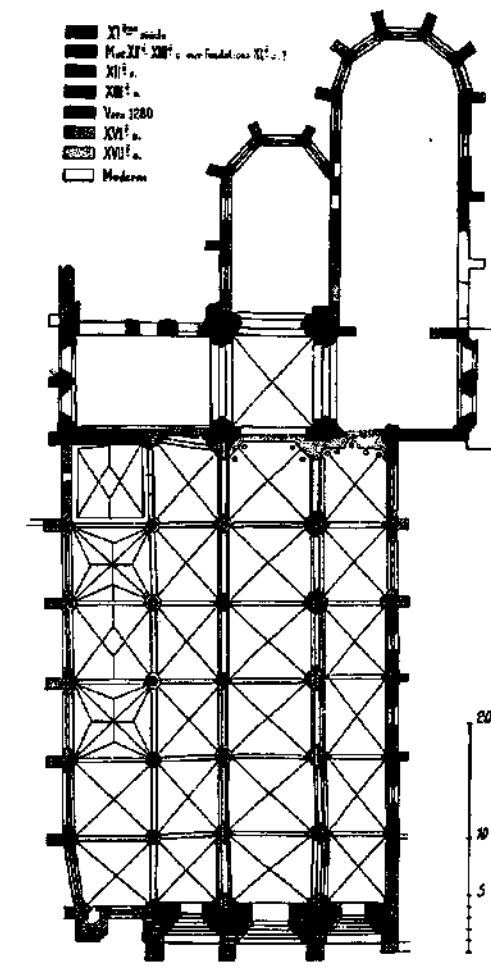
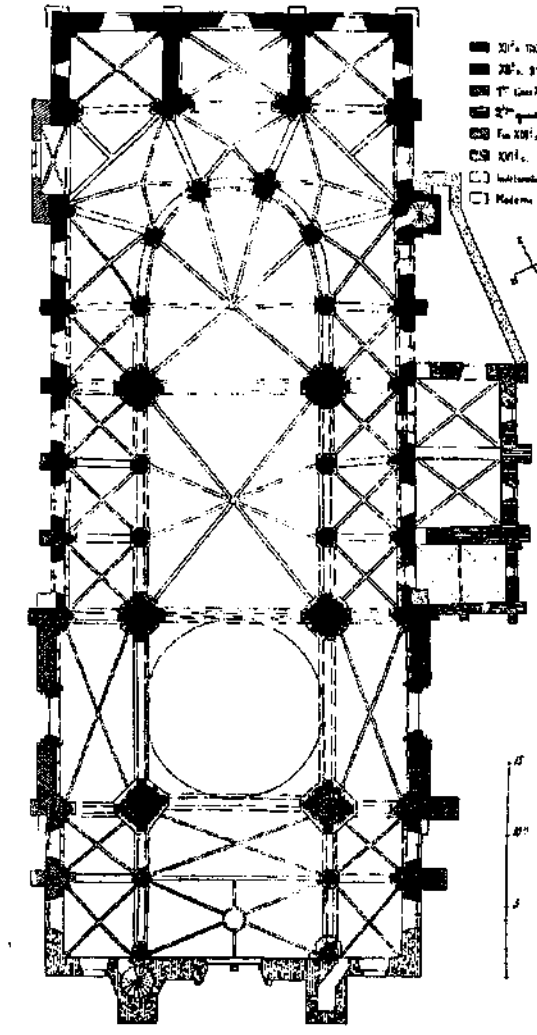
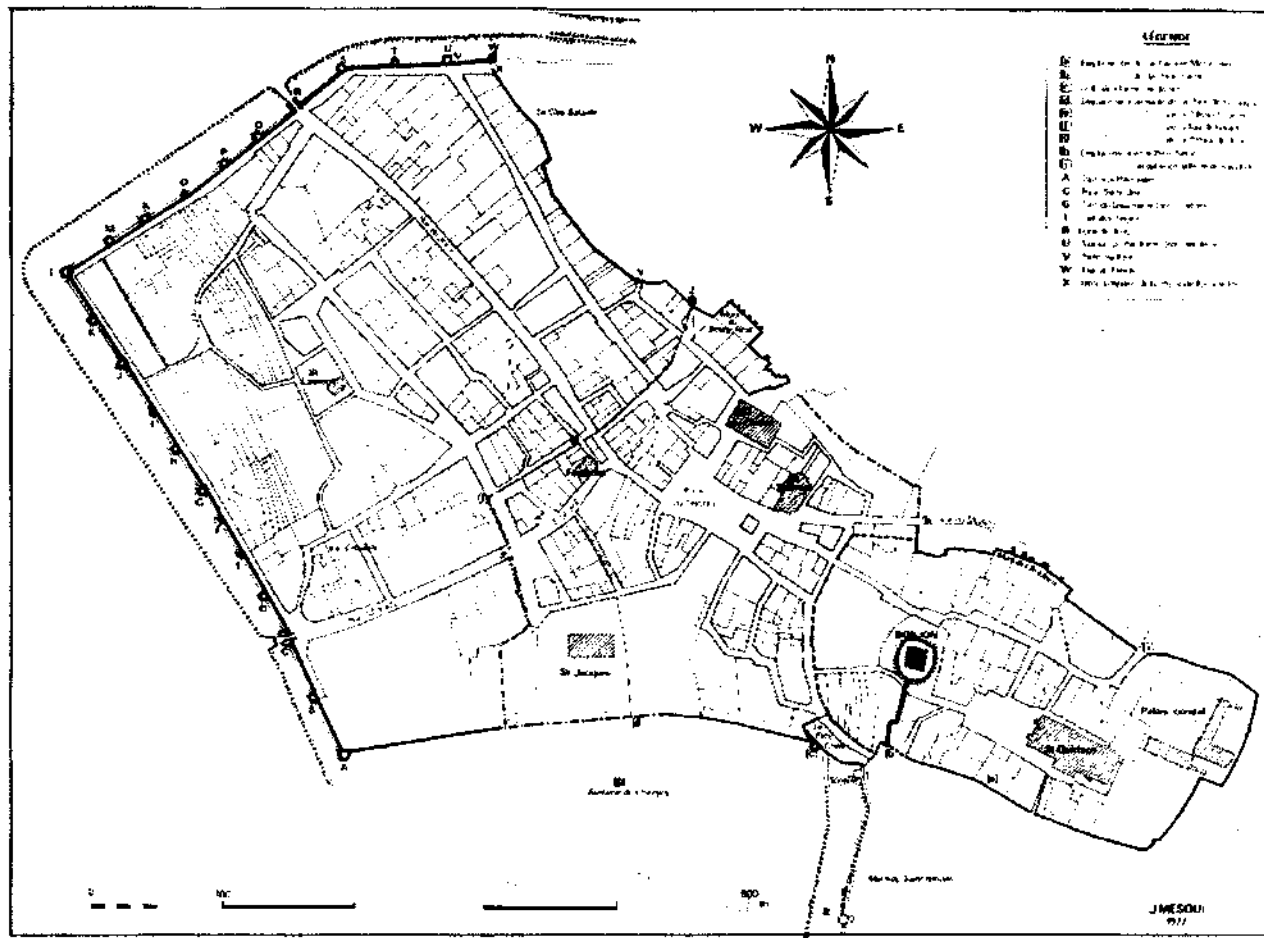
- 1 Remparts de la Ville Haute
- 2 Ancien Hôpital du Saint-Esprit
- 3 Ferme de la Madeleine
- 4 Maison, 15 rue de Jouy
- 5 Maison, 7 rue de Jouy
- 6 Maison, 8 rue de Jouy
- 7 Ancien refuge de Preully
- 8 Maison, 11 rue Saint-Jean
- 9 Maison, 10 rue Saint-Jean
- 10 Maison, 6 rue Saint-Jean
- 11 Grange-aux-Dîmes
- 12 Maison, dite des Trois-Pignons
- 13 Maison, 9 place du Châtel
- 14 Ancien Château de la Reine-Blanche
- 15 Maison, 3 rue de Savigny
- 16 Maison, 4 rue de Savigny
- 17 Socle de croix, place du Châtel
- 18 Ancienne Maison des Petits-Plaids
- 19 Hôtel de la Coquille
- 20 Ancienne Eglise Saint-Thibault
- 21 Maison, 2 rue de l'Ormerie
- 22 Maison, 2 rue Pierre-Lebrun
- 23 Maison, 4 rue Pierre-Lebrun

- 24 Tour dite de César
- 25 Eglise Saint-Quiriace
- 26 Chapelle Sainte-Lucence
- 27 Maison du XIIIe siècle, rue Ythier
- 28 Ancien Palais des Comtes de Champagne
- 29 Ancien Hôtel des Brébans
- 30 Ancien Tribunal ecclésiastique
- 31 Maison romane (Musée Provinois)
- 32 Maison, 14 rue du Palais
- 33 Maison, 58 rue Saint-Thibault
- 34 Maison, 56 rue Saint-Thibault
- 35 Maison, 54 rue Saint-Thibault
- 36 Maison, 50 rue Saint-Thibault
- 37 Hôtel des Trois-Singes
- 38 Maison, 5 rue de la Table-Ronde
- 39 Maison, 16 rue Saint-Thibault
- 40 Maison, 14bis rue Saint-Thibault
- 41 Maison, 9 rue Saint-Thibault
- 42 Maison, 6 rue Saint-Thibault
- 43 Hôtel-Dieu
- 44 Hôtel de la Croix-Blanche
- 45 Ancien Grenier à sel
- 46 Hôtel Vauluisant

- A Hostellerie de la Croix-d'Or
- B Hôtel dit des Vieux Bains
- C Maison, 15 rue aux Aulx
- D Eglise Sainte-Croix
- E Tour Notre-Dame-du-Val
- F Ancien Hôtel de Ville,
7 place du Cloître-Notre-Dame
- G Ancienne Abbaye Saint-Ayoul
- α Ancien Couvent des Cordelières
- β Grande croix de la tombe de Mandon

Principaux monuments

PLANS DES EGLISES SAINT-QUIRIACE, SAINT-AYOUL ET SAINTE-CROIX
PLANS ET COUPE DE LA TOUR DE CÉSAR ET PLANS DES FORTIFICATIONS



Plans extraits des ouvrages de A. de Maille, Provins : les monuments religieux, Paris, 1939
et de J. Mesqui, Provins. La fortification d'une ville au Moyen Âge, Paris, 1979.

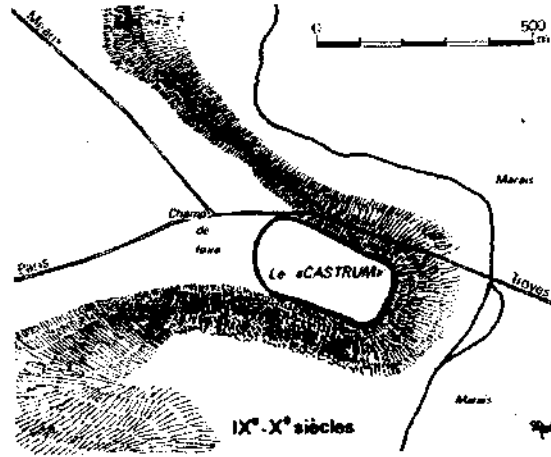


Fig. 283 - Provins. Plan (1^{er} phase)

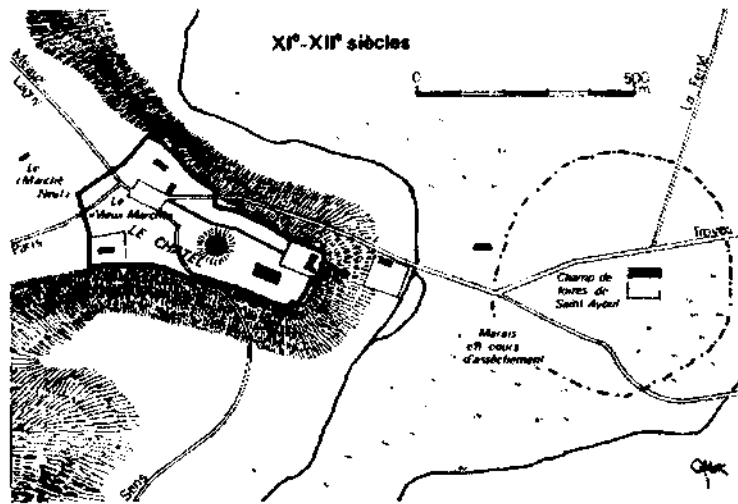


Fig. 284 - Provins. Plan (2^{er} phase)

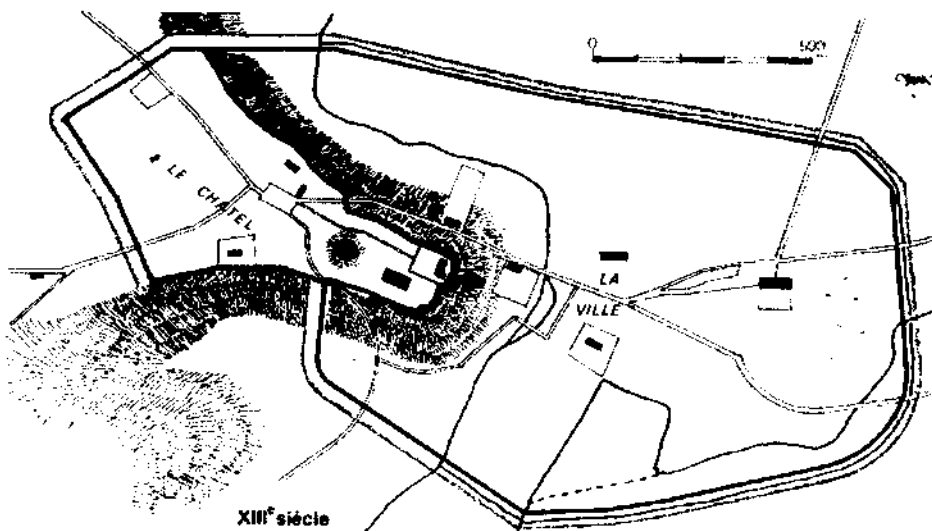


Fig. 285 - Provins. Plan (3^{er} phase)

« Plan de Provins. La troisième phase de la fortification ».
 Extrait de J. Mesqui, La fortification d'une ville au Moyen Age, Paris, 1979.

3.b Historique et développement

< les thèmes signalés par un ●●● ont fait chacun l'objet d'un développement spécifique à la fin de ce chapitre. >

Bien que l'on n'ait retrouvé pratiquement aucun indice archéologique d'une occupation suivie antérieure au Moyen Âge, il est très vraisemblable que le lieu privilégié que constitue l'éperon rocheux de Provins a été habité de longue date, certainement avant l'époque carolingienne. La légende veut que les Celtes aient édifié sur l'éperon un temple sur l'emplacement duquel aurait été érigée, bien des siècles plus tard, l'église Saint-Quiriace.

À l'époque gallo-romaine, le site était à l'écart des deux grands axes régionaux : la voie de Soissons à Troyes passait au Nord, traversant la Seine à Pont-sur-Seine, et la voie de Soissons à Sens passait par le Sud-Ouest. Ces deux axes formaient avec la vallée de la Seine, une artère de circulation très importante, un triangle encadrant l'éperon.

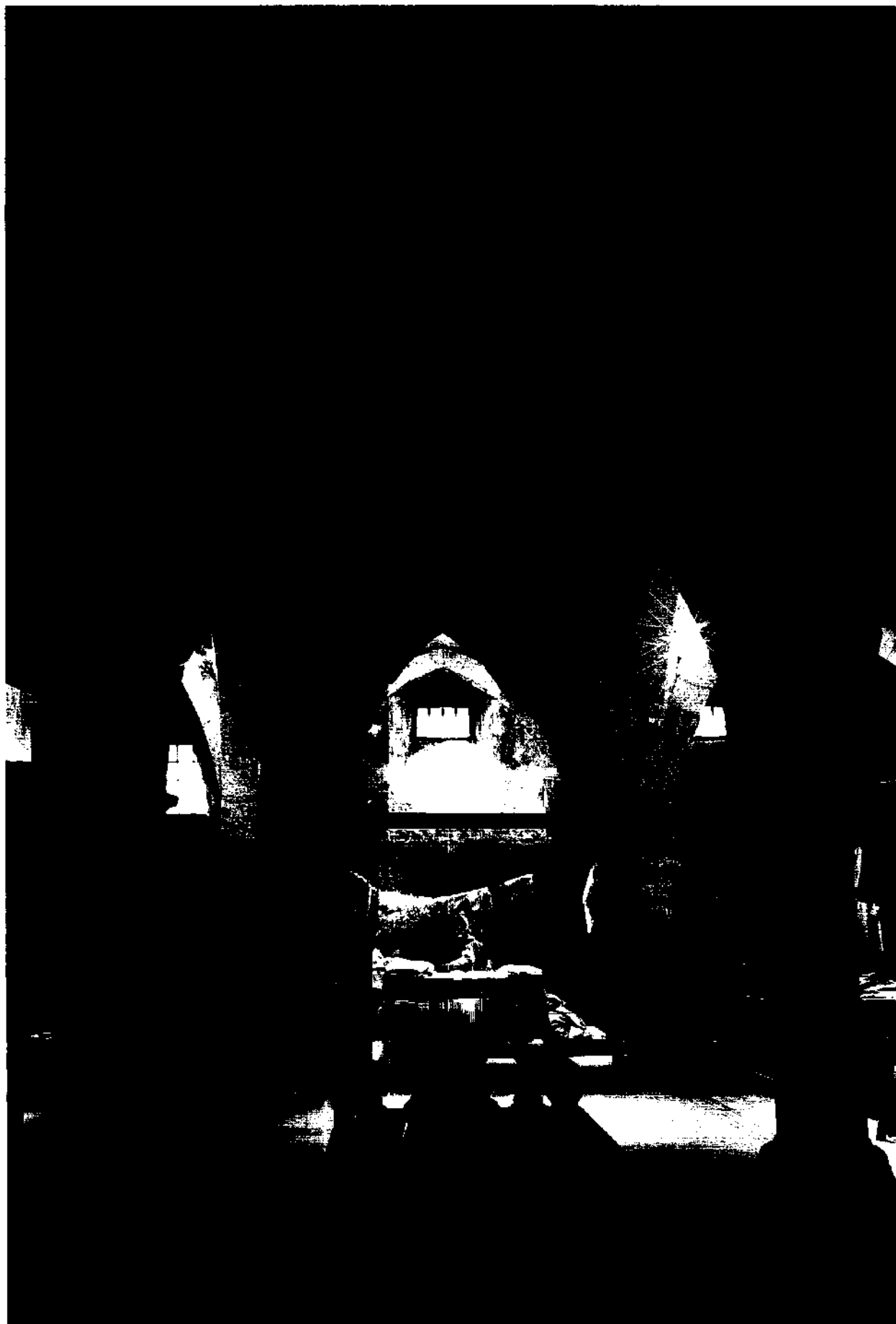
L'étymologie du nom de Provins ne fait pas l'unanimité. Certains lui attribuent des racines celtiques : de « bro » (hauteur) et de « win » (entouré d'eau). D'autres font dériver ce nom de celui du général romain Probus qui aurait séjourné dans cette région en 221. Le nom de Provins viendrait alors de « Probinum » (la ville de Probus) ou bien, rappelant que le général Probus aurait donné aux habitants la permission de replanter la vigne que Domitien avait fait arracher en Gaule pour empêcher toute concurrence avec celle de Rome, Provins serait une abréviation de « Probus Vinum ».

Le premier document conservé sur Provins est une ordonnance de Charlemagne, figurant aux Capitulaires, qui ordonne en 802 l'envoi de deux *missi dominici* dans le *pagus provinensis*, ce qui indique que Provins était déjà une ville fortifiée ancienne et importante, chef-lieu d'un *pagus* (pays). En 804 y fut établi un atelier de monnaie, ce qui démontre son importance, seules quelques villes ayant eu alors ce privilège.

Provins avait donc perdu son caractère purement militaire de *castrum* (forteresse) et était devenu un centre administratif suffisamment important pour que, selon la tradition, les moines de Fleury-sur-Loire vinsent y abriter vers 845-865 les reliques de saint Ayoul afin de les mettre à l'abri des raids normands. Ils utilisèrent pour cela un petit sanctuaire dédié à saint Médard, situé dans le bassin marécageux, à l'emplacement de la future église Saint-Ayoul.

Passé à partir de 983 sous la domination des comtes de Champagne, l'ancien *castrum* suscita d'emblée l'intérêt de ces princes comme en témoigne la création, sur l'éperon, d'un chapitre de chanoines en l'église Saint-Quiriace entre 1019 et 1032. Il est probable que dès cette époque les flancs de l'éperon commençaient à se peupler. La Ville Basse, d'origine monastique, est postérieure à la Ville Haute. La découverte, en 996, dans le sanctuaire dédié à saint Médard, des reliques de saint Ayoul, cachées là un siècle et demi plus tôt, engendra un pèlerinage dans les zones encore marécageuses de la vallée. En 1048, le comte Thibault Ier, reconnaissant l'ampleur du phénomène, fonda en cet endroit un prieuré bénédictin dédié à saint Ayoul et c'est autour de ce couvent que se forma le nouveau bourg.

C'est donc à cette époque que prit naissance le bipôle provinois : sur le plateau la forteresse comtale et sa collégiale, cœur d'un centre administratif et militaire régional appelé le « Châtel », et, dans la vallée, séparé par le Durteint, la Vouizie, leurs dérivations et les marais, le prieuré



La Grange-aux-Dimes.

bénédictin, cœur d'un centre de pèlerinage qui entraîna tout naturellement des échanges économiques. C'est sur ce site exceptionnel que s'étendit la ville dont l'urbanisme●●● allait être fortement marqué par la création et le développement considérable des foires.

Dès le XIe siècle, Provins prit en effet rang avec Troyes, Bar-sur-Aube et Lagny parmi les célèbres foires de Champagne●●● et, parallèlement, parmi les grandes villes drapières d'Europe. La qualité de sa production acquit rapidement une renommée internationale. Si Troyes avait une population plus importante, son industrie drapière était beaucoup moins florissante. Bar-sur-Aube et Lagny étaient des villes beaucoup plus petites.

Provins fut aussi un important foyer intellectuel : persécuté pour la hardiesse de ses opinions philosophiques, le philosophe et théologien Pierre Abélard (1079-1142) s'y réfugia quelques années après avoir été émasculé sur l'ordre de l'oncle de son épouse secrète, Héloïse, et après sa condamnation par le Concile de Soissons en 1121. Son éloquence attira à Provins de nombreux étudiants.

Au siècle suivant, le comte Thibault IV fut l'un des plus élégants trouvères lyriques de son époque, ce qui lui valut de passer à la postérité sous le nom de Thibault le Chansonnier (1201-1253). En 1226, il prit la tête de la révolte des barons contre la régente du royaume de France, Blanche de Castille, la mère du futur saint Louis. Thibault se rallia à elle l'année suivante et il devait la soutenir ensuite efficacement. Il s'en était épris et il aurait fait peindre sur les murs de son palais de Provins des vers révélateurs de son amour pour cette femme de dix ans son aînée. Thibault IV rapporta des Croisades, en 1240, la célèbre rose de Provins●●●. Il hérita de la couronne de Navarre en 1234.

Au XIIIe siècle, Provins était devenue la troisième ville la plus importante de France après Paris et Rouen. Son industrie et son commerce en avaient fait une cité florissante. Ses draps●●● avaient une réputation universelle. Elle comptait environ 10 000 habitants (chiffre qui ne devait être dépassé, par la suite, qu'en 1962), 1 700 métiers de coutellerie, 3 200 métiers à tisser et de nombreuses tanneries.

De cette prospérité naquirent de nombreux monuments qui en sont aujourd'hui le témoignage. Provins se dota alors de puissantes murailles enclosant Ville Haute et Ville Basse pour rassurer sa bourgeoisie vouée aux arts et au profit. C'est aussi l'époque où se creusèrent les caveaux voûtés si typiques de Provins, enceintes de stockage, de refuge et de travail.

Siège de l'un des douze vicomtés entre lesquels la Champagne était divisée et de l'un des quatre bailliages permanents, Provins obtint sa première charte communale en 1230.

L'implantation de communautés d'ordre mendiants aux marges des villes était le signe, au Moyen Age, de la vitalité de celles-ci. A Provins, les Frères mineurs s'étaient établis en 1227 en plein marais, entre le Durteint et la Voulzie, et ils connurent un tel succès qu'ils purent acquérir en 1242 un terrain plus proche de la Ville Basse afin d'y construire un couvent. Les Clarisses, pour leur part, fondèrent un couvent sur les coteaux avant 1248.

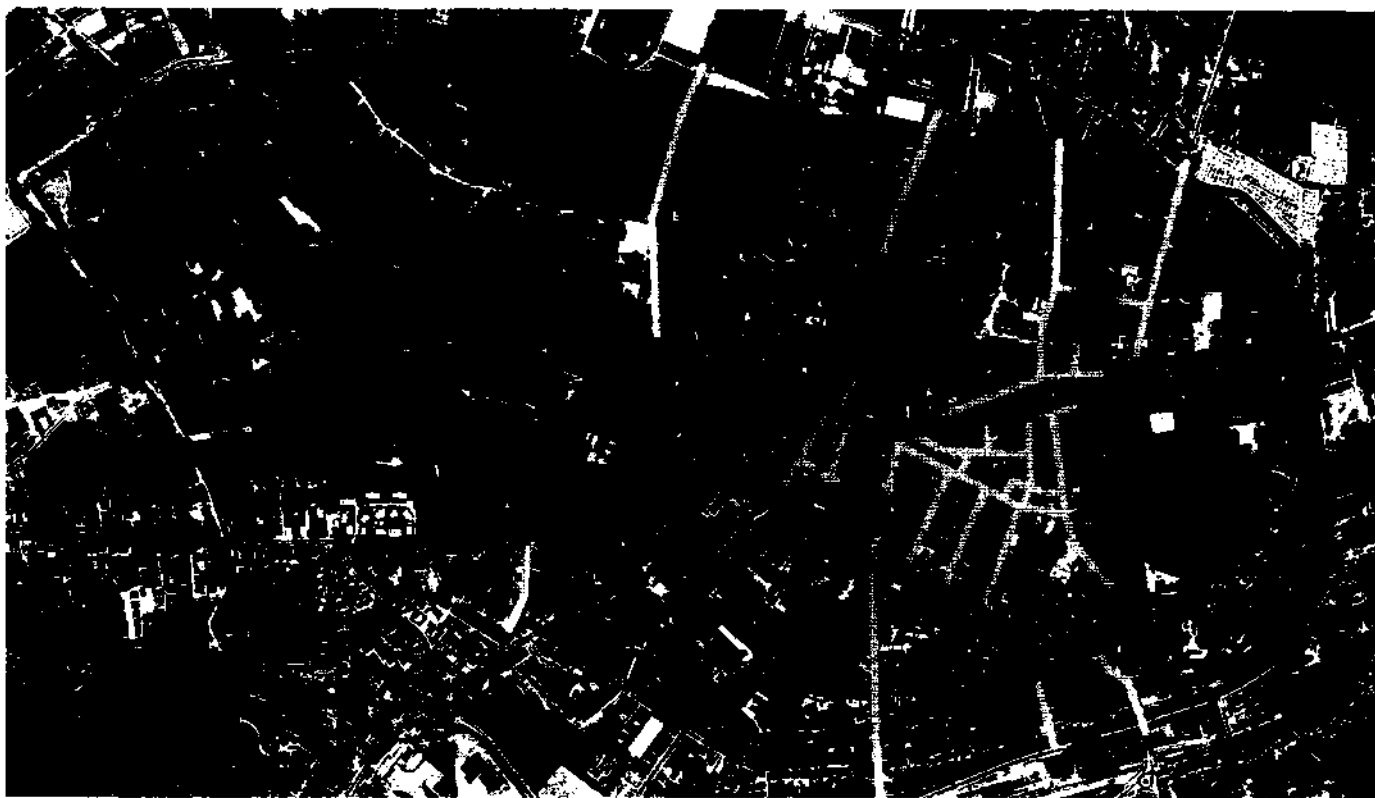
Autre signe de la vitalité de Provins au XIIIe siècle : la domestication des marais par la canalisation des cours d'eau et la concentration des eaux dans des rus organisés●●●. Parallèlement, l'eau fut utilisée à des fins industrielles, grâce à la construction de moulins.





Malheureusement, à la charnière du XIIIe et du XIVe siècles, la ville subit de plein fouet les modifications des grands circuits d'échange, qui détournèrent les marchands des villes champenoises, et la concurrence

Le système urbain : comparaison entre l'état Ancien Régime et l'état actuel.



Plan de Provins en 1809, Juris, géomètre. Bibliothèque municipale de Provins, fonds ancien.



-  Routes et portes médiévales principales
-  Routes et portes médiévales secondaires
-  Tracé de l'enceinte
-  Implantation des grandes institutions civiles, militaires et religieuses



Parcellaire lisible des tiroirs à draps

Vue aérienne. IGN 1999.

de plus en plus vive des centres de production textile flamands, tout ceci à un moment où l'autonomie des comtes s'affaiblissait face à l'autorité royale. Ce déclin commença avec Thibault V, qui avait épousé la fille de saint Louis. Il se poursuivit sous Henri le Gros et s'aggrava quand la veuve de ce dernier épousa l'Anglais Edmond de Lancastre, lié à Philippe le Hardi. La Champagne allait ensuite passer dans la maison de France avec le mariage de Jeanne, la fille d'Henri le Gros, avec le futur Philippe le Bel. Provins perdit du même coup son rang de capitale briarde et nombre des prérogatives que ses comtes lui avaient apportées.

La ville connut en 1279 une émeute d'ouvriers qui assassinèrent le maire Guillaume Pentecôte. Ces troubles, qui engendrèrent de terribles représailles, portèrent aussi un rude coup à l'opulence de la ville.

En 1347, des épidémies auraient entraîné la disparition de la moitié des habitants. La guerre de Cent Ans accéléra la décadence de Provins qui fut prise à plusieurs reprises et occupée par les Anglais. Ces derniers renforcèrent le donjon mais durent quand même céder la place et leurs cadavres s'amoncelèrent dans l'enclos en contrebas qui a gardé jusqu'à nos jours le nom de « Fosse-aux-Anglais ».

Au XVI^e siècle, Provins prit le parti de la Ligue et dut subir le siège d'Henri IV qui faillit y laisser la vie. Les actions militaires, le froid, la sécheresse, des inondations, la peste et d'autres épidémies entraînèrent un nouvel appauvrissement tant sur le plan démographique qu'économique.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, la vie urbaine se concentra dans la Ville Basse et Provins devint un centre administratif et une ville de garnison avec un marché régional. C'est alors que le rempart de la Ville Basse fut détruit sur son front Nord pour créer une promenade fréquentée par les bourgeois de la ville. La reprise économique eut pour conséquence la construction de nouveaux quartiers dans le Val, dans des parcelles autrefois cultivées.

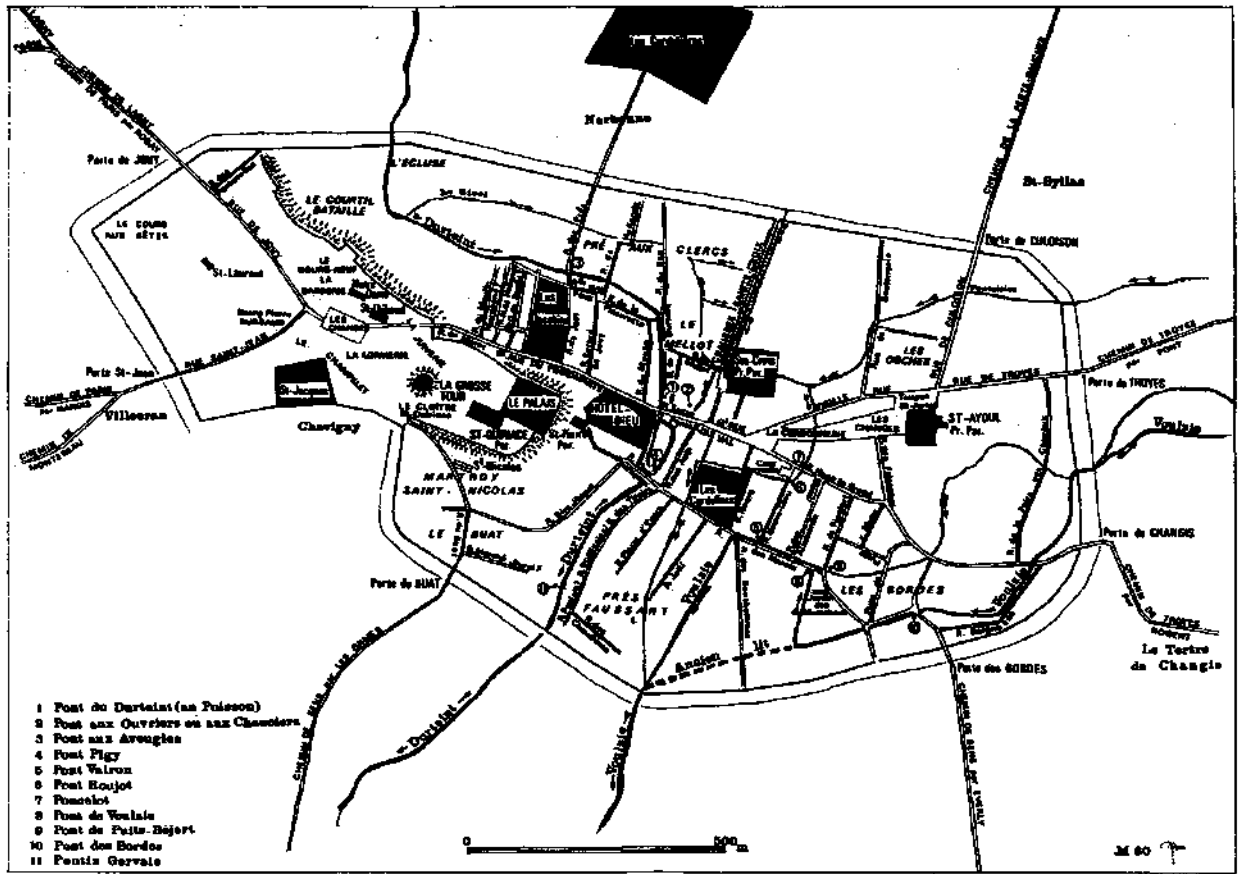
Une représentation du XVIII^e siècle montre une ligne presque continue de clochers des confins de la Ville Basse jusqu'aux portes de la Ville Haute. Mais la Révolution a jeté bas plus de dix sanctuaires. Ces ruines feront de Provins, dans la période romantique, une étape obligatoire pour les gloires littéraires de l'époque : Victor Hugo, Honoré de Balzac, Alphonse de Lamartine, Charles Sainte-Beuve.

Provins subit l'occupation prussienne en 1870, échappa aux destructions de la Première Guerre mondiale grâce au fait que l'avancée allemande fut stoppée à une quinzaine de kilomètres à l'Est mais connut l'occupation allemande pendant la Seconde Guerre mondiale.

•••L'URBANISME

• *La formation de la ville aux XI^e et XII^e siècles*

A l'extrémité de l'éperon, protégé par une enceinte de pierre, se dressait le palais des comtes de Champagne qui devait recevoir sa structuration définitive sous Henri le Libéral et ses successeurs. A proximité du palais se trouvait la collégiale Saint-Quiriace entourée par le cloître, quartier réservé aux chanoines. Plus loin s'élevait la Tour de César, donjon édifié par Henri le Libéral et servant de prison. Au-dessous, au Nord, se trouvait le quartier juif. Le *castrum* primitif abritait également quelques maisons réservées aux plus proches « sergents » du comte. Au-delà de la limite de ce *castrum* s'étendait vers l'Ouest l'agglomération ou plus exactement la zone mercantile affectée à la foire de Mai, généralement appelée le « Châtel ». Centrée sur la place du marché dite également place



Les rues de Provins (XIIe-XIVe siècles), extrait de J. Mesqui, Provins et sa région, 1981.



La place Saint-Ayoul.

des Changes (aujourd'hui place du Châtel), cette zone était limitée par une enceinte aujourd'hui disparue.

Dès le XIIe siècle, le quartier était si encombré qu'il fallut créer plus à l'Ouest, hors de l'enceinte primitive, un nouveau lieu d'échanges appelé Nouveau Marché. L'urbanisation vers l'Est des flancs du Châtel s'effectua sans doute en même temps le long de la grande rue Est-Ouest (actuelle rue Saint-Thibault). Cette grande rue descendant du *castrum* traversait le Durteint sur un pont à proximité duquel fut élevée une chapelle, annexe du prieuré bénédictin de Saint-Ayoul et connue sous le vocable de Sainte-Croix. Du pont sur le Durteint, il fallait au XIIe siècle franchir une zone marécageuse pour atteindre le second pôle de la ville, celui de Saint-Ayoul dont l'activité urbaine était considérable en raison de l'importance des pèlerinages qu'attirait le prieuré et de l'installation d'un second champ de foire dès la première moitié du XIIe siècle.

Ainsi s'impose dès le XIIe siècle l'image d'une ville en plein essor où l'urbanisation commence à gommer le caractère bipolaire primitif.

• *La fixation de la ville moderne aux XIIIe et XIVe siècles*

La fin du XIIe siècle et le XIIIe siècle virent la consolidation du rôle économique prépondérant de Provins qui se traduit en particulier par l'implantation dans la ville d'ordres mendiants, communautés de Franciscains ou de Clarisses.

Afin de pouvoir accueillir maisons et industries, on domestiqua à cette époque les marais qui constituaient le fond des vallées, par la canalisation des cours d'eau et leur concentration dans des rus organisés.

Cette mise en valeur du terroir urbain s'accompagna dans le premier tiers du XIIIe siècle d'une nouvelle définition du périmètre urbain regroupant tous les centres et en particulier le bipôle originel à l'intérieur d'une nouvelle enceinte continue, l'enceinte définitive. Le tracé d'ensemble était conçu pour intégrer Ville Haute et Ville Basse, débordant largement l'urbanisation des divers quartiers, tout à la fois pour prévoir les agrandissements ultérieurs et pour protéger les activités industrielles.

On assista parallèlement à une urbanisation progressive des anciens secteurs marécageux, tant au Sud de Saint-Ayoul qu'entre Saint-Ayoul et le Durteint où prit corps une forme de promotion immobilière avec de véritables lotissements au sens moderne du terme. Le tracé des rues évoque une trame quasi orthogonale manifestement planifiée et mise en œuvre dans un schéma d'ensemble, qui évoque celle adoptée un siècle plus tôt pour l'urbanisation du quartier du Nouveau Marché.

A la charnière entre le XIIIe et le XIVe siècle, tous les éléments sont désormais figés. La Ville Haute, urbanisée de façon d'autant plus lâche que l'on s'éloigne de la place du Châtel, est sans doute dès cette époque peu active en dehors des périodes de foires ; l'habitat des notables y est prédominant contrairement aux époques antérieures. C'est dans la Ville Basse que se déroule en effet l'essentiel de la vie de l'agglomération tout au long de la Grand-Rue (actuelle rue du Val) bordée par les maisons patriciennes. Sur la place du Val (actuelle place du Général-Leclerc), cet axe se divise en patte d'oie et se multiplie en un réseau de rues, dont les deux principales (actuelles rues Vieille-Notre-Dame et de la Friperie) donnent accès aux deux portes ouvrant chacune sur l'une des deux routes conduisant vers Troyes. Ainsi, le grand axe Ouest-Est est désormais constitué : depuis la Porte Saint-Jean (route de Paris) ou la Porte de Jouy (route de Lagny), situées en Ville Haute, il descend à travers la place du Châtel, suit la longue rue Saint-Thibault puis la rue du Val pour aboutir aux deux rues menant aux routes de Troyes. Depuis la place du Châtel,



Rue Saint-Thibault.



Rue du Val.

une autre voie (actuelles rue Jean-Desmarets puis rue Saint-Nicolas), passant à côté de la Tour-aux-Anglais, permettait de rejoindre la Ville Basse en contournant le Châtel par le Sud et d'accéder plus directement à la route de Sens.

Cette dernière, aboutissant au Sud-Ouest de la Ville, ainsi que celle menant à la Ferté-Gaucher au Nord, ont également influencé le développement urbain : elles sont à l'origine des rues Sire-Hugues (actuelle rue des Capucins) et Courloison.

• *L'évolution ultérieure*

A partir du milieu du XIV^e siècle, Provins s'installe dans une certaine léthargie lié au déclin des foires et à la dispersion de l'industrie textile. La Ville Basse a tendance à se replier sur son bourg. Les ateliers de l'industrie textile placés le long du Durteint et de la Voulzie, devenus inutiles, disparaissent, cédant la place à des jardins entre le bourg et les remparts.

Cet état se maintiendra jusqu'au XVIII^e siècle, époque où, les remparts, n'étant plus entretenus, furent transformés, dans la Ville Basse, en promenades. Un mail est planté au Nord entre la Porte de Courloison et la Porte des Prés (actuel boulevard d'Aligre). Cet état que l'on peut observer sur le plan d'intendance de 1782 et sur le plan dressé par le géomètre Juris en 1809 n'a guère évolué sur le plan communal de 1860. On y remarque également le tracé de la nouvelle route de Paris, établi à l'époque moderne et qui contourne la Ville Haute pour pénétrer par l'angle Sud-Ouest de l'ancienne enceinte de la Ville Basse, traversant celle-ci pour rejoindre la Porte de Changis puis la route de Troyes. Cette nouvelle route est la future Route Nationale 19 qui a été doublée au XX^e siècle par une voie expresse passant plus au Sud et permettant d'éviter cette fois la traversée de la Ville Basse.

Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, on assiste à une reprise de la croissance urbaine et des constructions prennent place sur les anciens jardins situés en périphérie du bourg mais toujours à l'intérieur du tracé des anciens remparts.

Il faudra attendre le XX^e siècle pour que commence l'urbanisation des quartiers extérieurs aux remparts, notamment au Nord-Est et au Sud-Est de la Ville Basse, essentiellement pour l'installation de zones d'activité contenant des ensembles collectifs et des grands équipements. La seule modification notable du tracé urbain de la Ville Basse a été réalisé après la Seconde Guerre mondiale : il s'agit du percement de la rue du Souvenir, appelée « percée centrale » par les Provinois.

•••L'ASSECHEMENT DES MARAIS

Jusqu'au milieu du XI^e siècle, s'étendait aux pieds de Provins un vaste marécage nourri par la confluence du Durteint, de la Voulzie et de leurs affluents. Une tourbe épaisse de 12 mètres couvrait le site de la future Ville Basse. Seule une voie carrossable descendait de la colline où se dressait le *castrum* pour s'acheminer jusqu'à Troyes.

Aux XII^e et XIII^e siècles, lors de son apogée commerciale et industrielle, Provins domestiqua les marais qui constituaient le fond de la vallée afin d'y accueillir maisons et industries.

La Ville Basse fut d'abord ceinte d'un long fossé alimenté par le déversoir du Durteint, le trop-plein du ruisseau des Auges et la décharge du

Le système hydraulique : comparaison entre l'état Ancien Régime et l'état actuel.



Plan du réseau hydraulique au début du XIXe siècle. Bibliothèque municipale de Provins, fonds ancien.



— Réseau découvert
- - - Réseau couvert

Plan du réseau hydraulique actuel. Mairie de Provins, services techniques.

« Pont-qui-Pleut » de la Voulzie. Ainsi endigué et délivré d'une surabondance d'eau, le marécage se trouvait déjà partiellement asséché.

Pour mieux l'éponger, on fixa ensuite les rives à l'aide de pieux, en chêne ou en châtaignier, enfoncés dans le sol. Une fois les ruisseaux canalisés, la tourbe fut uniformément entamée sur un demi-mètre d'épaisseur puis le sol fut exhaussé d'un tapis de terre blanche calcaire d'un mètre de haut. Ce remblaiement s'effectua au fur et à mesure de l'urbanisation.

La canalisation des rivières fut menée judicieusement afin d'éviter les inondations. Le profil en long et la coupe transversale de la rue du Val, en effet, montrent que le talweg du Durteint, c'est-à-dire la ligne imaginaire qui joint les points les plus bas de sa vallée et suivant laquelle les eaux s'écoulent, se situe à une centaine de mètres à l'Ouest du lit actuel, tandis que le talweg de la Voulzie doit se prolonger au-delà de la rue Aristide-Briand. La rectitude du ru Marambert et l'orthogonalité du ruisseau de la Pinte prouvent que leurs rives ne sont pas naturelles mais aménagées de main d'homme.

La canalisation a probablement demandé une main d'œuvre abondante et un maître d'ouvrage très compétent, sans doute André le Cémentier, fidèle du comte Henri le Libéral, qui avait déjà collaboré à la construction du palais comtal de Troyes.

Les réalisations majeures furent celle de la chaussée Sainte-Croix, une digue établie du Sud au Nord pour empêcher les eaux du Durteint de rejoindre celles de la Voulzie, ainsi que le détournement de la Voulzie suivant un nouveau cours au Sud, afin de drainer les eaux du centre de la ville.

Le drainage des marais et la stabilisation des terres ont procuré aux terrains éponges une haute valeur ajoutée.

Les anciens secteurs marécageux furent progressivement urbanisés. Entre Saint-Ayoul et le Durteint prit corps une forme de promotion immobilière, avec de véritables lotissements au sens moderne du terme. L'ancien terrain des Cordeliers fut ainsi loti en au moins une trentaine de tenures, avec chambres et maison, sur l'un des côtés de la rue des Bons-Hommes.

Le tracé des rues ne trompe guère avec sa trame orthogonale manifestement planifiée et mise en œuvre dans un schéma d'ensemble : les rues du Puits-Béjard, des Allemands, Neuve-Dieu, Neuve, aux Bouchers et aux Aulx étaient, entre la Grande-rue et la rue des Marais, les transversales d'une urbanisation neuve. Le couvent des Cordeliers, aujourd'hui disparu, y trouvait sa place.

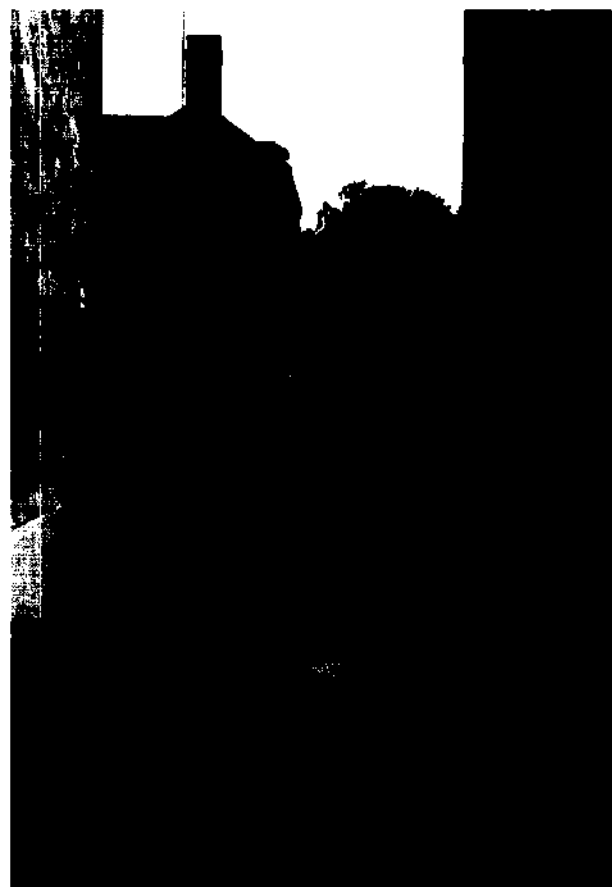
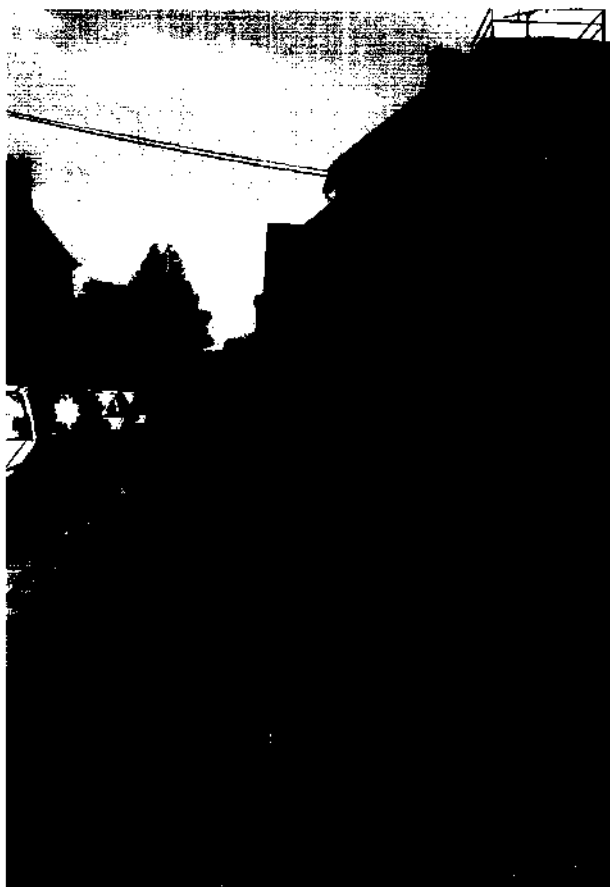
Par la suite, après des crues importantes au XVI^e siècle, les anciens fossés de l'enceinte furent utilisés au Nord pour constituer des canaux de drainage.

L'urbanisation n'est pas la seule raison qui a poussé à l'assèchement des marais de la Ville Basse. Il avait sûrement aussi un motif prophylactique tout comme, au même moment, vers 1160, le transfert de l'Hôtel Dieu à l'extérieur du vieux rempart, à mi-pente de l'éperon, pour éviter une trop grande diffusion des miasmes.

Les rus artificiels créés pour l'assèchement des marais n'ont pas été conçus seulement pour le drainage. Ils servaient aussi d'égouts comme en témoigne le nom évocateur de « merdereau » que l'on donnait à certains. Les vannes de bois régulant leur débit servaient aussi de filtres et rendaient le curage plus facile.



Le réseau hydraulique de la Ville Basse au XIXe siècle. Estampes.



Le réseau hydraulique de la Ville Basse aujourd'hui.

Les foires de Provins ont profondément marqué l'histoire médiévale. L'importance commerciale de la ville était telle que, dès le début du XIIe siècle, pour faciliter les échanges, Provins faisait frapper sa propre monnaie, le denier provinois. Cette monnaie était employée de tous côtés, et non pas seulement en Champagne et dans les provinces limitrophes. On en trouve des mentions en Poitou, en Normandie, en Flandre, en Picardie, en Lorraine, en Bourgogne, en Angleterre, dans le Luxembourg, ce qui indique l'essor et la dimension nationale et internationale des foires de Provins.

Le provinois était largement utilisé au Latium et copié à Rome où on l'appelait le provinois du Sénat car il fut frappé d'abord durant la république qu'Arnaud de Brescia organisa en 1143 et qui reconstitua le Sénat romain. Un temps monnaie municipale, il devint monnaie pontificale. L'émission de monnaie à Provins a sans doute cessé en 1336.

De la fin du XIIe siècle au début du XIVe siècle, sur les foires de Provins, mais aussi sur celles de Troyes, Lagny et Bar-sur-Aube, les prix des marchandises étaient fixés en livres provinoises.

Pendant toute cette période, Provins fut le principal lieu des opérations financières de la chrétienté, sorte de « clearing-house » embryonnaire de l'économie occidentale, et le plus grand centre d'échange de marchandises et d'argent. Les marchands de toute l'Europe et de l'Orient venaient y vendre leurs marchandises et s'y approvisionner. Si des foires régulières se déroulaient aussi en Flandre – à Ypres, Lille, Bruges, Malines et Thouroulde –, sans oublier la foire du Lendit, près de Paris, aucune ne parvint jamais à accaparer, comme les foires de Champagne, et en particulier celles de Provins, une telle proportion des échanges effectués à travers l'Europe occidentale, tout au moins jusqu'au milieu du XIIIe siècle.

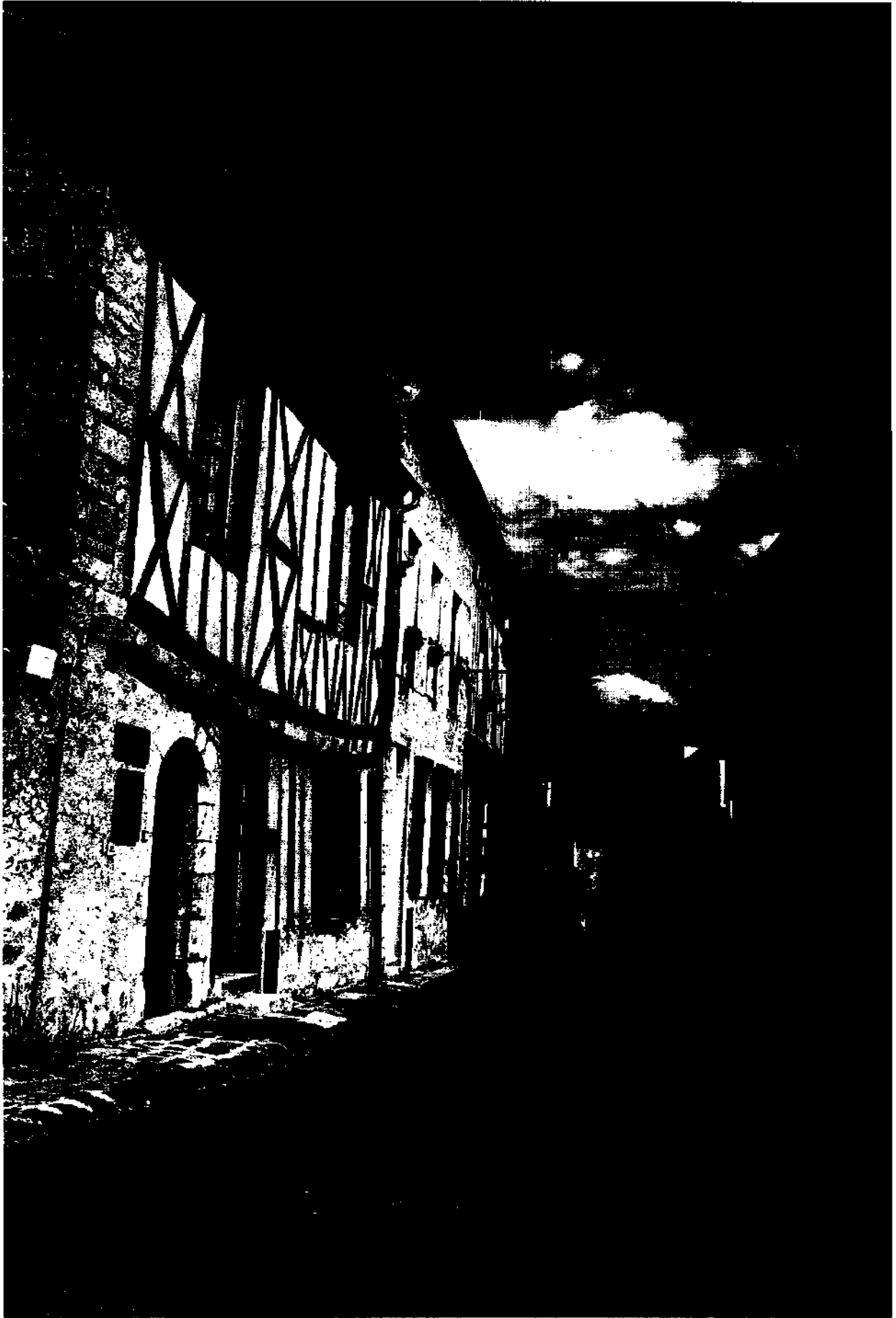
Provins semble avoir connu une foire dès le XIe siècle. Vers 1085, en effet, le comte Etienne-Henri et la comtesse Adèle en avaient donné le quart des revenus aux moines de Saint-Ayoul. Divers autres textes, à partir de 1137 – bulles pontificales, diplômes des comtes de Champagne, chartes des autorités ecclésiastiques ou des seigneurs – témoignent que les foires de Champagne étaient des sortes de marchés universels qui servaient de rendez-vous à des nations diverses. Elles ont connu une croissance rapide en importance et elles avaient, à la fin du XIIe siècle, une vogue et une célébrité qui n'ont fait qu'augmenter au cours du siècle suivant.

• *Des marchés universels*

Attirés par des avantages et assurés d'une protection efficace, les négociants apportaient de tous côtés, sur les quatre grands marchés périodiques de Champagne et de Brie, des marchandises qu'ils échangeaient contre de l'argent ou d'autres denrées. Ils venaient des diverses provinces de la France mais aussi d'Italie, de Savoie, d'Espagne, de Flandre, du Brabant, du Hainaut, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Ecosse, des pays du Nord et même d'Orient...

Point de rencontre entre les populations de l'Europe mais aussi de l'Orient, les foires de Champagne et de Brie, et tout particulièrement celles de Provins, parce que la ville était la résidence des comtes de Champagne, ont eu un rôle essentiel dans le progrès social, et donc dans l'évolution de la civilisation qui s'est accomplie à cette époque.

Outre les avantages commerciaux qu'elles ont procurés aux masses, outre l'essor qu'elles ont donné à l'industrie, elles ont servi de lien social



Rue Couverte.

entre les diverses provinces d'un même pays, et entre ce pays et les nations étrangères. Les idées ont voyagé avec les ballots de marchandises et, de ces foyers de rencontre, elles ont rayonné dans le monde. Les antipathies provinciales et nationales, si vives à cette époque, se sont émoussées par le contact et par la communauté des intérêts et, en ce sens, les foires ont contribué de manière non négligeable à l'unité de la France. On suit aisément, dans les diverses contrées de l'Europe, l'influence souvent prépondérante à cette époque de la France et de l'esprit français sur la littérature, l'art et le goût.

Une multitude de témoignages contemporains aux foires constate non seulement le rôle considérable des foires dans le développement du commerce de la France et de l'étranger mais aussi la bonne ordonnance de leur administration, le nombre des affaires auxquelles elles donnaient lieu et l'importance des revenus qu'elles produisaient.

♦ *L'origine de la banque*

L'expansion de l'activité commerciale entraînait la circulation de fortes sommes d'argent entre les villes et les foires d'Europe, et en particulier celles de Champagne et de Brie. La diversité des monnaies – ducats vénitiens, florins de Venise, dinars musulmans pour n'en citer que quelques-unes – créa la profession de changeurs qui allaient de foire en foire pour contrôler et évaluer les différentes monnaies. Cet exercice est à l'origine de la banque, nom dérivé du banc qu'utilisaient les changeurs. A une époque où la validité d'une monnaie ne couvrait qu'un petit espace géographique, l'importance des changeurs était considérable. Italiens pour la plupart, ils étaient installés dans des sortes de petites loges s'ouvrant sur une place et meublées d'une table avec un tapis, un banc et des balances.

C'est à ce moment aussi que fut créée la lettre de change, ancêtre du chèque actuel, pour éliminer les transports de fonds sur des routes qui n'étaient pas sûres. Dès 1240 apparaît l'existence de la « lettre de foire », un contrat par lequel le débiteur promet de s'acquitter lors de la foire indiquée sur le billet.

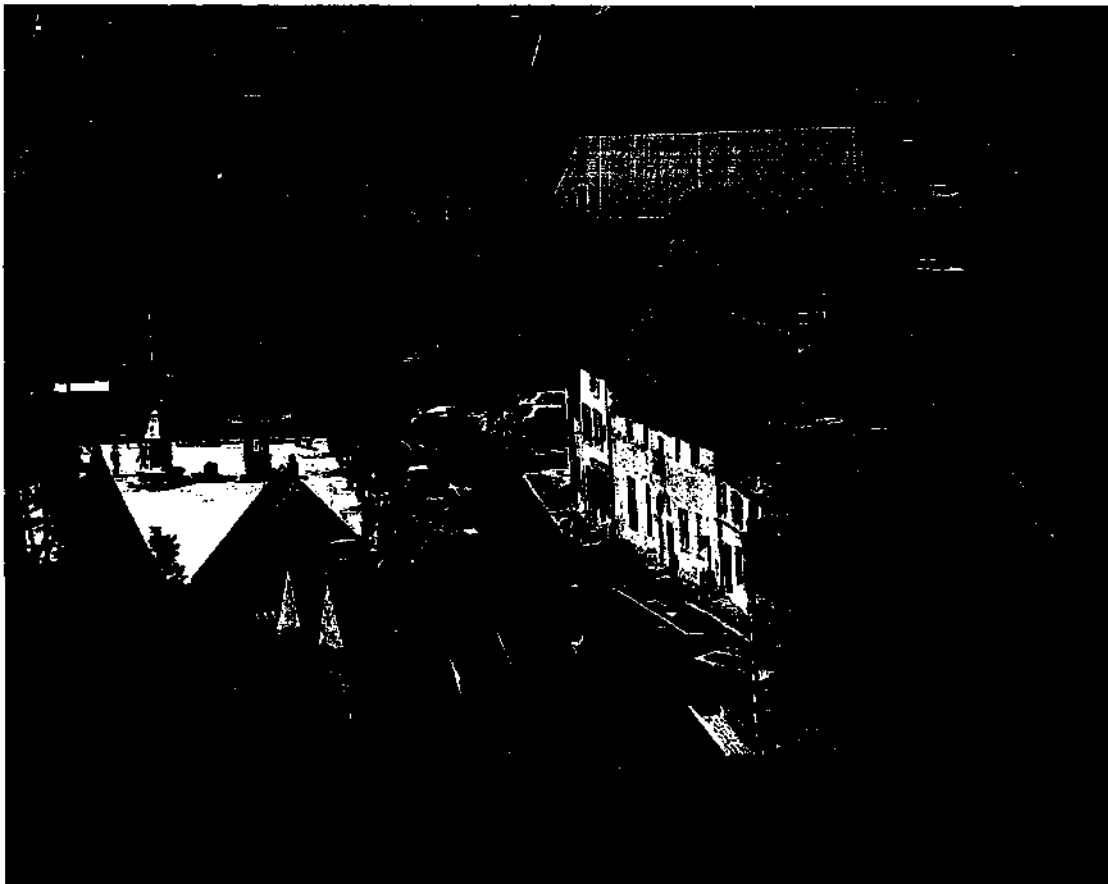
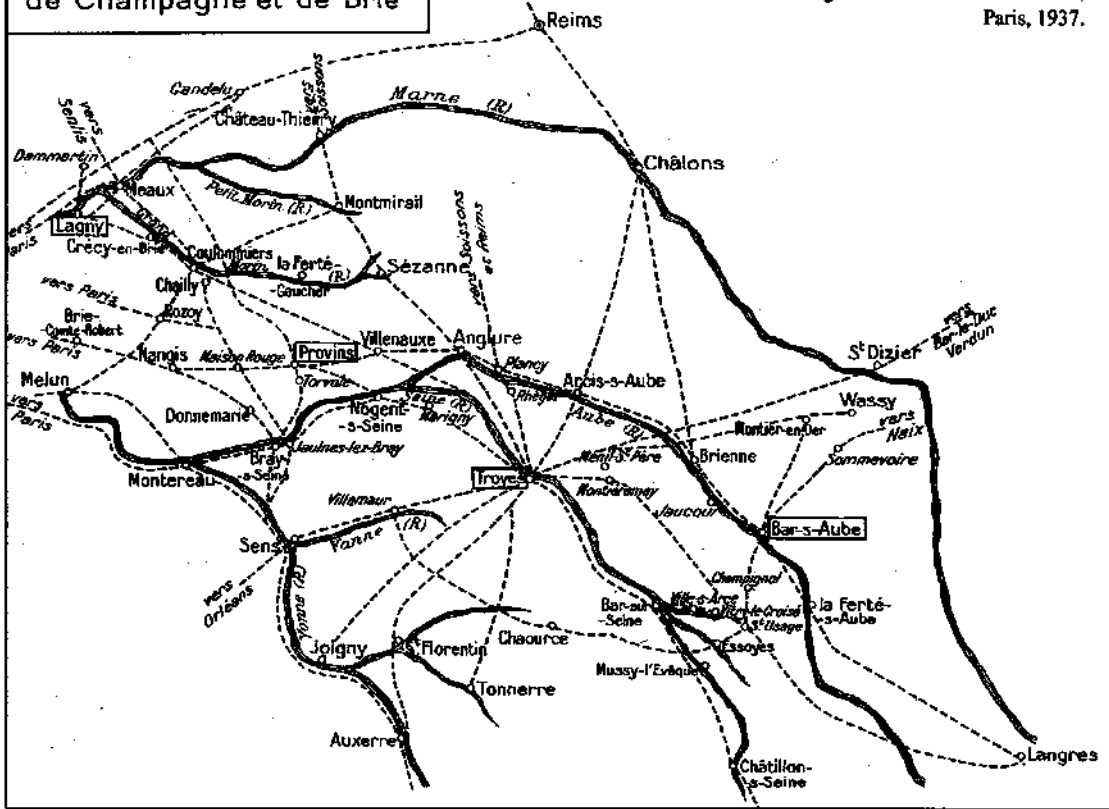
Aux foires de Champagne, le commerce de l'argent était aux mains des banquiers de Cahors ainsi que des Juifs et des Lombards. C'est par les foires de Champagne et de Brie que ces derniers passent pour avoir fait pénétrer en France des coutumes commerciales de leur pays et cette science de la banque dont ils ont sans doute les premiers possédé le secret. Ils avaient des tables de change dans chacune des quatre villes de foire et ils prêtaient des sommes plus ou moins élevées à des seigneurs, des particuliers, des membres du clergé, des communes. Le comte de Champagne, le comte de Nevers, l'archevêque de Rouen, les évêques de Langres, Verdun, Metz, Liège, le duc de Bourgogne, le duc de Lorraine, l'abbesse de Fontevault, l'abbé de Saint-Rémi de Reims, le comte de Flandre avaient recours à eux quand ils avaient un pressant besoin d'argent. C'est aux foires de Champagne que se rembouraient ces emprunts souvent garantis par les comtes de Champagne eux-mêmes.

• *Une foire perpétuelle*

Il y avait en tout sept foires en Champagne : trois chaque année à Provins, deux à Troyes et une à Lagny et à Bar-sur-Aube. Leur calendrier et leur durée faisaient qu'en réalité ces quatre villes constituaient une sorte de marché continu qui se divisait en six époques et qui passait tour à tour de Lagny à Bar, de Bar à Provins, de Provins à Troyes, de Troyes à Provins et de Provins à Troyes. C'était comme une foire perpétuelle qui

RÉSEAU ROUTIER
du Comté
de Champagne et de Brie

Extrait de E. Chapin.
Les villes de foires de Champagne
des origines au début du XIVe siècle,
Paris, 1937.



La place du Châtel vue du dôme de l'église Saint-Quiriace.

avait à la fois les avantages de l'unité et de la variété, offrant aux diverses parties de la province de Champagne le moyen d'écouler successivement les productions particulières de leur sol et de leur industrie.

L'année commençait par la foire de Lagny, le 2 janvier. Cette foire durait jusqu'au lundi avant la mi-carême. Celle de Bar-sur-Aube débutait le mardi avant la mi-carême. La première foire annuelle de Provins, qui se tenait à la Ville Haute – au « Châtel » – s'ouvrait le mardi avant l'Ascension et durait quarante-six jours. La « foire chaude » de Troyes, dite aussi foire de la Saint-Jean, avait lieu à partir du mardi suivant la quinzaine de la Nativité de saint Jean-Baptiste – c'est-à-dire dans la première quinzaine de juillet – et jusqu'au 14 septembre. La foire de Saint-Ayoul de Provins, qui se tenait dans la Ville Basse, commençait le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, le 14 septembre, et durait jusqu'à la Toussaint. La « foire froide » de Troyes, ou foire de Saint-Rémi, s'ouvrait le lendemain de la Toussaint et durait jusqu'au 2 janvier. A Provins, enfin, la troisième foire annuelle, la foire de Saint-Martin, se tenait dans la Ville Haute pendant tout le mois de décembre.

Quatre foires dépendaient du comte de Champagne, celle de Lagny appartenait aux religieux de Saint-Pierre de cette ville et celle de Saint-Ayoul de Provins restait pendant sept jours aux mains des moines de ce prieuré.

Elles étaient si célèbres qu'on disait de quelqu'un qui ignorait des choses bien connues : « Il ne sait pas ses foires de Champagne ».

• *Une remarquable organisation*

L'organisation de ces foires et les privilèges spéciaux qui leur étaient associés leur donnaient une situation plus favorable que les autres foires de la province et que la plupart des foires du dehors, ce qui explique la faveur dont elles ont joui pendant plus de deux siècles, en France et dans toute l'Europe commerçante.

Une protection était en effet assurée aux marchands pour leurs personnes aussi bien que pour leurs marchandises, non seulement sur le territoire de la Champagne et de la Brie mais sur le chemin qu'ils suivaient pour s'y rendre et pour rentrer dans leurs foyers. Cette protection s'appelait « conduit des foires » (*conductus nundiranum*). Elle s'exerçait gratuitement et efficacement par l'autorité des comtes de Champagne et elle était garantie par divers souverains et seigneurs, le roi de France et le duc de Bourgogne notamment. Ce « conduit des foires » était le chemin consacré que devaient suivre les marchands pour se rendre de leur pays aux foires ou pour revenir des foires vers leur pays. Ce chemin, dans tout le parcours, était l'objet de la surveillance protectrice du comte ou du roi. Le négociant était protégé par des compagnies qui tenaient en fief le droit de lui servir d'escorte. Ainsi était-il à l'abri de l'attaque des brigands et des exigences des péagers.

L'organisation des foires de Champagne était stricte : les premières huit journées étaient laissées aux marchands, c'est-à-dire qu'ils avaient huit jours pour arriver, s'installer, déballer et mettre leurs marchandises en étalage. Puis venaient dix jours de foire proprement dite à l'expiration desquels les ventes d'étoffes de laine devaient cesser. Onze jours plus tard finissait la vente des cuirs et pelleteries. Ensuite arrivait le terme final assigné au trafic des objets vendus au poids. Un mois après la cessation du commerce des draps, soit plus de six semaines après l'ouverture de la foire, les changeurs devaient fermer leurs boutiques.

C'est au cri de « hare ! hare ! » qu'était annoncée par des crieurs, dans chaque foire de Champagne, la fin de la mise en vente de telle ou telle



La « nouvelle » route de Paris (XVIIe siècle).

denrée comme la fin de la foire. Le crieur devait ajouter, dans sa proclamation, le nom de la marchandise dont la vente allait cesser. Cet usage existait aussi dans les foires de la Flandre, à Ypres, Bruges, Lille, Thouroude et Malines. On n'y criait pas « hare! hare! » mais « ara! ara! » pour marquer la fin de l'étalage des draps. Comme aux foires de Champagne, les acheteurs avaient quinze jours après ce cri pour payer les marchandises.

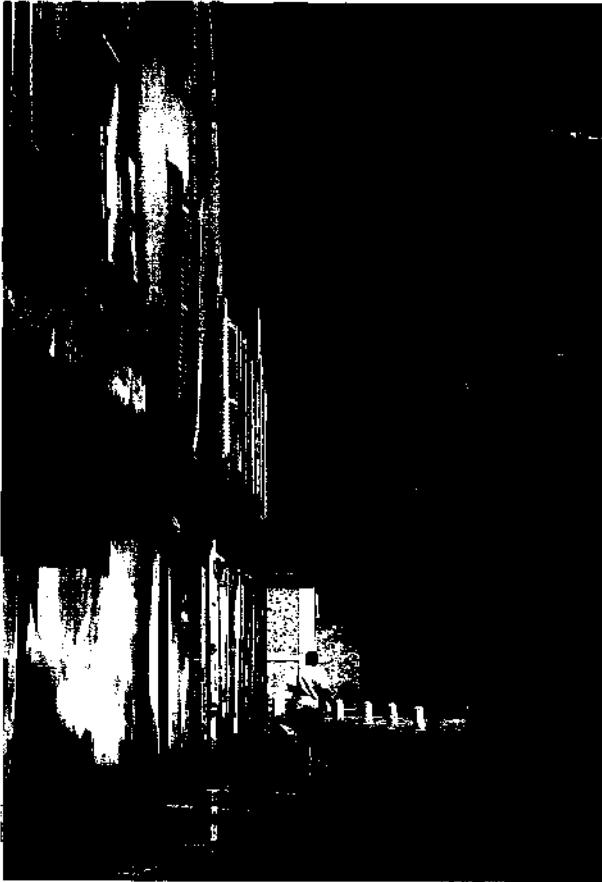
Le « droit payement » était un autre usage des foires de Champagne : les marchands, huit jours avant la foire, devaient déclarer les marchandises qu'ils apportaient et dans la quinzaine qui suivait la foire, ils devaient présenter les marchandises qui leur restaient et payer un droit pour celles qui manquaient et qu'ils avaient vendues.

Les six grandes foires de Champagne étaient soumises à un régime spécial d'administration qui explique le succès qu'elles connurent. Des magistrats supérieurs, appelés gardes, un chancelier, des notaires et des sergents en grand nombre réglaient et dirigeaient les diverses opérations commerciales, veillaient à la sûreté des marchands et des marchandises, maintenaient l'ordre, rendaient la justice, exécutaient les sentences, rédigeaient et scellaient les contrats. Les maires des quatre villes, des officiers du comte ou du roi et ceux de quelques seigneurs investis de droits spéciaux exerçaient aussi leur surveillance. Des loges recevaient magistrats et plaideurs. Les sergents parcouraient la ville et surtout le champ de foire pour assurer la tranquillité publique ou bien se tenaient aux portes pour faire payer les droits d'entrée ou de sortie.

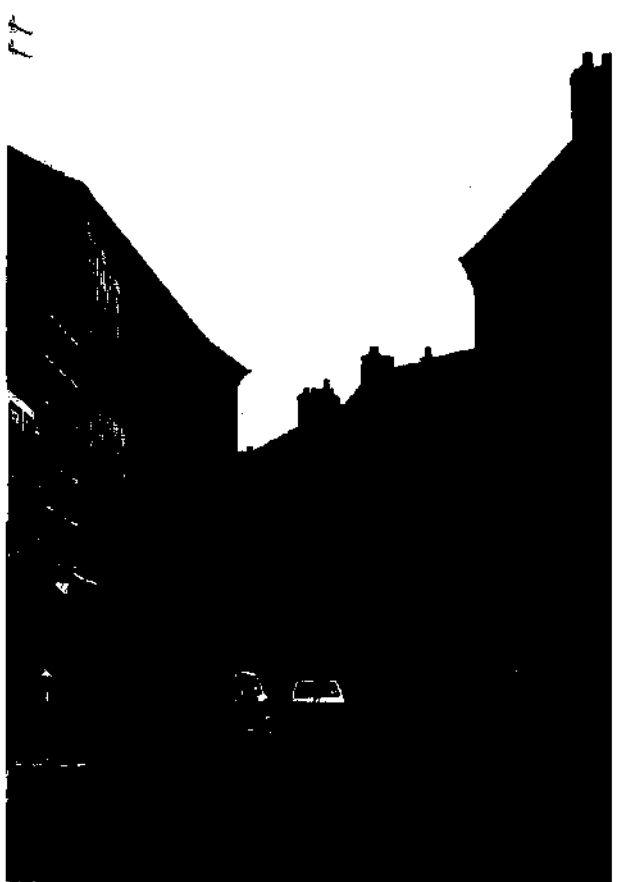
Afin d'assurer le succès des foires de Champagne, obligation était faite à certains marchands, et en particulier aux marchands de drap de ce qu'il était convenu d'appeler la hanse de Londres, d'assister aux foires ou d'y envoyer leurs représentants ou leurs marchandises. La hanse de Londres avait été créée pour développer et faciliter le commerce de la laine. Elle semble avoir pris naissance en Flandre et cette association se composait en premier lieu des marchands des dix-sept plus grandes villes drapières de cette province. Son nom venait sans doute de ce qu'elle faisait de nombreuses affaires avec les îles britanniques et que son comptoir le plus important était à Londres. L'association connut rapidement un grand succès et, de dix-sept villes au départ, elle en regroupait plus de cinquante au XIII^e siècle, dont Provins.

Les marchands de Flandre et d'Italie étaient, parmi les étrangers, ceux qui fréquentaient le plus assidûment les foires de Champagne et de Brie. Ces foires formaient pour eux un entrepôt où ils venaient échanger les produits de leur sol et de leur industrie et les denrées que leur procurait le commerce avec les pays lointains. A Provins, notamment, de nombreux marchands, et parfois des associations de marchands de toute une ville, possédaient ou louaient des maisons à l'année ou pour la durée des foires.

Ces foires étaient essentiellement consacrées aux transactions en gros. Souvent, les marchandises en vente étaient représentées par des échantillons et les espèces par des instruments de crédit. Par leur situation au carrefour de quelques-unes des principales routes qui conduisaient de la Méditerranée à la mer du Nord et de la Manche à la Baltique, ces foires fournissaient un terrain de rencontre idéal pour les affaires par correspondance et les paiements par compensation des créances et des dettes.



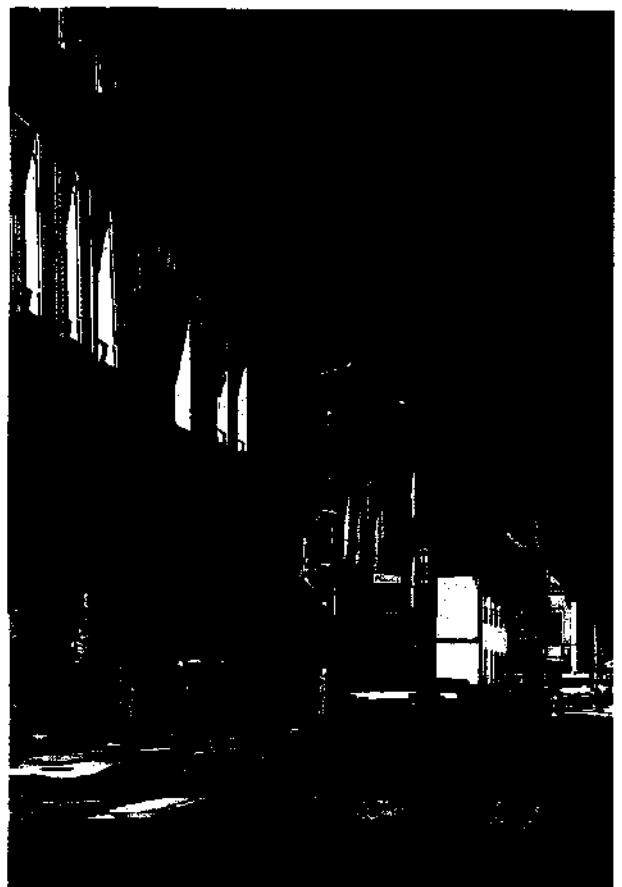
Rue Sainte-Croix.



Rue Hugues-le-Grand.



Rue du Minage.



Rue Courloison.

• *On y trouvait de tout...*

On trouvait tout ce qui existait alors et donc tout ce dont on pouvait avoir besoin aux foires de Champagne et de Brie.

Parce que Provins était un grand centre drapier, on y vendait bien sûr des draps de toutes sortes, mais aussi de la soie, des étoffes précieuses mêlées de fils d'or et d'argent, des peaux, de la tannerie, des fourrures, des feutres.

Il y avait aussi toutes les denrées alors connues sous le nom d'avoir-du-poids, c'est-à-dire des objets qui se vendaient au poids et qui étaient particulièrement employés comme remèdes en médecine, condiments, matières colorantes, etc., tels que safran, muscade, citron, réglisse, girofle, gingembre, rhubarbe, alun, cardamome, garance, guède, aloès, anis, lapis-lazuli, cannelle, poivre, cumin, indigo, sénevé, soie, chanvre, saindoux, suif... Il existait un pesage spécial pour ces produits à Provins.

On y trouvait évidemment tous les comestibles : céréales et légumes, bestiaux, viande et aussi de nombreux poissons qui, à Provins, se vendaient sur un pont du Durteint qui a gardé le nom de « Pont au poisson ». Parmi les produits de consommation divers, il est à noter que le fromage de Brie était déjà renommé sur le marché de Provins. Les vins tenaient un rang important parmi les marchandises des foires de Champagne, et notamment le vin de Provins qui, selon des écrits de l'époque, était fort apprécié.

Dans le domaine des matières premières on trouvait l'or et l'argent, les pierres précieuses, le fer, l'acier, le bois et le charbon, l'encens, le sel, la laine, la soie et la bourre de soie, le chanvre, le lin, le coton et les charbons qui servaient à carder la laine.

Le commerce des bêtes de somme paraît également avoir été important.

On vendait aussi des objets fabriqués de diverses natures (pots de cuivre, outils, chaudrons, articles de sellerie, objets de mercerie, futailles, cordes, coiffes, gants, chapeaux, chausses, miroirs, corbeilles, coussins, parchemin, roues et charrettes, coutellerie). Provins était alors un important centre de coutellerie qui donnait du travail à plus de 1 700 personnes sur une population de 10 000 habitants.

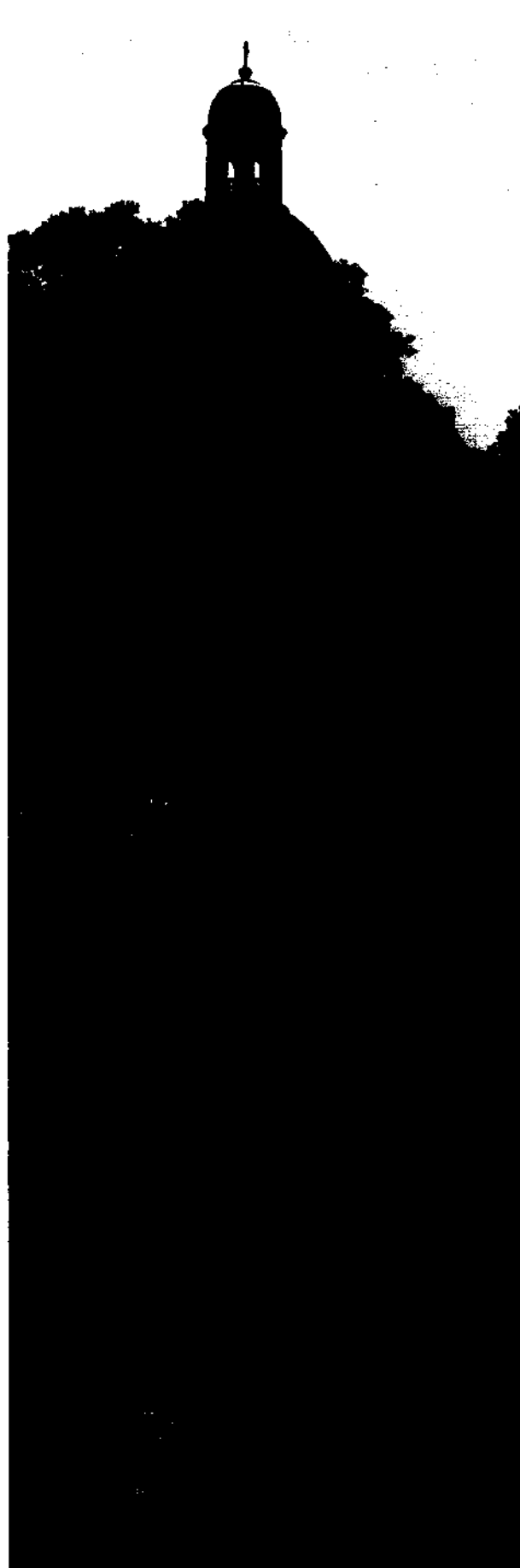
L'orfèvrerie avait également sa place : coupes et hanaps d'or et d'argent, bijoux faits à Paris.

• *Distractions, jeux et plaisirs*

Les affaires étaient le principal mobile qui attirait les foules aux foires de Champagne et de Brie mais les marchands et les étrangers venaient aussi y chercher des distractions, des jeux et des plaisirs que le Moyen Age refusait à la vie peu mouvementée des petites villes. A Provins, la prostitution offrait des ressources qui paraissent avoir été fort recherchées. Des proverbes anciens en font foi et les noms obscènes des rues du quartier des Bordes en portent témoignage. Les foires attiraient aussi bateleurs, jongleurs et montreurs d'animaux exotiques ainsi que des ménétriers qui allaient sur les places ou dans les auberges jouer des instruments ou chanter des chansons. A Provins, le soir, les sergents, qui parcouraient la ville avec des torches, étaient accompagnés d'une sorte de musique militaire pour sonner la retraite et le couvre-feu.

• *Le déclin*

Fruit des nécessités d'un commerce naissant, les foires devaient nécessairement perdre de leur importance à mesure que l'organisation de la société faisait des progrès.



Les anciens tiroirs à draps : ruelle aux Chevaux et rue de la Tannerie.

Lorsque les Italiens commencèrent à envoyer directement leurs navires vers les côtes de la mer du Nord et établirent des maisons permanentes dans les Flandres, l'activité des foires de Champagne commença à décliner au profit des foires des Flandres, de celle de Lyon mais surtout de Genève dont les quatre grands marchés annuels ont atteint leur plus haute renommée dans la première moitié du XVe siècle.

Autre cause de déclin : l'ouverture du col du Saint-Gothard en 1237 et l'élargissement de celui du Septimer un siècle plus tard. En permettant le passage de petits chariots, ils détournèrent vers l'Allemagne une part du trafic qui, auparavant, se dirigeait vers la Champagne.

A cela s'ajoutèrent d'autres facteurs, comme la guerre avec la Flandre qui ferma les marchés champenois aux marchands flamands, des mesures de protection des draps français qui eurent pour effet d'interdire leur exportation afin qu'on ne les imitât point hors des frontières, l'abolition de privilèges particuliers accordés aux foires de Champagne...

Les inconvénients des foires étaient par ailleurs apparus : elles apportaient il est vrai au pays des denrées nécessaires mais c'était à des intervalles plus ou moins éloignés pendant lesquels il fallait se passer de certains objets. Leur retour amenait une concurrence qui entraînait la dépréciation et, enfin, elles obligeaient les négociants à des déplacements personnels toujours coûteux et à des transports de marchandises dont le débit restait incertain.

•••LES DRAPS DE PROVINS

Provins fut une des grandes villes drapières du Nord-Ouest de l'Europe à partir de la seconde moitié du XIIe siècle. Elle fit partie de la hanse de Londres regroupant les plus grandes villes drapières du continent.

Plus de trois mille métiers à tisser les draps (c'est ainsi que l'on désignait une forte étoffe de laine) fonctionnaient dans la ville au XIIIe siècle. Leur existence est constatée par plusieurs documents.

Un dicton du Moyen Age montre que les drapiers de Provins étaient renommés pour leur habileté : « *Nous devons bien croire que cet homme est bon drapier puisqu'il est de Provins !* ».

Quand, au milieu du XIVe siècle, le roi s'occupa de réglementer, par une ordonnance, le métier de drapier, il consulta les fabricants de draps de Provins avec ceux de Malines, Beauvais et Louviers.

Dès 1131, le rôle de l'Echiquier signale des marchands de Provins commerçant en Angleterre et tout porte à croire qu'il s'agissait de marchands de draps.

Les drapiers de Provins, organisés en corporation sous quatre chefs appelés prud'hommes, régis par des statuts particuliers, divisés en foulons, lanneurs et tisserands, se signalèrent maintes fois par leur turbulence.

Au XVe siècle, lorsque les foires étaient en pleine décadence, les Anglais, dit-on, emmenèrent dans leur île les derniers d'entre eux pour y exercer et y propager leur industrie.

Les textes anciens montrent que Provins fabriquait une grande diversité de qualités de draps, c'est-à-dire de tissus de laine. Vendus aux foires, ils se dispersaient dans des contrées plus ou moins lointaines. On les voit paraître à la cour de France, à Naples, en Sicile, à Chypre, en Espagne, dans l'île de Majorque, à Constantinople, etc.

Les noms de la plupart de ces productions n'évoquent plus rien aujourd'hui comme l'estanfort, un drap de forte laine, ou la biffe, une étoffe légère qui figurait en 1295 parmi les objets précieux conservés à



Les anciens tiroirs à draps : rue des Prés et rue de la Table-Ronde.

Naples dans les magasins de la couronne.

Provins fabriquait aussi des draps unis écrus, blancs, gris cendré, bleus, écarlates, pers (bleu foncé), verts, violets ainsi que des draps rayés. La brunette, étoffe fine et légère, servait pour les vêtements de corps et les chausses. Les textes anciens font également état de vergés, de marbrés et de mêlés. On y trouve encore des tiretaines, étoffes grossières de laine et de fil, des gamurres dont aucun texte existant ne précise à quoi ils servaient, des bureaux, c'est-à-dire des étoffes grossières dont se servaient les pauvres, des toiles d'emballage, des couvertures et courtepointes.

Ces dernières étaient particulièrement appréciées par les marchands de Chypre qui en faisaient d'amples provisions.

Sous le régime des comtes de Champagne, la fabrication des étoffes de laine était soumise à des conditions strictes. Aux termes d'une charte donnée en 1222 par Thibault le Chansonnier, dans l'intérêt des bourgeois de Provins nul ne pouvait exercer dans la ville le métier de drapier s'il n'y était domicilié ou s'il n'était homme du comte.

Les longueurs, les couleurs, le poids, la qualité des draps, les devoirs des maîtres et des ouvriers faisaient l'objet de réglementations.

Le peigne fut un temps le seul instrument autorisé pour démêler la laine et la mettre en état d'être filée et tissée mais l'emploi de la carde se répandit rapidement. A Provins, la liberté de carder existait avant 1370.

L'utilisation des chardons pour laner ou tirer la laine du fond des étoffes et les garnir de poils à la superficie est ancienne en Champagne. Le chardon employé à cet usage porte le nom de chardon de bonnetier. C'est une plante qui produit à l'une de ses extrémités un globule long et épineux appelé bosse ou tête de chardon.

Le Cartulaire de la ville de Provins (XIIIe et XIVe siècles) contient de nombreux actes d'émancipation dans lesquels les parents, en mettant les enfants hors de leur avouerie, leur donnent des métiers de tisserand et un certain nombre de milliers (60 000, 100 000...) de chardons.

Le travail était compartimenté entre les tondeurs à grandes forces qui maniaient de grands ciseaux appelés forces pour tondre la laine, les tisserands, les lanneurs qui faisaient la trame, les foulons qui la régularisaient et la complétaient et les teinturiers qui donnaient la couleur à la laine ou à l'étoffe.

Centre drapier, situé au cœur d'une région où l'on élevait des moutons, Provins vendait beaucoup de laine champenoise sur ses foires, plus sans doute qu'elle n'en utilisait elle-même car à en croire des textes de l'époque, elle était « *tendre et creuse* » et « *ordinairement fort sale, particulièrement au cou de l'animal, ce qui vient de la négligence de ceux qui les élèvent* ». Les drapiers provinois semblaient préférer des laines venues d'ailleurs. Un manuscrit de la deuxième moitié du XIIIe siècle montre que l'ordre de Cîteaux était en grandes relations avec les marchands provinois et que c'est à eux qu'il vendait les laines de ses troupeaux.

La solidité de la teinture des draps provinois était réputée. Pour fixer cette teinture, les draps étaient trempés dans les eaux du Durteint, d'où le nom de cette rivière.

• Les tiroirs à draps

L'importance de l'industrie drapière à Provins avait entraîné la création dans la zone périphérique de nombreux « tiroirs à draps » devenus aujourd'hui des jardins urbains.

Ces « tiroirs » étaient des parcelles de terrain où des draps blancs, suspendus sur des étendoirs de 90 mètres de longueur, s'étiraient en



La rose de Provins : Rosa gallica officinalis. Extrait de R. Phillips & M. Rix, Histoire des roses, London, 1993.

attendant d'être débités dans les foires. Omniprésents au XIII^e siècle tant au Nord, dans la vallée du Durteint, qu'au Sud, les « tiroirs » faisaient l'objet d'une spéculation foncière.

Sur les coteaux, ils formaient de longues lanières parallèles où il était interdit de planter. Chaque lanière possédait sa petite cahute destinée aux tireurs.

Dans la vallée, les « tiroirs » occupaient des « mottes » séparées par les petits ruisseaux drainant les marais. Il s'agissait de plates-formes de terrassement qui supportaient les bâtis de bois destinés à l'étendage.

•••LA ROSE DE PROVINS (*Rosa gallica officinalis*)

La célèbre rose de Provins est étroitement liée à l'histoire de l'Angleterre. En effet, Edmond de Lancastre (1245-1296), second fils du roi d'Angleterre Henri III Plantagenet, ayant épousé Blanche d'Artois, la veuve de Henri le Gros, comte de Champagne, devint suzerain de Provins. Il introduisit dans ses armes une fleur alors très rare : une rose rouge rapportée de Jéricho, en 1240, au retour des Croisades, par le comte Thibault IV, et cultivée à Provins.

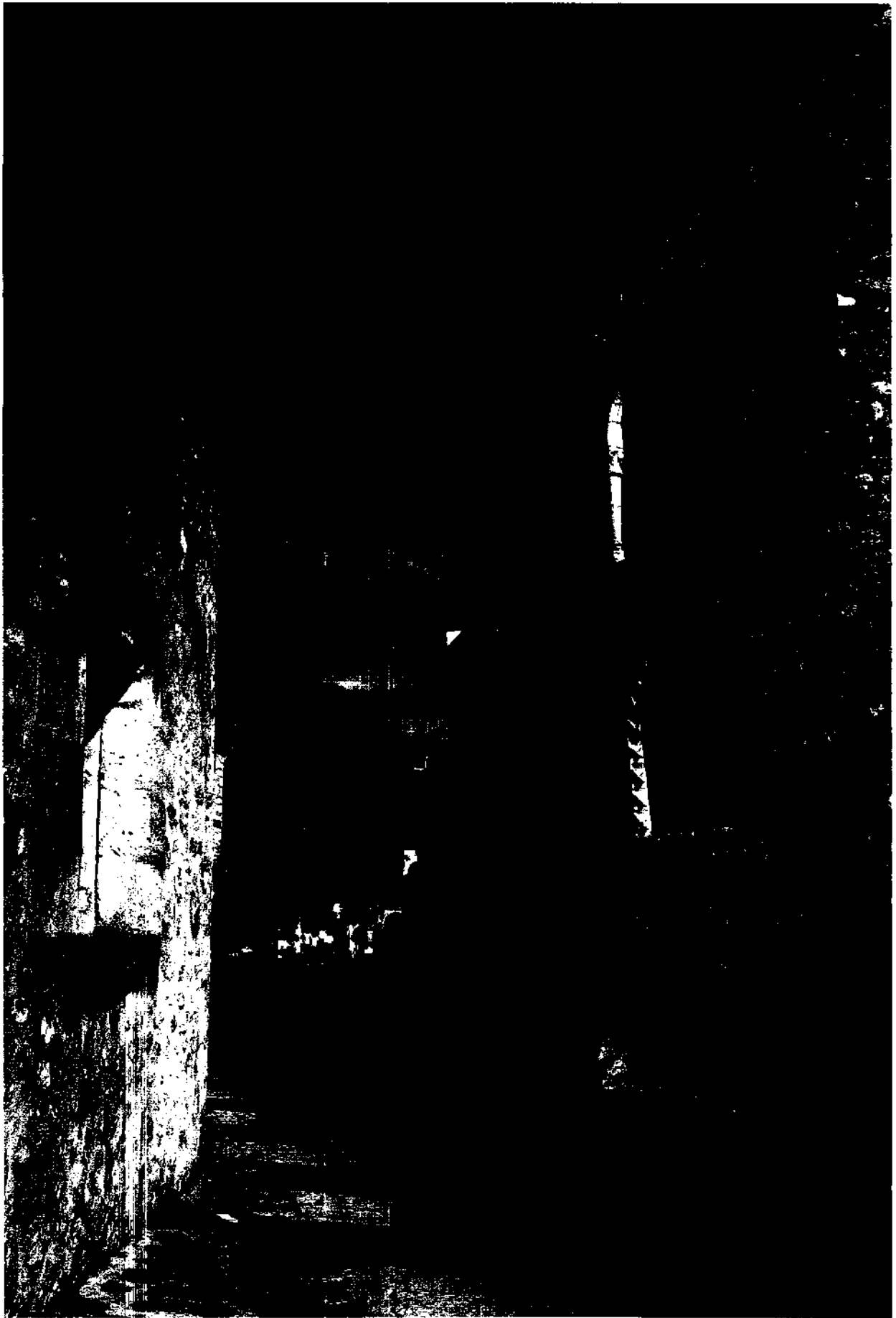
Cent cinquante ans plus tard, la guerre des Deux Roses, pour la conquête du trône d'Angleterre (1454-1485), opposa la maison de Lancastre, qui avait conservé la rose rouge dans son emblème, à la maison d'York qui avait une rose blanche dans ses armes. Après bien des vicissitudes, les Lancastre – et donc la rose rouge – l'emportèrent.

La rose était déjà cultivée en France depuis très longtemps lorsque le comte Thibault rapporta de Terre Sainte celle qui serait vite connue comme la Rose de Provins. Depuis bien longtemps en France, comme déjà les Grecs et les Romains, on lui attribuait de nombreuses propriétés et vertus qui lui ont valu une place de choix en parfumerie, en pharmacie, en cuisine et en confiserie.

Mais la rose de Provins – *Rosa gallica officinalis* – constituait une nouveauté lorsque le comte Thibault la rapporta. Elle provient d'un rosier buisson dont les tiges, pourvues d'aiguilles fines et non de fortes épines, s'élèvent à une quarantaine de centimètres. Il fleurit en juin et ses fleurs ont de dix à quinze pétales, soit plus que les rosiers qui poussaient alors en France. Leur couleur varie du rouge au cramoisi violacé avec un cœur jaune doré. Des spécialistes ont établi que les rosiers cultivés à Provins donnent des fleurs d'un rouge plus vif que la *Rosa gallica officinalis* poussant dans d'autres régions en raison de la nature du sol, un massif calcaire reposant sur la craie du Campanien par l'intermédiaire d'une couche d'argile plastique retenant des matières ferrugineuses. Le fer avive la couleur rouge. Elles ont un parfum très prononcé et agréable que les pétales conservent après dessiccation.

Les experts ne sont pas d'accord sur l'origine de cette rose. Pour certains, la rose de Provins n'est qu'une variété de la rose de Milet, peut-être née à Chypre, dont parle Pline. Pour d'autres, il s'agirait de la rose de Damas mariée à un églantier. La particularité de la *Rosa gallica officinalis* est qu'elle drageonne si facilement qu'un seul plant donne un massif quelques années après. Il n'est donc pas étonnant qu'elle se soit multipliée si rapidement et qu'elle fut l'objet d'une vaste culture dès que le comte Thibault l'eut introduite dans sa ville.

La tradition veut que cette rose ait conservé sa fraîcheur et sa beauté durant le long voyage du retour et que Thibault en fit don à son épouse Marguerite qui fut si émerveillée par ce présent qu'elle la planta elle-



La Maison romane, musée de Provins et du Provinois.

même dans un parterre où son éclat s'en trouva rehaussé. Mais la nuit la flétrit et, le lendemain matin, il ne restait plus qu'une tige effeuillée s'inclinant vers les pétales épars autour d'elle. Quelques jours plus tard, toujours selon la tradition, de jeunes arbustes apparurent – autant que de pétales – qui se couvrirent de fleurs semblables à celle rapportée par Thibault mais d'une couleur encore plus vive et d'un parfum encore plus pénétrant. La comtesse ayant émis le désir d'en voir fleurir partout, Thibault ordonna qu'il en fût cultivé sur tout son domaine.

Il est plus vraisemblable que le comte Thibault ayant vu des champs de roses en Asie mineure ne rapporta pas qu'une fleur mais plusieurs plants. En réalité, il est même fort probable que la *Rosa gallica officinalis* n'a pas attendu Thibault pour être introduite à Provins. Les foires drainaient dans la ville des commerçants grecs, syriens, romains et autres d'Europe, d'Asie mineure et même d'Orient, pays qui cultivaient les roses, en faisaient le commerce et pouvaient donc en vendre sur ces foires mais, en ce cas, sous forme sèche ou en conserve. Thibault ne fit peut-être que rapporter les plants d'une rose déjà appréciée de ses contemporains pour les parfums et la médecine. Il n'en reste pas moins que c'est à lui que revient le mérite d'avoir introduit et favorisé la culture de la rose dans la ville. Mais il ne pouvait sans doute pas imaginer que plus de sept siècles et demi plus tard une rose porterait toujours le nom de Provins.

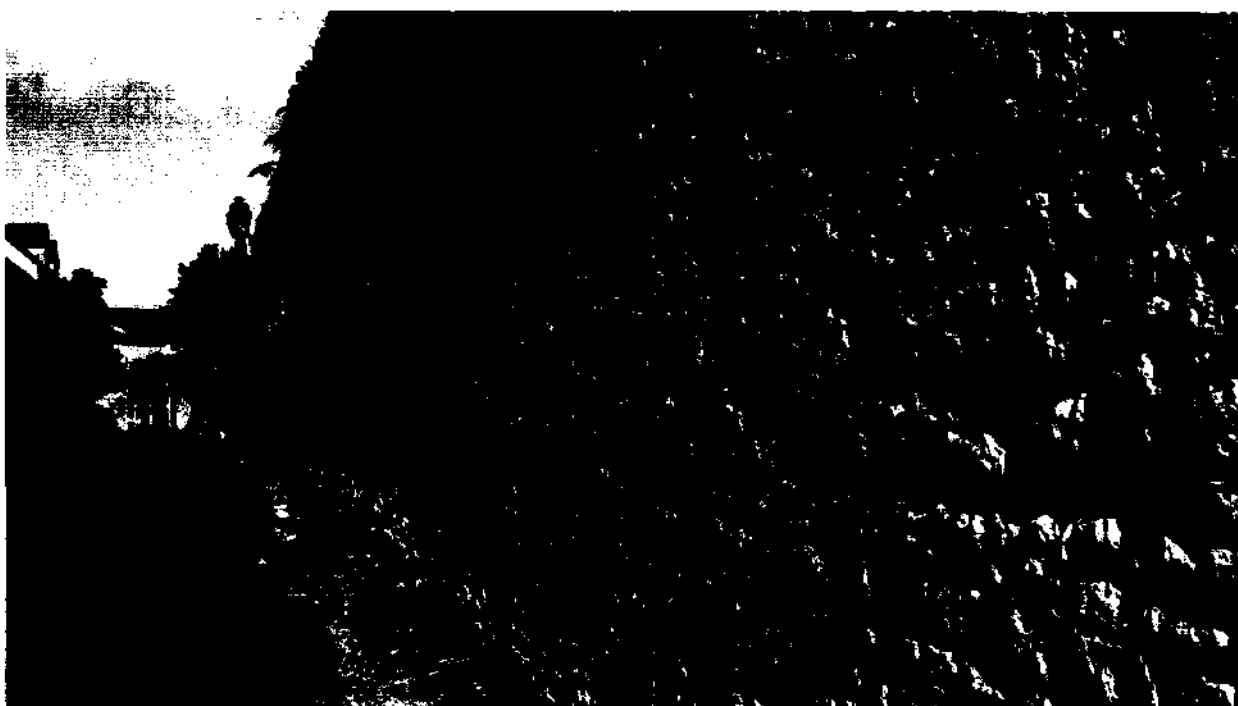
La culture de la rose était intensive à Provins au Moyen Age. Ses propriétés médicinales en firent la seule rose employée en pharmacie pendant des siècles si bien qu'on l'appelait aussi la « Rose des apothicaires » et, pour cette raison, elle était fort recherchée tant en France qu'à l'étranger. Grâce à son tanin, la rose rouge était, il n'y a pas encore très longtemps, un remède spécifique de la phtisie. C'était aussi un remède spécifique des maux d'estomac et des maladies du tube digestif. Sur les foires de Provins on vendait des roses sèches et des conserves si réputées qu'elles étaient exportées jusqu'en Orient. Un voyageur de l'époque rapportait que « les roses de Provins sont si estimées aux Indes qu'il y a des temps où elles se vendent au poids de l'or, et qu'il leur en faut à quelque prix que ce soit. » En 1600, la rue principale de la ville comptait de nombreuses officines d'apothicaires et les conserves de roses étaient très demandées.

Les préparations à base de rose de Provins sont très nombreuses : en infusion, en sirop, mélangée avec du miel (c'est le miel Rosat), en lotion (notamment pour les bains d'yeux), en pommade pour les lèvres (la pommade Rosat), en astringent (contre les diarrhées chroniques), en vinaigre, en eau pour la toilette (l'eau de rose), en confiture, en bonbon, en huile, en essence. Les cynorhodons, (ou « gratte-cul ») entrent dans la confection de confitures, gelées, marmelades et compotes. En décoction, ils sont réputés favoriser la digestion. Les pétales de rose de Provins, après dessiccation, servaient aussi autrefois à la confection de sachets pour parfumer le linge et les armoires, tout comme on se sert de la lavande.

La culture de la rose de Provins fut importante du XIV^e siècle au XVIII^e siècle et la ville était si fière de sa fleur qu'elle en offrait aux personnalités de passage. Le premier à profiter de cette coutume semble avoir été l'archevêque de Sens, Philippe de Marigny, lorsqu'il fit son entrée à Provins en 1310. Jeanne d'Arc et Charles VII reçurent aussi des roses en offrande lorsqu'ils passèrent à Provins le 3 août 1429 et François I^{er} un siècle plus tard. Entre-temps, Louis XI avait pris l'habitude d'envoyer des cavaliers à Provins pour y acheter des roses et des boutons de rose pour son usage personnel. Henri II en 1556, Catherine



Ruelle des Teinturiers.



Rue de la Citadelle.

de Médicis en 1574 en allant au-devant du futur Henri III qui rentrait de Pologne, reçurent aussi des roses. Henri IV n'échappa pas à la tradition, en 1592 : avec leur reddition, les échevins de la ville qu'il venait d'assiéger lui apportèrent des roses... Son petit-fils Louis XIV eut droit quatre fois à l'offrande de roses lors de ses visites dans la ville entre 1650 et 1681. Napoléon Ier et Charles X furent les derniers souverains à bénéficier de cette coutume.

Une autre coutume consistait à porter à la fête du Saint-Sacrement des couronnes et des chapeaux garnis de roses et à l'Ascension ainsi qu'à la Pentecôte les processions se déroulaient sous des jonchées de pétales de roses.

De nos jours, la rose de Provins est toujours à l'honneur. Elle pousse un peu partout. En se promenant dans les petites rues du Châtel, on en découvre dans tous les jardins, et même entre les pavés disjoints des ruelles. On en voit des cultures dans des jardins de la Ville Basse pour alimenter des fabricants de confitures et autres miels à la rose.

La Ville de Provins vient de passer un bail de douze ans avec les propriétaires d'une ancienne grande pépinière afin de créer une roseraie à son emplacement. La dénomination de « Rose de Provins » a été déposée en 2000 auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) et la Ville envisage d'engager une procédure d'agrément pour obtenir une appellation d'origine contrôlée par le classement de la « Rose de Provins » à l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO).

3. c **Forme et date des documents les plus récents concernant le site**

Bibliographie des titres disponibles

- * Elisabeth Chapin, *Les villes de foires de Champagne, des origines au début du XIVe siècle*, Paris, 1937 [reprint 1976].
- * Pierre Bénard, *Provins*, Paris, 1979.
- * C. Desplat, *Foires et marchés dans les campagnes de l'Europe médiévale et moderne*, Toulouse, 1996.
- * Emile Lefèvre, *Les rues de Provins*, Provins, 1868 [reprint Bruxelles 1979].
- * Jean-Marie Lustiger & Alain Peyrefitte, *Le Saint-Ayoul de Jeanclos*, Paris, 1990.
- * Marquise Alette de Maillé, *Provins : les monuments religieux. T. 1 Saint-Quiriace, chapelle du Palais des comtes, église Saint-Thibault. T. 2 Saint-Ayoul, Sainte-Croix, le couvent des Cordelières*, Paris, 1939 [reprint 1988].
- * René-Charles Plancke, *Promenade dans le passé : Provins et ses environs*, Le Mée-sur-Seine, 1988.
- * Michel Réale, *Provins et ses environs*, Le Mée-sur-Seine, 1986.
- * Patrice-Loup Rifaux, Jean-François Bénard & Alain Peyrefitte, *Provins médiéval*, Provins, 1996.
- * Michel Veissière (s.d.), *Une communauté canoniale au Moyen Age : Saint-Quiriace de Provins, XIe-XIIIe siècles*, Provins, 1961.
- * Michel Veissière (s.d.), *Histoire de Provins et de sa région*, Toulouse, 1988.
- * Bibliothèque municipale de Provins, *Par delà la palissade : les voies*



Un des puits de la Ville Haute.

d'évolution de la cité, catalogue d'exposition, Provins, 1999.

* Cercle de Recherches et d'Études du Provins Souterrain, *Bilan Scientifique. Recherches d'archéologie médiévale et moderne du patrimoine ancien de Provins*, année 1998, Numéro 1.

Études et rapports récents

- Anne Marzin & François Morin, *Les foires de Champagne : Provins, ville de foires*, 2000.

- Nadine Mahé & Emmanuelle du Bouetiez, *DSF d'évaluation. Provins. Plate-forme administrative ZA Delort*, AFAN/SRA Ile-de-France, 1999.

- Eddy Sethian, *Rapport de diagnostic archéologique. Provins. Résidence Saint-Ayoul, 17, rue Bourquelot (1ère tranche)*, AFAN Centre-Nord/SRA Ile-de-France, mars 1999.

- Mark Guillon, *Rapport d'opération archéologique. Fouille programmée. Provins. L'église Saint-Ayoul et son cimetière*, AFAN/SRA Ile-de-France, 1998.

- Mark Guillon, Pascal Sellier & Claire Mabire-La Caille, *Rapport d'opération archéologique. Diagnostic-évaluation. Provins. L'église Saint-Ayoul et son cimetière*, AFAN/SRA Ile-de-France, 1997.

- Xavier Pexoto & Claire Mabire-La Caille, *Évaluation archéologique. Provins. Rue de Changy, ancien quartier Delort*, AFAN Centre-Ile-de-France/SRA Ile-de-France, 1997.

- Frédéric Pécout, *Évaluation archéologique. Provins. Remparts Ville Haute, de la Tour aux engins à la Porte de Jouy*, AFAN Centre-Nord/SRA Ile-de-France, 1995.

- Jean Galbois, *Rapport d'opération archéologique. Fouille de sauvetage. Provins. Église Saint-Ayoul, fondations de l'église du Haut Moyen Âge et vérification des niveaux antérieurs*, GARF/Direction des Antiquités Historiques Ile-de-France, 1989.

Documents administratifs en vigueur [Voir Pièces jointes]

- Ville de Provins. *Plan d'Occupation des Sols* [29 juin 1984, modifié 28 juin 1985, révisé 5 octobre 1990]: « Rapport de présentation », « Règlement », « Liste des emplacements réservés », « Servitudes d'Utilité publique », « Documents graphiques: Plan Secteur Nord, Plan Secteur centre, Plan Secteur Sud », « Documents graphiques: Modification du POS de Provins, n°3.2.1, n°3.2.2. et n°3.2.3. (5 octobre 1990) ».

- Ville de Provins. *ZPPAU de la Ville Haute. Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain* [1er août 1990]: « 1. Rapport de présentation », « 2. Analyses et recommandations », « 3. Cahier des prescriptions », « 6. Analyse systématique du bâti et recommandations particulières », « 8. Relevés photo systématique », « Documents graphiques: 41 et 42. Plan des limites (2 décembre 1988) ».

- Ville de Provins. *ZPPAUP de la Ville Basse. Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager* [16 Mai 2000 (adoption par le CRPS)]: « Rapport de présentation. 1. Justification de la ZPPAUP », « 2. Analyses et recommandations », « 3. Analyse systématique du bâti et recommandations particulières », « Documents graphiques: 51 (Planche Nord), 52 (Planche centrale) et 53 (Planche Sud). Plan des limites de la ZPPAUP (2 décembre 1988) ».



Vue aérienne de la rue Saint-Jean et de ses abords.

3. d Etat actuel de conservation

La Ville de Provins présente un état de conservation général satisfaisant. En dépit de l'ancienneté du bâti – un très grand nombre d'éléments remontant au Moyen Age –, Provins offre l'image d'une ville qui a su conserver son patrimoine, et, depuis déjà longtemps, le restaurer.

De fait, l'intérêt constant qu'a suscité le site pour les Monuments historiques depuis la création de cette administration a permis de doter Provins de protections particulièrement nombreuses et denses, notamment en Ville Haute. Les travaux de sauvegarde et les campagnes de restauration ont suivi les mesures de classement ou d'inscription à l'Inventaire supplémentaire. Malgré l'immensité de la tâche à accomplir et le coût considérable des travaux – particulièrement pour les remparts –, des programmes pluriannuels ont été menés et continuent d'être prévus dans les plans à venir.

La Ville a su relayer parfaitement l'administration en conduisant elle-même une politique très active en faveur de son patrimoine, tant au bénéfice des édifices protégés que de ceux qui ne le sont pas. Ayant compris très tôt que ce patrimoine unique constituait un potentiel de développement économique très important pour une ville naturellement portée vers le secteur tertiaire en raison de sa destination de centre administratif local, la Ville de Provins s'est donc dotée des moyens réglementaires indispensables pour étendre les protections existant à l'ensemble du bâti. La mise en place, sur l'ensemble du site proposé à l'inscription, de deux ZPPAUP pour la Ville Haute et la Ville Basse, la seconde venant d'être approuvée par la commission compétente le 16 mai 2000, garantit ce périmètre contre les atteintes toujours possibles de l'urbanisation. Celle-ci a été jusqu'à présent en grande partie maîtrisée malgré l'extension des activités au-delà de l'ancienne enceinte de la Ville Basse.

Les Provinois, sans doute encouragés par ces mesures et conscients de la qualité de vie qu'offrent leur ville et son environnement, contribuent majoritairement, à titre individuel, à l'entretien, à la restauration et à la conservation du bien dont ils sont propriétaires.

3. e Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien

Une politique culturelle dynamique

La Ville de Provins mène une politique culturelle et touristique active tournée vers la mise en valeur et la promotion de l'histoire de la cité médiévale qui représente une part importante de l'activité économique de la commune. Ces actions, qui découlent de celles de conservation et de sauvegarde du patrimoine, sont conduites conjointement par l'Office de Tourisme [voir chapitre 4.i] et les services municipaux.

Pour mieux faire connaître le patrimoine de la ville et son environnement et pour sensibiliser la population de Provins et du Pays provinois à leur respect et à leur conservation, un service des Affaires culturelles a été récemment créé, qui regroupe à la fois le patrimoine, l'animation et l'action culturelle. Il a pour mission de mettre en valeur le patrimoine



Les animations culturelles et touristiques : Le jugement de Dieu et le marché du Goût.

(conservation, présentation et animation), de proposer des spectacles, des concerts, des animations et des expositions et de créer des ateliers de pratiques artistiques ou patrimoniales, etc.

Provins, Ville d'Art et d'Histoire

Provins fait partie depuis 1978 de l'Association Nationale pour la Protection des Villes d'Art fondée en 1964 à la demande d'André Malraux pour intéresser l'initiative privée à la restauration des villes d'art, à la suite de la loi du 4 août 1962 sur les secteurs sauvegardés.

Provins a souhaité renforcer cette action en déposant une demande pour obtenir le label des Villes et Pays d'Art créé en 1985 par la Caisse nationale des Monuments historiques et des Sites pour développer avec les collectivités locales une politique de valorisation du patrimoine. La mise en oeuvre de cette politique est assurée depuis 1995 par la direction du Patrimoine du ministère de la Culture.

Cette aide se concrétise par la signature d'une convention Ville d'Art et d'Histoire ou Pays d'Art et d'Histoire. Chaque convention, élaborée en étroite concertation avec les communes, établit un programme d'actions prenant en compte les objectifs suivants :

- présenter le patrimoine dans toutes ses composantes ;
- accueillir le public touristique ;
- sensibiliser les habitants à leur environnement ;
- développer des actions de formation à l'intention des personnels communaux, des médiateurs touristiques et sociaux, des associations ;
- initier le public jeune à l'architecture et à l'urbanisme ;
- assurer la communication et la promotion du patrimoine à l'attention d'un public diversifié ;
- mettre en oeuvre un programme grâce à un personnel qualifié agréé par le ministère de la Culture.

La mise en oeuvre de ces actions nécessite donc la création d'un service d'animation du patrimoine dirigé par un animateur du patrimoine qui travaille en relation avec des guides-conférenciers agréés et les différentes structures culturelles et touristiques locales.

Les Villes et Pays d'Art et d'Histoire constituent un réseau national d'échanges, d'expériences et de savoir-faire qui bénéficie d'une promotion nationale, *Laissez-vous conter la ville*, par le biais de dépliants, d'affiches et d'affichettes et d'un bulletin de liaison *Echanges et patrimoine*.

Le projet de convention qui a été rédigé doit être examiné à la prochaine session du Comité national des Villes et Pays d'Art et d'Histoire à l'automne 2000.

Un souci constant de ne pas dénaturer la ville

Depuis plusieurs années, la municipalité a entrepris un vaste programme de valorisation de son potentiel touristique, à travers la rénovation et l'animation du patrimoine historique et l'organisation de diverses manifestations, mais avec le souci constant de ne pas dénaturer la ville.

Ainsi, la spacieuse Maison du Visiteur, installée dans une demeure historique habilement restaurée, se trouve-t-elle à l'écart des monuments de la Ville Haute, au milieu de parcs de stationnement pour autocars et voitures particulières.



Les animations culturelles et touristiques : Les aigles des remparts.

Prochaine mise en place d'une signalétique

La ville va mettre en place des circuits thématiques (histoire, promenade dans la nature, spectacles). A partir du Point accueil situé à l'Office du Tourisme, appelé aussi « Maison du Visiteur », les touristes pourront suivre le parcours de leur choix. Ces itinéraires seront jalonnés par une signalisation spécifique à chaque thème. Des panneaux d'information près de chaque point particulier et de chaque édifice donneront des informations et inciteront à la visite intérieure.

Des déplacements facilités pour les visiteurs

Pour faciliter les déplacements des visiteurs en Ville Haute – laquelle est fermée à la circulation automobile le week-end –, le « Petit train de Provins », qui part de l'Office de Tourisme, dessert les principaux points d'intérêt du Châtel. L'achat d'un billet permet d'emprunter ce petit train comme un moyen de transport en commun et de réaliser sa visite en différentes étapes.

Un cheminement piétonnier le long des remparts

En Ville Haute, les remparts Sud, envahis par la végétation et inclus dans une propriété privée, étant inaccessibles et très peu visibles, la municipalité prévoit de prolonger des aménagements déjà réalisés au Sud-Est de la Tour-aux-Pourceaux et de créer un cheminement piétonnier au pied des remparts, ce qui permettra de découvrir le Pinacle, la Tour de Luxembourg et les installations défensives qui s'y rattachent. Cette action permettra non seulement de rejoindre le secteur à partir de la Porte Saint-Jean mais donnera la possibilité de faire le tour complet des remparts, tant en Ville Haute qu'en Ville Basse.

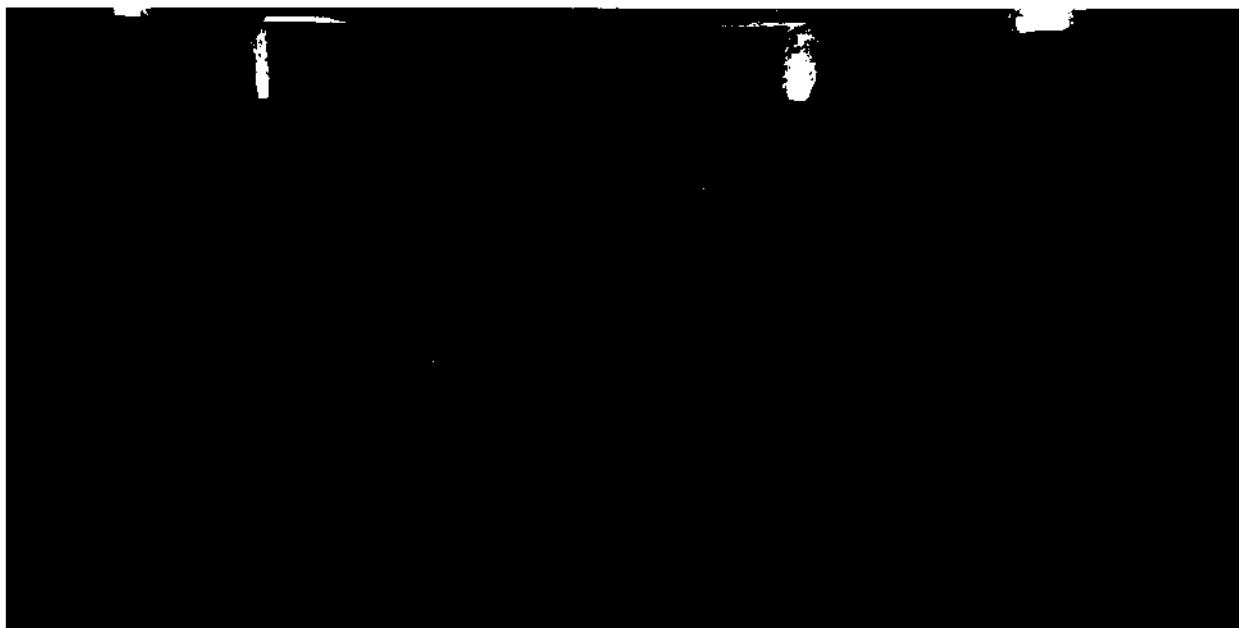
Autres visites proposées

Parallèlement au premier circuit de visite touristique nocturne qui a été mis en place en 1999, le « Plan lumière » se développe en proposant, dans un premier temps, l'éclairage et l'illumination des deux principaux monuments de la Ville Haute – la Tour de César et la collégiale Saint-Quiriace.

Le riche patrimoine de la Ville Basse devrait être mis en valeur lui aussi de la même manière : l'église Sainte-Croix, Saint-Ayoul et la Tour Notre-Dame-du-Val ainsi que le boulevard d'Aligre, le jardin Garnier et les rivières. Un autre projet concerne la création d'animations lumineuses et sonores dans les souterrains, tandis que Saint-Quiriace proposera au cours de l'année 2000 un « Parcours lumière » pour une visite intérieure animant l'architecture et l'histoire. Enfin, cette même année doit être achevée la mise au point d'un audio-guidage devant permettre une visite pédagogique de la Grange-aux-Dîmes.



La Villa Garnier : Bibliothèque municipale, fonds ancien.



La Maison romane, musée de Provins et du Provinois : caveau.

Le futur centre d'interprétation

A la suite du diagnostic établi en 1999 sur l'Office de Tourisme et les produits qu'il propose, il a été résolu de mettre en œuvre un Centre d'interprétation du Moyen Age faisant largement appel aux nouvelles technologies du multimédia et permettant d'offrir à l'avenir aux visiteurs les moyens de mieux apprécier le patrimoine historique de la ville. Ce projet, actuellement en phase de recherche de financement, doit autoriser la création de structures d'accueil fonctionnant tout au long de l'année pour présenter et visiter, raconter et expliquer Provins et le Moyen Age.

Le musée

Etablissement municipal, le musée de Provins et du Provinois est installé dans la Maison romane dont la façade sur rue (XI^e siècle) est classée Monument historique. La Maison romane appartient à la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Provins (SHAAP).

Contrôlé par la Direction des Musées de France, le musée présente sur quatre niveaux des collections se rapportant principalement à l'histoire de Provins et de sa région.

On y trouve des outils anciens qui étaient nécessaires à l'exploitation de la glaise ainsi que d'exceptionnels carreaux de pavement qui décoraient les demeures patriciennes du Moyen Age.

Au premier et au second étages sont présentés des sculptures médiévales et Renaissance, des tableaux et dessins du Provins romantique et une collection maçonnerie du XVIII^e siècle.

Le sous-sol contient les plus beaux exemples de l'art lapidaire à Provins, des sarcophages mérovingiens et des éléments sculptés d'édifices religieux disparus.

Le musée dispose d'une salle d'accueil, d'un comptoir, d'une billetterie et d'une boutique. Il a fait éditer une affiche et un dépliant.

Les collections appartiennent en majeure partie à la Ville de Provins, à la SHAAP, à l'Etat ou d'autres collectivités (dépôts de la Direction des Musées de France et des Monuments historiques).

Le musée organise des expositions, des animations, des ateliers et des conférences ainsi que des concerts.

La bibliothèque

La bibliothèque municipale de Provins contient 55 000 volumes dont 25 000 appartenant au fonds local et patrimonial. Un audit récent sur les pratiques culturelles de Provins et du Pays provinois a montré que la bibliothèque, par son action et son bilan, est un acteur essentiel du développement culturel. Toutefois, les fonds sont actuellement géographiquement dispersés et le fonds d'archives et d'imprimés anciens est abrité dans des locaux exigus et vétustes qui ne présentent pas toutes les conditions nécessaires à une parfaite conservation. Un projet est à l'étude pour que les archives et les autres fonds soient réunis dans un local plus fonctionnel, facile d'accès, central et structuré en services bien identifiés et complémentaires. Le choix s'est porté sur le grand manège de cavalerie de l'ancienne caserne Delort.



Le Durteint le long du boulevard d'Aligre.

Le service bibliothèque-archives a en projet la création d'une classe-patrimoine « archives » pour chaque cycle d'études – primaire, collège, lycée. Il s'agirait de présenter le service des archives de la ville, de définir la notion de « document d'archive », de montrer la différence entre archives publiques et archives privées, archives anciennes, archives modernes et contemporaines et archives immédiates; d'initier à la recherche et à la conservation des documents écrits, graphiques, sonores, audiovisuels, virtuels...

Etudes et recherches patrimoniales

Provins a signé en 1996 une convention avec l'Université Paris I-Panthéon-Sorbonne qui a permis une campagne de fouilles en 1996, 1997 et 1998 et la ville accueille des étudiants en maîtrise dont le sujet porte sur la ville.

La création d'une base archéologique permanente est en projet.

L'accueil des groupes scolaires

De la simple sortie de fin d'année à la semaine de classe patrimoine, Provins offre tous types de prestations.

Deux thèmes de visite sont proposés :

1) *Défense médiévale* avec présentation des techniques de construction et de restauration des monuments ainsi qu'une approche des notions d'attaque et de défense en observant les machines de guerre médiévales.

2) *Vie quotidienne au Moyen Age* avec découverte des noms de rues, les façades typiques, visite de la Grange-aux-Dîmes pour évoquer les foires et tous les éléments qui témoignent de la vie passée.

Au cours de la visite de la ville, le guide-conférencier aborde les thèmes en adéquation avec l'atelier qu'il animera ensuite :

1) L'écriture graphique avec démonstration et initiation à la calligraphie.

2) L'atelier du blason avec initiation à l'héraldique et fabrication de son propre blason.

3) L'atelier de vitrail avec découverte des techniques et initiation à la fabrication d'un vitrail.

La classe de patrimoine

Le service culturel de la ville a mis en place des actions visant à inciter les classes des écoles à la découverte du patrimoine local et de l'évolution de l'environnement au cours des siècles.

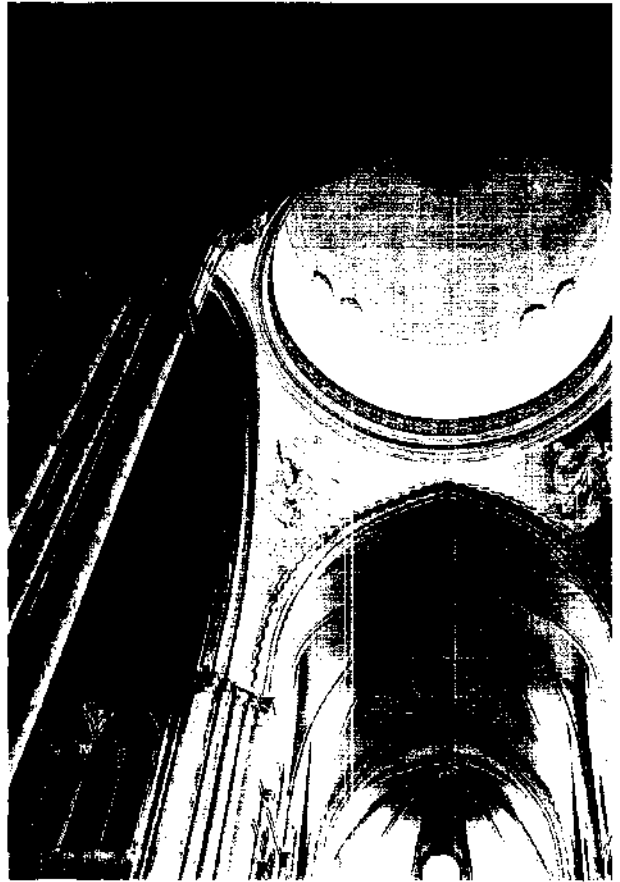
Du lundi au vendredi, Provins reçoit une classe avec son professeur pour un programme comprenant une visite détaillée de tous les monuments de la ville et la participation à des ateliers. Hébergement et restauration sont organisés par l'Office de Tourisme.

Ce projet cherche à développer deux notions : faire comprendre aux élèves la valeur de leur environnement et leur inculquer la notion de civisme à l'égard de cet environnement.

Simultanément, le patrimoine est considéré comme facteur d'aide à la recherche d'une mémoire collective qui s'appuie à la fois sur un passé monumental et sur des éléments représentatifs comme les bâtiments



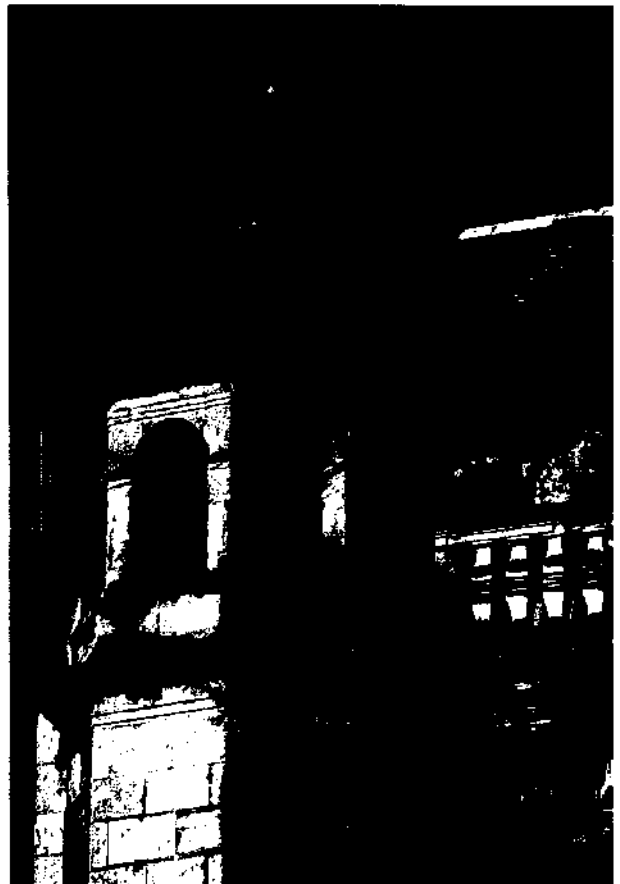
Eglise Sainte-Croix : vitrail du chœur.



Eglise Saint-Quiriace : la coupole du transept.



Eglise Saint-Quiriace : chapiteau.



Eglise Saint-Ayoul : détail de la façade occidentale.

civils, les maisons rurales, les outils, les costumes et les traditions locales.

Au cours de sorties ou d'enquêtes, les élèves sont incités à observer, analyser, dessiner, photographier, comparer, découvrir, se poser des questions et poser des questions aux autres.

Une autre démarche consiste à apprendre aux élèves à appréhender un ensemble architectural comme, par exemple, une église.

L'artisanat

Provins perpétue le souvenir de son glorieux passé avec de nombreux produits à déguster ou à emporter :

- confiseries, miel et confitures à base de roses ;
- les niflettes, tartelettes en pâte feuilletée garnies de crème pâtissière qui étaient jadis offertes aux orphelins à la Toussaint et au jour des Morts – le mot « niflette » vient de l'expression latine *ne flete* (ne pleurez plus) ;
- le Brie, fromage déjà vendu au Moyen Age sur les foires de Provins, est, depuis le décret du ministère de l'Agriculture en date du 29 décembre 1986, une appellation d'origine « Brie de Meaux » qui répond aux caractéristiques suivantes : « à pâte molle légèrement salée, à moisissures superficielles, à égouttage spontané, fabriqué exclusivement avec du lait cru de vache... » ;
- les tressages de blé réalisés à la ferme du Châtel ;
- les carrelages : entièrement réalisés à la main, selon les techniques du XIIe siècle, ils reproduisent les plus belles productions de la Champagne et de la Brie au Moyen Age ou bien ce sont des créations modernes tout à fait originales. Ils sont fabriqués dans un centre de réinsertion unique en France.

4. Gestion

4. a	Droit de propriété	111
4. b	Statut juridique	111
4. c	Mesures de protection et moyens de mise en œuvre	111
4. d	Organisme chargé de la gestion	119
4. e	Echelon auquel s'effectue la gestion	119
4. f	Plans adoptés concernant le bien	119
4. g	Sources et niveaux de financement	120
4. h	Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion	120
4. i	Aménagements pour les visiteurs et statistiques les concernant	121
4. j	Plan de gestion du site et exposé des objectifs	124
4. k	Nombre d'employés	125

*Ruines de
l'ancienne église
Saint-Thibault,
place du Châtel*

Protections


PÉRIMÈTRE DE PROTECTION
DES MONUMENTS HISTORIQUES,
ZONES DE PROTECTION DES SITES,
ZONES D'INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUE ET
ZONES DE PUBLICITÉ RESTREINTE
ET INTERDITE


CARTE 7


Zones des protections



Limite de la commune


 Zone de protection des abords (Cl. MH)

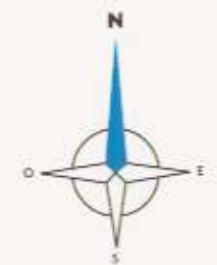
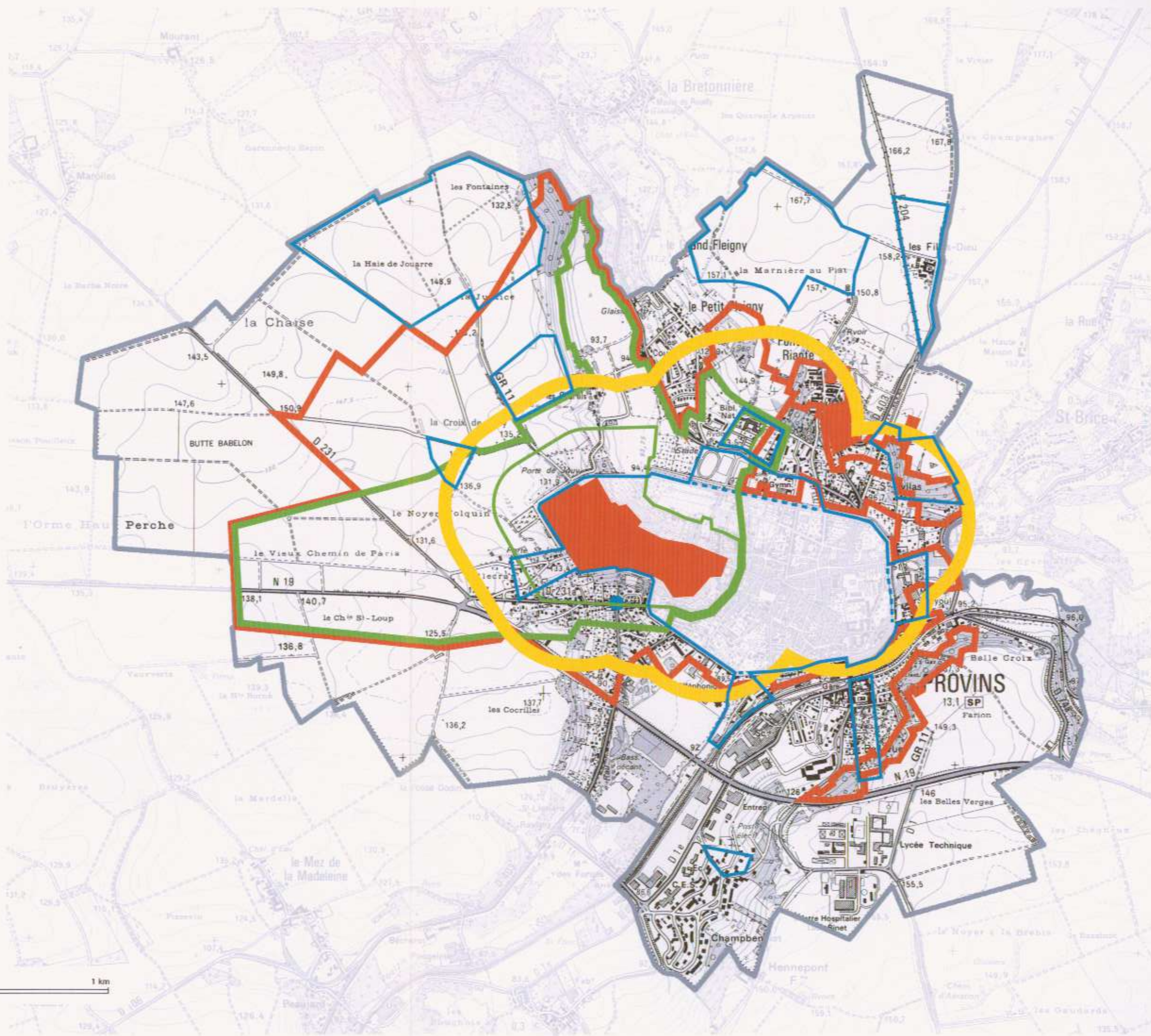
 Zone de classement et d'inscription au titre des sites

 Zone de protection des sites

 Zone d'intérêt archéologique

 Zone de publicité interdite

 Zone de publicité restreinte (limites des ZPPAUP)



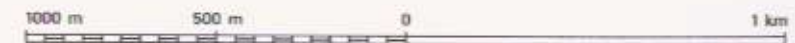
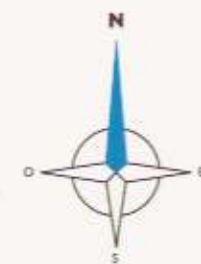
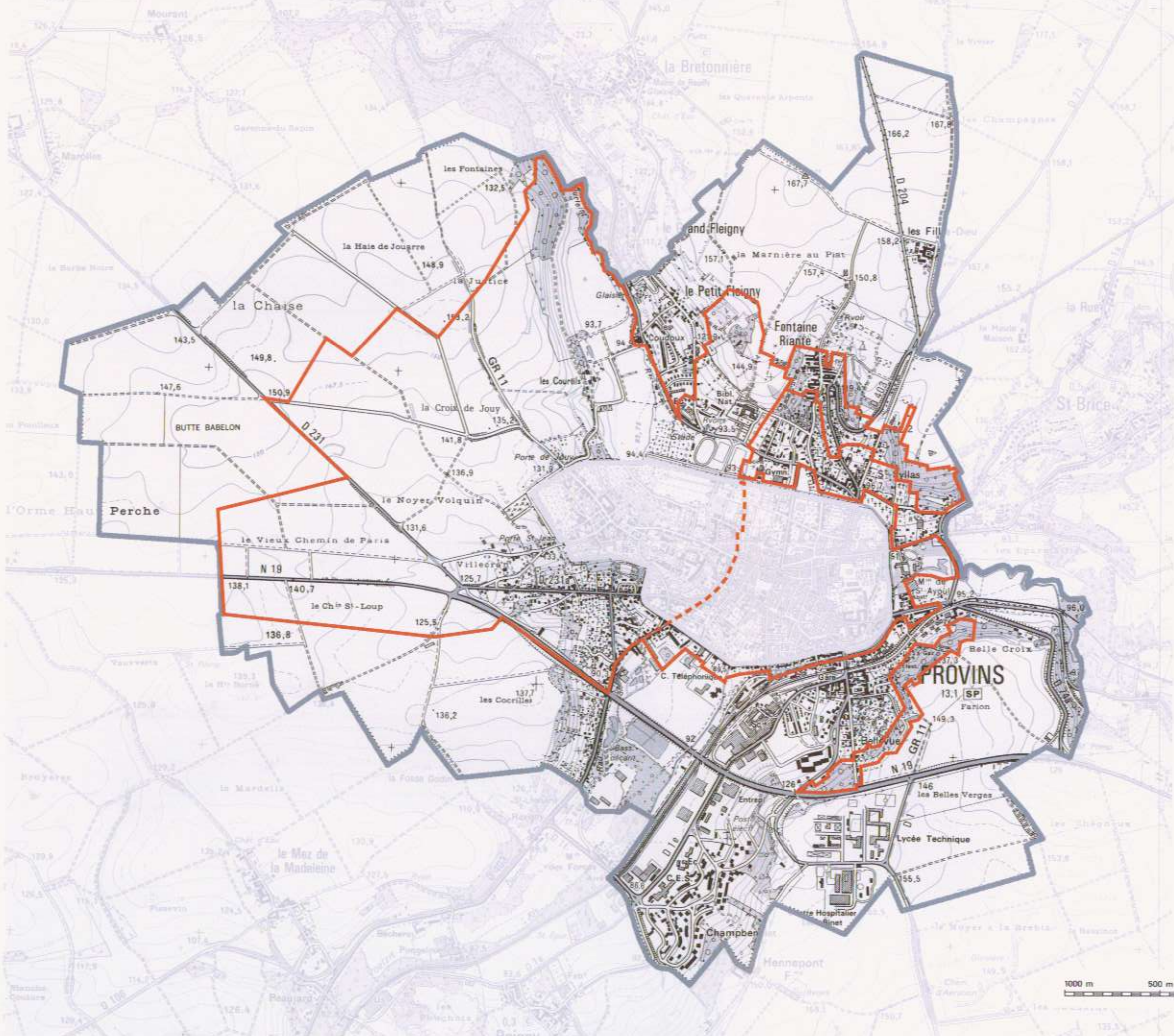
ZPPAUP

CARTE 8

VILLE HAUTE ET VILLE BASSE

ZPPAUP Ville Haute et Ville Basse

-  Limites des ZPPAUP
-  Limite entre les ZPPAUP Ville Haute et Ville Basse



4. Gestion

4. a Droit de propriété

Le territoire proposé à l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial appartient en majorité à des propriétaires privés (pour la plupart personnes physiques, mais aussi personnes morales pour les entreprises collectives, sociétés et autres associations). Les bâtiments et terrains publics appartiennent à la Ville de Provins ou à l'Etat qui en assurent la gestion. La Ville de Provins a également dans ses attributions de mettre en oeuvre, pour ses administrés, les moyens permettant de répondre aux besoins et aux projets communs.

4. b Statut juridique

A l'instar de chaque commune, la Ville de Provins bénéficie tout à la fois de la compétence territoriale, de la libre administration et de l'autonomie financière. Le Code Général des Collectivités Territoriales définit le cadre législatif et réglementaire de son action. Chef-lieu d'arrondissement, Provins est le siège d'une sous-préfecture et constitue de ce fait un important centre administratif départemental.

4. c Mesures de protection et moyens de mise en œuvre

Mesures juridiques et réglementaires [Voir Pièces jointes]

Depuis le milieu du XIXe siècle, la Ville de Provins a bénéficié de l'intérêt constant de l'administration des Monuments historiques pour son patrimoine bâti. Plusieurs édifices ont ainsi été portés dès l'origine sur les listes de classement. Deux grandes vagues de protection ont aussi eu lieu au XXe siècle – années 1930 et années 1960 – si bien que la densité des monuments protégés à Provins est remarquable.

Le site de la Ville de Provins a aussi très tôt profité de protections au titre des Sites (1933, 1934 et 1941). Ses remparts ont ainsi bénéficié dès l'origine de la loi Malraux sur les zones de protections spécifiques (1961).

En outre, Provins a su faire évoluer d'elle-même les modalités de la protection en prenant l'initiative de se doter d'un POS à orientation patrimoniale et en profitant des moyens réglementaires mis en place et favorisés par l'administration pour créer les ZPPAUP qui permettent d'envisager la sauvegarde du patrimoine et de son environnement dans sa globalité, au-delà des strictes mesures de conservation.

Protection au titre des Monuments historiques

carte 7

La loi du 31 décembre 1913 assure la protection des immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public, par leur classement comme Monuments historiques. [d'après

Protection du patrimoine historique et esthétique de la France (recueil de textes), Paris, 1988 & René Dinkel, *Encyclopédie du Patrimoine*, Paris, 1997].

La Ville de Provins compte 55 édifices protégés au titre de la loi du 31 décembre 1913, tous compris dans le périmètre proposé pour l'inscription, à l'exception de l'Ancien Couvent des Cordelières et de la Grande croix de la tombe de Mandon situés à l'extérieur des anciens remparts.

Dans le périmètre proposé pour l'inscription, à l'intérieur des anciens remparts, parmi les 54 édifices protégés :

- 12 sont classés parmi les Monuments historiques :
 - 1) Ancienne Abbaye Saint-Ayoul [Cl. MH : liste de 1862 (transept de l'église); 14 avril 1909 (nef de l'église avec son bas-côté); 20 août 1913 (chœur, chapelle, transept et clocher); Inv. MH : 24 octobre 1929 (ancienne salle capitulaire); Site archéologique : 18 avril 1914 (77 379 1 AH)] <commune/Etat>
 - 2) Chapelle Sainte-Lucence [Cl. MH : 28 octobre 1965] <commune>
 - 3) Tour Notre-Dame-du-Val [Cl. MH : 25 novembre 1905; 5 mars 1937 (façades et toitures de l'immeuble)] <commune>
 - 4) Tour dite de César [Cl. MH : liste de 1846] <commune>
 - 5) Eglise Saint-Quiriace [Cl. MH : liste de 1840] <commune>
 - 6) Eglise Sainte-Croix [Cl. MH : 15 janvier 1918] <commune>
 - 7) Remparts de la Ville Haute [Cl. MH liste de 1875 (remparts et portes depuis le Trou-aux-Chats jusqu'à la Tour-aux-Pourceaux); 17 février 1942 (portions de remparts y compris les tours, courtines et bâtiments anciens de la Tour-aux-Pourceaux à la Tour-du-Bourreau incluse, et partie de courtine joignant la Tour dite de César à la Tour-aux-Anglais); Inv. MH : 17 décembre 1992 (parties de remparts appelés mur du Bourg Neuf et mur des Brébans); Site classé : 26 février 1934; Site inscrit : 31 décembre 1942; Zone de protection : 27 mars 1961] <commune/privé>
 - 8) Grange-aux-Dîmes [Cl. MH : 16 avril 1847; liste de 1862; J.O. 18 avril 1914] <commune>
 - 9) Ancien Hôpital du Saint-Esprit (36 rue de Jouy) [Cl. MH : 6 avril 1937 (caveau du Saint-Esprit, partie Sud, six travées); Inv. MH : 4 décembre 1968 (trois travées restantes)] <commune>
 - 10) Hôtel dit des Vieux-Bains (7 rue du Moulin-de-la-Ruelle) [Cl. MH : 23 décembre 1981 (deux salles voûtées); Inv. MH : 23 décembre 1981 (façades et toitures des deux bâtiments)] <privé>
 - 11) Hôtel Vaultuisant [Cl. MH : 6 mars 1918] <commune>
 - 12) Maison romane (Musée de Provins et du Provinois) (12 rue du Palais) [Cl. MH : 11 octobre 1941 (façades et toitures)] <privé (association)>

Lorsqu'un immeuble est classé parmi les Monuments historiques tous les travaux susceptibles de le modifier sont soumis à l'accord préalable du ministre chargé de la Culture ou de son représentant; il ne peut être cédé ou vendu sans l'information préalable du ministre chargé de la Culture ou de son représentant; toute transformation des immeubles situés dans un rayon de 500 mètres et dans la zone de visibilité du monument classé est soumise à l'autorisation de l'architecte des Bâtiments de France. [d'après Protection du patrimoine historique et esthétique de la France (recueil de textes), Paris, 1988 & René Dinkel, Encyclopédie du Patrimoine, Paris, 1997]

- 41 sont inscrits sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques :

- 1) Hostellerie de la Croix d'Or (1 rue des Capucins) [Inv. MH : 17 avril 1931 (façade sur la rue des Capucins et fenêtres à meneaux donnant sur la rue du Pont-Pigy)] <privé>
- 2) Ancien Château de la Reine-Blanche (2 rue de Savigny) [Inv. MH : 17 avril 1931 (deux salles voûtées)] <privé>
- 3) Socle de croix (place du Châtel) [Inv. MH : 17 avril 1931] <commune>
- 4) Ancienne Eglise Saint-Thibault (2 place du Châtel) [Inv. MH : 17 avril 1931 (fragment de mur)] <privé>
- 5) Ancien refuge de Preuilly (14 rue Saint-Jean) [Inv. MH : 17 avril 1931 (salle basse voûtée et restes de murs)] <privé>
- 6) Ferme de la Madeleine (rue de Jouy) [Inv. MH : 11 mai 1932 (tourelle d'angle et deux salles voûtées)] <privé>
- 7) Ancien Grenier à sel (3 rue des Petit-Lions) [Inv. MH : 17 avril 1931] <privé>
- 8) Hôtel des Trois-Singes (17 rue Saint-Thibault) [Inv. MH : 11 juillet 1986] <privé>
- 9) Hôtel de la Croix Blanche (2 rue des Capucins) [Inv. MH : 17 avril 1931 (ancienne écurie)] <privé>
- 10) Hôtel de la Coquille (place du Châtel) [Inv. MH : 11 mai 1932 (façade)] <privé>
- 11) Ancien Hôtel des Brébans (3 rue du Palais) [Inv. MH : 3 juin 1932 (cave voûtée)] <privé>
- 12) Ancien Hôtel de Ville (7 place du Cloître-Notre-Dame) [Inv. MH : 17 avril 1931 (portail remployé dans la maison 7 place du Cloître-Notre-Dame)] <privé>
- 13) Hôtel-Dieu [Inv. MH : 2 août 1932 (portail, façade, salle voûtée au rez-de-chaussée et salle basse)] <commune>
- 14) Maison 5 rue de la Table-Ronde [Inv. MH : 11 mai 1932 (cave voûtée)] <privé>
- 15) Maison 4 rue de Savigny [Inv. MH : 11 mai 1932 (cave voûtée)] <privé>
- 16) Maison 3 rue de Savigny [Inv. MH : 17 avril 1931 (cave voûtée)] <privé>
- 17) Maison 58 rue Saint-Thibault [Inv. MH : 16 juillet 1970 (façades et toitures)] <privé>
- 18) Maison 56 rue Saint-Thibault [Inv. MH : 16 juillet 1970 (façades et toitures)] <privé>
- 19) Maison 54 rue Saint-Thibault [Inv. MH : 16 juillet 1970 (façades et toitures)] <privé>
- 20) Maison 50 rue Saint-Thibault [Inv. MH : 15 mars 1962 (façade sur rue et cave voûtée)] <privé>
- 21) Maison 16 rue Saint-Thibault [Inv. MH : 3 juin 1932 (cave voûtée)] <commune>
- 22) Maison 14bis rue Saint-Thibault [Inv. MH : 3 juin 1932 (cave voûtée)] <privé>
- 23) Maison 9 rue Saint-Thibault [Inv. MH : 15 janvier 1962 (façade sur rue, y compris les vantaux de la porte cochère, et toiture)] <privé>
- 24) Maison 6 rue Saint-Thibault [Inv. MH : 15 janvier 1962 (façade sur rue, y compris les vantaux de la porte cochère, et toiture)] <privé>
- 25) Maison du XIIe siècle (place Saint-Quiriace/rue Ythier) [Inv. MH : 11 juillet 1942] <privé>

- 26) Maison 11 rue Saint-Jean [Inv. MH : 19 mai 1937 (cave voûtée)] <privé>
- 27) Maison 10 rue Saint-Jean [Inv. MH : 3 juin 1932 (cave voûtée)] <privé>
- 28) Maison 6 rue Saint-Jean [Inv. MH : 11 décembre 1935 (cave voûtée) ; 15 janvier 1962 (façade sur rue et toiture)] <privé>
- 29) Maison 4 rue Pierre-Lebrun [Inv. MH : 17 avril 1931 (cave voûtée)] <privé>
- 30) Maison 2 rue Pierre-Lebrun [Inv. MH : 17 avril 1931 (cave voûtée)] <privé>
- 31) Maison 14 rue du Palais [Inv. MH : 3 juin 1932 (cave voûtée)] <privé>
- 32) Maison 2 rue de l'Ormerie [Inv. MH : 29 octobre 1941 (cave voûtée)] <privé>
- 33) Maison 15 rue de Jouy [Inv. MH : 15 janvier 1962 (façades et toitures)] <privé>
- 34) Maison 8 rue de Jouy [Inv. MH : 11 mai 1932 (cave voûtée)] <privé>
- 35) Maison 7 rue de Jouy [Inv. MH : 17 avril 1931 (cave voûtée)] <privé>
- 36) Maison dite des Trois-Pignons (place du Châtel/1 rue Couverte) [Inv. MH : 16 mars 1938 (façades et toitures)] <privé>
- 37) Maison 9 place du Châtel [Inv. MH : 15 janvier 1962 (façades et toitures, et cave voûtée)] <privé>
- 38) Ancienne Maison des Petits-Plaids (place du Châtel) [Inv. MH : 3 juin 1932 (cave voûtée) ; 3 février 1962 (façades et toitures)] <privé>
- 39) Maison 15 rue aux Aulx [Inv. MH : 17 avril 1931 (façade de la maison, y compris les restes de l'ancien Hôtel de Ville)] <privé>
- 40) Ancien Palais des Comtes de Champagne (Lycée Thibault-de-Champagne) [Inv. MH : 17 avril 1931 (vestiges compris dans l'enceinte du collège et restes de la chapelle dépendant du collège)] <commune>
- 41) Ancien Tribunal ecclésiastique (6 rue du Palais) [Inv. MH : 17 avril 1931 (restes du tribunal comprenant la façade sur cour et le couloir voûté avec la porte flanquée de colonnettes)] <privé>.

Lorsqu'un immeuble est inscrit sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques tout projet de travaux doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du préfet de région et du directeur régional des Affaires Culturelles. [d'après Protection du patrimoine historique et esthétique de la France (recueil de textes), Paris, 1988 & René Dinkel, Encyclopédie du Patrimoine, Paris, 1997]

Au-delà du périmètre proposé pour l'inscription, à l'extérieur des anciens remparts, dans les limites de la zone tampon, deux édifices sont concernés par la protection au titre des Monuments historiques :

- 1) Ancien Couvent des Cordelières (Hôpital général) [Cl. MH : liste de 1846 (galeries du cloître) ; 23 août 1960 (façades et toitures des bâtiments entourant la grande cour ; chapelle à l'Est ; salle capitulaire au centre et cellier à l'Ouest ; sol des jardins ; murs, grille et escaliers des terrasses) ; Site inscrit : 18 décembre 1933] <commune>
- 2) Grande croix de la tombe de Mandon – NB : cette croix a aujourd'hui disparu – [Cl. MH : 19 mars 1955] <commune>.

Sur les 55 édifices classés ou inscrits, 13 appartiennent en totalité à la Ville de Provins – 3 autres conjointement avec l'Etat ou des particuliers –, la plupart étant des édifices classés. Les 39 autres sont des propriétés privées, la majorité sont seulement inscrits. Plusieurs bâtiments privés, classés ou non, font l'objet de conventions avec la Mairie. Ces conventions permettent à la Ville de Provins d'en assurer l'entretien et la restauration, en contrepartie notamment de visites assurées par l'Office du Tourisme. Quelques lieux historiques restent encore inaccessibles au public, leurs propriétaires souhaitant en garder la jouissance.

Protection au titre des Sites

carte 7

La loi du 2 mai 1930 assure la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. [d'après Protection du patrimoine historique et esthétique de la France (recueil de textes), Paris, 1988 & René Dinkel, Encyclopédie du Patrimoine, Paris, 1997]

La Ville de Provins compte un site classé :

* Les terrains contigus aux remparts de la Ville Haute, comprenant les fossés depuis le Trou-aux-Chats jusqu'à la Porte Saint-Jean, avec les talus, les ponts qui les traversent, le chemin des Courtils et le boulevard Saint-Jean (parcelles 1301-1310 section C du cadastre) et les terrains situés entre la Porte Saint-Jean et la Tour-aux-Pourceaux, y compris le sentier Saint-Jacques (parcelles n°1298-1300 section C du cadastre) [S. Cl. : 26 février 1934].

Lorsqu'un site est classé, tous les projets susceptibles de modifier l'état du site doivent être autorisés par le ministre des Sites ou son représentant. [d'après Protection du patrimoine historique et esthétique de la France (recueil de textes), Paris, 1988 & René Dinkel, Encyclopédie du Patrimoine, Paris, 1997]

La Ville de Provins compte deux sites inscrits :

- 1) Les terrains avoisinant l'Ancien Couvent des Cordelières (Hôpital général) [S. inscrit : 18 décembre 1933 (parcelles 680, 685, 687-692 & 700, section E du cadastre)].
- 2) La Ville haute et ses abords, pour les parties comprises entre la route de Paris, la rue Max-Michelin, la rue des Capucins, la rue Christophe-Opoix, la rue du Moulin-de-la-Ruelle, la rue aux Juifs, la rivière du Durteint et une ligne délimitant une zone de 300 mètres à l'extérieur des remparts, du Durteint à la route de Paris (parcelles n° 310-345, 365-381, 396-712 section A du cadastre; n°1058-1148, 1158-1187bis, 1196-1227 section B du cadastre; n°1-172, 316, 316bis, 317, 430-624, 685-1278, 1290-1310 section C du cadastre) [S. inscrit : 31 décembre 1942 (cette inscription recouvre et englobe les limites de deux précédents arrêtés des 23 février 1934 et 28 janvier 1939 qui se trouvent donc sans effet)].

Lorsqu'un site est inscrit, l'Etat intervient par une procédure de concertation en tant que conseil dans la gestion du site, par l'intermédiaire de l'architecte des Bâtiments de France, qui doit être consulté sur tous les projets de modification du site. [Encyclopédie du patrimoine].

Des modifications apportées à la loi du 2 mai 1930 sur la protection des monuments naturels et des sites prévoyaient pour le préfet la possibilité d'établir « une zone de protection » autour des monuments naturels et des sites inscrits, après enquête publique et mise au net d'un plan des parcelles. C'est à ce titre que le décret du 27 mars 1961 avait délimité une zone de protection spécifique autour des anciens remparts de la Ville Haute classés parmi les Monuments historiques. La plus grande partie de cette zone est maintenant incluse dans le périmètre de la ZPPAUP de la Ville Haute.

Plan d'Occupation des Sols [Voir Pièces jointes]

La Ville de Provins dispose, depuis le 29 juin 1984, d'un Plan d'Occupation des Sols à orientation patrimoniale modifié le 28 juin 1985 puis révisé le 5 octobre 1990. Il a fait depuis cette date l'objet de quelques rectifications mineures.

Le plan d'occupation des sols fixe les règles générales d'utilisation du sol. Etabli à l'initiative de la commune, il transfère au maire la compétence pour délivrer les autorisations d'urbanisme. « Le POS permet à la commune d'effectuer, à travers la définition de sa politique d'urbanisme, la synthèse entre ses objectifs d'aménagement et ceux de protection de son patrimoine ».

Le POS peut notamment instituer des règlements et édicter des prescriptions pour délimiter les espaces devant être préservés de l'urbanisation (espaces d'intérêt paysager, écologique ou archéologique); pour identifier et localiser les quartiers, rues, monuments, sites, éléments du paysage (trames végétales, murets, terrasses...) méritant d'être protégés; pour définir les secteurs à réaménager en imposant éventuellement la démolition de bâtiments existants; pour définir de façon très précise à l'intérieur de chacune des zones les conditions de l'intégration paysagère des nouveaux aménagements et constructions dans leur environnement. [d'après Protection du patrimoine historique et esthétique de la France (recueil de textes), Paris, 1988 & René Dinkel, Encyclopédie du Patrimoine, Paris, 1997]

Pour établir les prescriptions du POS, la Ville de Provins a tout particulièrement tenu compte des particularités historiques, patrimoniales et naturelles de la ville, en constatant notamment que, en dépit des extensions urbaines et des exigences économiques, « le paysage urbain dominant de la ville reste néanmoins marqué par la culture médiévale ». Les servitudes liées à la protection des Monuments historiques et des Sites et monuments naturels ainsi que les contraintes découlant de l'existence de Sites d'intérêt archéologique et d'Espaces boisés classés ont donc servi de base aux études.

La Ville de Provins s'est dotée d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain (ZPPAU) pour la Ville Haute, créée par arrêté du préfet de région du 1er août 1990. L'instruction de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) de la Ville Basse vient de s'achever, le 16 mai 2000, par la délibération du Collège régional du Patrimoine et des Sites donnant avis favorable au dossier présenté. Une prochaine délibération du conseil municipal devra entériner cette décision avant que le préfet de région rédige l'arrêté définitif.

Le décret du 25 avril 1984 fixe les modalités de création des ZPPAU(P) qui « ont vocation à considérer le patrimoine dans son acception la plus large. Les ZPPAU(P) s'attachent au cadre bâti non pas prioritairement pour sa valeur historique, comme les secteurs sauvegardés, mais dans son expression multiple de paysage et d'ambiance urbain où l'espace en creux tient une place importante et où le vernaculaire, témoin d'une culture locale porteuse d'identité, prend une dimension prépondérante ». La loi du 8 janvier 1993 a étendu aux enjeux paysagers la procédure des ZPPAU devenues ZPPAUP qui jouent un rôle de mise en cohérence des différents niveaux de protection (Monuments historiques, Sites, Espaces naturels, Paysages, Préservation des espèces animales). L'architecte des Bâtiments de France donne son avis conforme pour l'ensemble des demandes de travaux situés à l'intérieur de la ZPPAUP. [d'après Protection du patrimoine historique et esthétique de la France (recueil de textes), Paris, 1988 & René Dinkel, Encyclopédie du Patrimoine, Paris, 1997]

Les études conduites pour la mise en œuvre de ces règlements qui constituent des Servitudes d'Utilité publique placées en annexe du POS ont abouti à la rédaction des documents suivants :

- un inventaire détaillé du patrimoine qui n'est ni classé Monument historique, ni inscrit à l'Inventaire supplémentaire ;
- un cahier de prescriptions visant à préserver le bâti de qualité et à assurer l'intégration de la construction neuve (implantation, gabarit, rythme des façades, aspect extérieur...);
- un cahier de recommandations pour la gestion de la ZPPAUP : exemples de restauration, informations sur le devenir de certains édifices, propositions de traitement d'espaces publics, transformations possibles de façades commerciales...

Appliqué à la totalité de la zone proposée à l'inscription, cet ensemble d'analyses à la fois architecturales et paysagères, foncières et économiques, historiques et géographiques, permet d'appréhender le secteur dans sa globalité à travers le détail du tissu urbain, en associant aux mesures de protection l'ensemble des témoins de l'histoire.

La ZPPAU de la Ville Haute couvre, outre la totalité de celle-ci, les « cônes de dégagement visuels depuis le plateau Ouest, ainsi que les coteaux situés en vis-à-vis du promontoire, tant au Nord (hauteurs de Fleigny et des Dameries) qu'au Sud ». La limite entre la Ville Haute et la Ville Basse suit le tracé des rues des Jacobins, Christophe-Opoix, du Moulin-de-la-Ruelle et du Durteint. La ZPPAUP de la Ville Basse se développe à l'Ouest et comprend : « un site Ville Basse cerné par les anciens remparts, et englobant les terrains extérieurs, desservis par la ligne de

boulevards qui en marquent aujourd'hui la trace ; un site Coteaux Nord englobant le hameau de Fontaine-Riante et les crêtes boisées qui ferment les vues dans cette direction, en continuité avec les coteaux de Fleigny et des Dameries, pris en compte dans la ZPPAUP de la Ville Haute ; une site Coteaux Est et Sud correspondant aux crêtes boisées fermant le paysage en deça de la déviation de la RN 19 ».

La mise en place de la ZPPAUP de la Ville Haute, puis prochainement celle de la ZPPAUP de la Ville Basse, en se substituant aux protections existantes, a suspendu ou va suspendre, pour l'ensemble de leurs périmètres, l'effet des protections au titre des abords des Monuments historiques, des sites inscrits (18 décembre 1933 et 31 décembre 1942) et de la zone de protection (27 mars 1961) ; restent en revanche en vigueur les dispositions relatives aux abords des Monuments historiques débordant les périmètres ainsi qu'au Site classé (26 février 1934).

Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

Un arrêté préfectoral en date du 28 janvier 1983 a mis en place le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de Provins. Actuellement en cours de révision, il a été utilisé pour les études préparatoires à la mise au point des ZPPAUP.

Zones d'intérêt archéologique

carte 7

Le Service régional de l'Archéologie d'Ile-de-France a fait connaître la liste des sites archéologiques pour lesquels il demande à être consulté :

- dans la zone proposée pour l'inscription : le « site global de la Ville Haute » et « site global de la Ville Basse » ainsi que la « zone des fossés et défenses » ;
- dans la zone tampon proposée, à savoir le reste de la commune de Provins : dix sites historiques (« Couvent des Cordelières », « Temple et tiroirs », « Mont Jubert et Saint-Sylas », « Ferme des Filles-Dieu », « Moulin Saint-Ayoul », « Faubourg artisanal », « Champbenoist », « Port », « La Bascule » et « Villecran ») et cinq sites préhistoriques (« La haie de Jouarre et les Fontaines », « La Marnière au Piat », « Au Nord des Filles-Dieu », « La Croix de Jouy » et « A l'Est de la Lie »).

Cette liste, en dépit de la prépondérance des sites médiévaux – encore renforcée par les abords des Monuments historiques qui, très nombreux à Provins, recèlent tous un important potentiel archéologique – montre une présence non négligeable de vestiges de l'antiquité. Les rapports de présentation des ZPPAUP rappellent par ailleurs que « la Direction des Antiquités historiques a exprimé le souhait d'avoir communication, conformément au décret 86-192 du 5 février 1986 relatif à la prise en compte du patrimoine archéologique dans certaines procédures d'urbanisme, de l'ensemble des permis de démolir, de construire et de lotir [...] lorsque ceux-ci entraînent des travaux de terrassement et concernent une superficie supérieure à 100 m² » dans la zone qui couvre l'ensemble compris dans les anciens remparts, à savoir la Ville Haute et la Ville Basse, correspondant au périmètre proposé à l'inscription.

Les interventions archéologiques récentes (sur le site de l'ancienne Abbaye de Saint-Ayoul et dans certaines zones de souterrains), réalisées ces dernières années sous le contrôle du Service régional de l'Archéologie d'Ile-de-France, attestent en outre la richesse de vestiges archéologiques médiévaux.

Depuis le 13 mai 1998, un arrêté municipal régleme la publicité, les enseignes et les pré-enseignes selon un plan de zonage déterminé.

4. d Organisme(s) chargé(s) de la gestion

La Ville de Provins, maître d'œuvre du plan de gestion mis en place à son initiative (POS et ZPPAUP), est responsable de son application tant dans la zone proposée à l'inscription qu'à l'intérieur de la zone tampon qui couvre le reste du territoire de la commune. Elle est aussi compétente pour la gestion particulière des édifices communaux, protégés ou non au titre des Monuments historiques. Les propriétaires privés (personnes physiques ou morales) sont également responsables en propre de leurs biens, ou, par délégation, la Ville de Provins ou l'Office de Tourisme lorsqu'il existe une convention particulière. Enfin, le ministère de la Culture intervient, au nom de l'Etat, pour les Monuments classés et les édifices dont il est propriétaire.

4. e Echelon auquel s'effectue la gestion et nom et adresse de la personne responsable à contacter

La Ville de Provins, en la personne de son Maire : Hôtel de Ville, BP 200, 77487 Provins cedex (M. Robert Chevalier, Maire ; Monsieur Jean Lipinski, Secrétaire général) [Tél. 01 64 60 38 38 / Fax 01 64 60 64 61] <heures d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 30 et le samedi de 9 h 30 à 12 h>.

Par délégation, pour certaines actions, l'Office de Tourisme : Maison du Visiteur, BP 44, 77482 Provins cedex (M. Jean-François Robin, Directeur) [Tél. 01 64 60 26 26 / Fax 01 64 60 11 97 / Site internet : www.provins.net / E-mail : info@provins.net] <heures d'ouverture au public : 9 h à 17 h 30 du 1er janvier au 30 mars et du 2 novembre au 31 décembre, tous les jours de 9 h à 18 h 30 du 1er avril au 1er novembre>.

4. f Plans adoptés concernant le bien [Voir Pièces jointes]

Au niveau de la commune, existent le POS, la ZPPAU de la Ville Haute ainsi que la future ZPPAUP de la Ville Basse :

- Ville de Provins. *Plan d'Occupation des Sols* [29 juin 1984, modifié 28 juin 1985, révisé 5 octobre 1990].

- Ville de Provins. *ZPPAU de la Ville Haute. Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain* [1er août 1990].
- Ville de Provins. *ZPPAUP de la Ville Basse. Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager* [16 mai 2000 (adoption par le CRPS)].

Par ailleurs, la convention pour l'inscription parmi les Villes d'Art et d'Histoire est en passe d'être examinée par le Comité national des Villes et Pays d'Art et d'Histoire [voir ci-dessus chapitre 3.e].

Au plan régional et départemental, la Ville de Provins bénéficie des actions menées par le Conseil Régional de l'Ile-de-France et le Conseil Général de la Seine-et-Marne, notamment dans le domaine du développement économique, culturel et touristique. Tous les ans, le Conseil général et la Ville de Provins s'engagent sur une opération spécifique concernant des travaux d'entretien au titre des édifices culturels ou la conservation des Antiquités et Objets d'Art.

Au plan national, le territoire de la Ville de Provins peut se trouver concerné par les dispositions visant à l'Aménagement du Territoire. Les campagnes de restauration les plus ambitieuses entrent généralement dans le cadre de lois-programmes, de contrats régionaux, de contrats grand-site ou de conventions spécifiques avec des partenaires tant publics que privés, ces derniers intervenant alors au titre du mécénat.

4. g Sources et niveaux de financement

Sources de financement

Les principales sources de financement proviennent de la Ville de Provins. A celles-ci s'ajoutent les subventions ouvertes légalement par l'Etat et les collectivités territoriales qui interviennent sur des opérations ponctuelles. Ainsi, les protections au titre des Monuments historiques ouvrent droit à diverses subventions dans le cadre des travaux d'entretien et de restauration des édifices protégés (la participation de l'Etat est généralement de 50 % pour les monuments classés et est plafonnée à 40 % pour les monuments inscrits). Les autres collectivités publiques, notamment territoriales, peuvent aussi intervenir notamment pour les monuments propriété des communes, le financement des travaux s'établit alors généralement comme suit : Etat (50 %), Département (25 %) & Commune (25 %).

Budget

En 1999, le budget global de la Ville de Provins était de 128 763 000 F, dont 29 195 000 F (soit 22,60 % étaient affectés aux opérations relatives à la culture, au patrimoine, à l'environnement et à l'urbanisme. La part du fonctionnement était de 16 393 000 F et celle des investissements de 12 802 000 F. Par ailleurs, l'Office de Tourisme dispose d'un budget propre d'environ 8 500 000 F [Voir chapitre 4.i].

4. h Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion

Les compétences requises pour la conservation, la protection, la mise en valeur, l'entretien des secteurs, sites et monuments protégés légalement sont détenues par les services de l'Etat qui en assurent le contrôle et par les personnels agréés qui en ont la charge.

* DRAC Ile-de-France (Ministère de la Culture et de la Communication), 98, rue de Charonne 75011 Paris [Tél. 01 56 06 50 00].

- Conservation Régionale des Monuments Historiques, maître d'ouvrage, pour les Monuments historiques, sous la maîtrise d'œuvre de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques en charge du secteur ou d'un édifice en particulier [Monsieur Arnould, CRMH Ile-de-France ; M. Jacques Moulin, ACMH Seine-et-Marne].

- Service Régional de l'Archéologie, 6, rue de Strasbourg 93200 Saint-Denis [Tél. 01 48 13 14 50], pour l'organisation, la réglementation et le contrôle des fouilles et de l'activité archéologique régionale [Monsieur François Rodrigues-Loubet, Conservateur régional].

* Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de Seine-et-Marne, Arrondissement de Melun et Provins, Palais de Fontainebleau, 77309 Fontainebleau (ministère de la Culture et de la Communication) [Tél. 01 60 74 50 20], pour les secteurs sauvegardés, les espaces protégés et les Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager [Madame Martine Courant-Vidal, Architecte des Bâtiments de France, chef du SDAP].

* DIREN Ile-de-France (Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement), 18, avenue Carnot, 94234 Cachan cedex [Tél. 01 41 24 18 00].

- Service des Sites, de la Nature, des Aménagements et du Paysage, pour la protection des sites, des milieux naturels et des paysages.

Les communes peuvent aussi s'adjoindre les compétences d'un bureau d'étude spécialisé ou d'un architecte conseil notamment dans le cadre de la création d'un POS ou du PSMV d'un secteur sauvegardé ; ainsi, pour la mise en place des deux ZPPAUP de la Ville Haute et de la Ville Basse, la Ville de Provins s'est attaché les services de M. François Raymond, architecte-urbaniste à Paris.

4. i Aménagements pour les visiteurs et statistiques les concernant

L'accueil

Provins dispose d'un Office du Tourisme classé trois étoiles, implanté dans une ancienne maison du XIIe siècle située dans la Ville Haute, chemin de Villecran, à proximité mais à l'écart des principaux monuments.

Association régie par la loi de 1901, il a conclu en janvier 1988 une convention avec la ville de Provins qui lui a confié la mission d'accueillir et d'informer les touristes, la promotion, le développement du tourisme à Provins et dans sa région et ce par tous moyens, notamment par :

- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique touristique communale ;
- la gestion, la mise en valeur et l'animation du patrimoine ;

- l'organisation de visites guidées de la commune de Provins ;
- l'achat et la vente des produits souvenirs rattachés à l'histoire et aux monuments de Provins.

Pour remplir cette mission, la Ville de Provins a mis à la disposition de l'Office de Tourisme :

- la Maison du Visiteur et ses abords, bâtiment à usage mixte situé Chemin de Villecran, ainsi que le mobilier et le matériel s'y rapportant. Dans le cadre de l'usage mixte de ce bâtiment, l'Office de Tourisme est autorisé à louer un emplacement dans la Maison du Visiteur à tout organisme privé ou public ayant une activité dans le domaine touristique ;

- le Caveau du Saint-Esprit, situé 36, rue de Jouy, ainsi que le mobilier et le matériel s'y rapportant, l'Office de Tourisme pouvant être appelé à mettre gracieusement à disposition la salle, pour le compte de la Ville, sur demande du maire ;

- la Tour de César, les Souterrains, la Grange-aux-Dîmes et les remparts ;
- le lavoir, bâtiment situé place du Châtel ;

- des terrains situés au pied des remparts, après la Tour-aux-Pourceaux, pour une superficie totale de 4 777 mètres carrés, y compris les équipements : machines de guerre, tribunes et autres installations nécessaires à l'exploitation du site.

L'Office de Tourisme emploie cinq administratifs, deux fauconniers, trente guides conférenciers, des agents d'accueil en contrat à durée déterminée en fonction des besoins, et des intermittents du spectacle. Le personnel représente une équivalence de 25 emplois à temps plein.

Il reçoit une subvention de 250 000 francs de la ville. Ses recettes ont atteint, hors subvention, 8 750 000 francs en 1999 et ses charges ont été de 8,6 millions.

L'Office de Tourisme est ouvert tous les jours de 9 h à 17 h 30 du 1er janvier au 30 mars et du 2 novembre au 31 décembre, tous les jours de 9 h à 18 h 30 du 1er avril au 1er novembre.

La capacité d'accueil

Provins compte sept hôtels-restaurants et un hôtel seul de une à trois étoiles. Ils totalisent 168 chambres, soit une capacité totale de 400 personnes.

La ferme du Châtel, située en Ville Haute, propose un gîte rural pouvant accueillir six personnes et cinq chambres d'hôtes, pouvant se louer à la nuitée, d'une capacité totale de 16 personnes.

Le terrain de camping une étoile situé à un kilomètre de la ville, en direction de la Ferté-Gaucher, est ouvert du 1er avril au 31 octobre. Offrant une vue superbe sur les monuments de la ville, il s'étend sur trois hectares et sa capacité est de 350 tentes et 33 caravanes. Il dispose d'un terrain de volley, d'un terrain de pétanque, d'un bac à sable pour les enfants et d'un emplacement pour les feux de camps.

La Ville de Provins dispose d'une capacité d'accueil de véhicules de 1 564 places réparties entre quatorze parkings, les deux principaux se trouvant être celui de la Place du 29e-Dragons (400), immédiatement au Nord de la Ville Basse, et celui de Villecran (317). Ce dernier, disposé à l'entrée Sud-Ouest de la ville, devant l'Office de Tourisme, peut également accueillir des cars de touristes. De là, les visiteurs peuvent se rendre à pied dans la Ville Haute, celle-ci étant de plus interdite à la circulation le week-end et en cas de très grande fréquentation touristique.

La fréquentation

En 1999, l'Office de Tourisme a enregistré 203 762 entrées payantes

dont 128 674 entrées individuelles et 75 088 entrées de groupes (dont 75 % de scolaires).

La documentation

Provins a édité à l'occasion de l'an 2000 une plaquette sur papier glacé. Ce document de 32 pages, format A4, illustré de photos en couleur, donne les éléments essentiels sur Provins, son histoire, ses monuments, ses projets, son programme touristique, les heures d'ouverture des monuments et le coût d'accès.

L'Office de Tourisme met également à la disposition des visiteurs un grand nombre de dépliants consacrés aux monuments et aux spectacles.

Les heures d'ouverture et les tarifs

Les heures d'ouverture des monuments et les prix de visite sont les suivants :

- Tour de César : tous les jours de 10 h à 18 h du 1er avril au 1er novembre et tous les jours de 14 h à 17 h le reste de l'année. Prix d'entrée : 17 F pour les adultes et 10 F pour les enfants.

- Souterrains : samedis, dimanches, jours fériés et périodes de congés scolaires de la zone C de 10 h 30 à 18 h, et en semaine deux visites à 15 h et 16 h du 1er avril au 1er novembre. Le reste de l'année : visites à 14 h, 15 h et 16 h les samedis, dimanches et jours fériés et pendant les congés scolaires de la zone C. Prix d'entrée : 22 F pour les adultes et 14 F pour les enfants.

- Grange-aux-Dîmes : tous les jours de 10 h à 18 h du 1er avril au 31 août. En septembre et octobre de 14 h à 18 h en semaine et de 10 h à 18 h les samedis et dimanches. Le reste de l'année, de 14 h à 17 h les samedis, dimanches, jours fériés et pendant les congés scolaires de la zone C. Prix d'entrée : 22 F pour les adultes et 14 F pour les enfants.

- Visite guidée de la ville : du 3 juin au 26 août les samedis, dimanches et jours fériés à 15 h. Prix : adultes 40 F, enfants 20 F.

- Musée : tous les jours de 14 h à 18 h toute l'année. Prix d'entrée : 22 F pour les adultes et 11 F pour les enfants.

- Passeport journée : donnant accès à la Tour de César, aux Souterrains, à la Grange-aux-Dîmes et au musée : adultes 55 F, enfants 35 F, familles (deux adultes plus enfants de 5 à 12 ans) 160 F. Ce passeport donne droit, l'été, à des tarifs préférentiels pour les spectacles.

Les expositions et les spectacles liés au patrimoine

Provins au temps des foires de Champagne. La Grange-aux-Dîmes présente en permanence une exposition sur Provins au temps des foires de Champagne. Véritable musée de cire, cette exposition recrée avec beaucoup de réalisme et de fidélité les scènes et l'atmosphère de ces foires [voir heures d'ouverture et tarifs ci-dessus].

A l'assaut des remparts. Ce spectacle qui a lieu du 15 avril au 30 juin reconstitue l'attaque des remparts avec des tirs réels de machines de guerre médiévales reconstituées. Prix : 40 F pour les adultes et 25 F pour les enfants.

Le Jugement de Dieu. Un tournoi de chevalerie, avec d'impressionnantes cascades pour évoquer le duel qui opposa le comte Thibault de Champagne au comte de Picardie au XIIIe siècle. Ce spectacle est mis en scène dans les fossés des remparts. Il fait revivre l'ambiance des joutes médiévales avec des costumes, des armes et des accessoires reconstitués avec le plus grand souci du détail. Du 17 juin au 30 août. Prix : 80 F pour les adultes et 50 F pour les enfants.

Les Aigles des remparts. C'est l'un des plus beaux spectacles de France de rapaces en vol libre : plus de 80 rapaces (aigles, vautours, buses, serpentaires) dans un spectacle en costumes à la fois éducatif et ludique. Du 1er avril au 1er novembre. Prix : 45 F pour les adultes et 30 F pour les enfants.

La Fête médiévale. Chaque année en juin, depuis dix-sept ans, Provins organise une grande Fête médiévale avec plus de 2 000 participants costumés et 100 chevaliers. Pour l'occasion, troubadours et baladins, templiers et croisés, lépreux et mendiants, riches marchands et nobles dames emmènent les visiteurs à la découverte de la société médiévale d'antan. Un Son et Lumière retrace la vie quotidienne au Moyen Age.

La Fête de la moisson. En août, cette fête symbolise la dernière récolte de l'année, avec défilés de chars décorés de blé et danses folkloriques. Cette tradition disparue presque partout en France se perpétue à Provins grâce aux cinq fermes encore en activité dans la ville.

La Course des remparts. Organisée en septembre, cette épreuve fait partie des grandes courses à pied françaises sous le contrôle de la Fédération Française d'Athlétisme.

Une billetterie décentralisée

Pour mieux faire connaître le patrimoine et les spectacles de Provins, et pour faciliter l'accueil des touristes, l'Office de Tourisme met en vente sa billetterie dans les magasins FNAC, Carrefour et Virgin Mégastore. Par ailleurs, l'Office de Tourisme est partenaire de la SNCF et de la RATP pour le titre de transport « Paris visite ». Avec « Paris visite », les touristes peuvent circuler sans contrainte et en liberté sur un choix de zones. Il permet aussi de bénéficier de nombreux avantages auprès des partenaires. A Provins, l'Office de Tourisme offre une place pour le spectacle « Les aigles des remparts » pour un passeport monument acheté plus un cadeau boutique et un apéritif dans un des restaurants associés.

4. j Plan de gestion du site et exposé des objectifs

Voir
ci-dessus et
Pièces jointes

Avec un POS qui a placé au premier rang de ses objectifs d'aménagement, celui de « *sauvegarder le patrimoine historique* » et les deux ZPPAUP, annexes de servitudes d'utilité publique, mises en place au cours de la dernière décennie, la Ville de Provins s'est dotée pour l'ensemble du périmètre proposé à l'inscription d'un véritable plan de gestion.

Les études pour la mise en place des deux ZPPAUP ont mis en évidence le niveau d'intérêt du patrimoine urbain et du patrimoine paysager en distinguant pour chacun, en plus des protections existantes, deux catégories « *immeuble de premier intérêt* » et « *immeuble de second intérêt* » pour le premier et « *espace intéressant* » et « *espace très intéressant* » pour le second. En outre, l'inventaire du patrimoine paysager a permis l'identification des éléments remarquables « *mails et alignements* », « *parcs boisés publics ou espaces boisés privés* », « *plantations ou boisements isolés* », « *voies plantées constituant des axes majeurs* » ainsi que les « *cours d'eau* ».

La ZPPAU de la Ville Haute délimite différents secteurs, de « *protection stricte* », de « *maîtrise de l'insertion paysagère des constructions* », de « *préservation du cadre bâti et du végétal* » et de « *protection et de mise en valeur du bâti ancien* », notant que ce dernier a « *un caractère prédominant* ». Ces prescriptions ont été simplement étendues à la Ville Basse dans la nouvelle ZPPAUP. Le contrôle de ce plan de gestion se fait

en liaison étroite avec les services des administrations réglementairement compétentes : Architecte des Bâtiments de France mais aussi Architecte en Chef des Monuments historiques en charge du département et Conservation régionale des Monuments Historiques d'Ile-de-France.

Etant donné le caractère historique et patrimonial très prononcé de l'ensemble que constituent la Ville Haute et la Ville Basse, englobées dans les anciens remparts, la Ville de Provins envisage de mettre à l'étude la création d'un Secteur sauvegardé, qui viendrait compléter et harmoniser l'ensemble des dispositions existantes.

La loi du 4 août 1962, dite « loi Malraux » institue la création de secteurs sauvegardés dans des bourgs, villes, centres ou quartiers présentant un caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles. Un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) est ensuite élaboré qui dicte, pour chaque parcelle, les règles d'urbanisme opposables au tiers, en intégrant toutes les dimensions sociales, économiques et fonctionnelles. Le PSMV se substitue au POS à l'intérieur de son périmètre. « *La création et la délimitation d'un Secteur sauvegardé sont prononcées par un arrêté ministériel, après consultation de la commission nationale des secteurs sauvegardés et délibération du conseil municipal* ». [d'après *Protection du patrimoine historique et esthétique de la France (recueil de textes)*, Paris, 1988 & René Dinkel, *Encyclopédie du Patrimoine*, Paris, 1997]. Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) doit détailler très précisément, parcelle par parcelle, les conditions de l'occupation et de l'utilisation du sol (implantation, hauteur, aspect extérieur et entretien des constructions existantes – façades, couvertures, baies et ouvertures), les normes des constructions nouvelles et des façades commerciales – vitrines, enseignes – ainsi que les dispositions arrêtées pour le mobilier urbain et celui des terrasses, pour l'utilisation des caves et des carrières, pour la préservation des espaces libres boisés ou non, publics ou privés, ouverts ou clos dans les parcelles.

La surveillance générale du secteur sauvegardé est confiée à l'Architecte des Bâtiments de France afin d'en préserver le caractère esthétique et de conserver les immeubles qui présentent un intérêt historique. L'Architecte des Bâtiments de France est appelé à se prononcer sur les constructions et travaux, les modifications et aménagements intérieurs, les démolitions et transformations d'ouvertures et de clôtures, les coupes d'arbres ou abattages dans les espaces boisés classés. [d'après *Protection du patrimoine historique et esthétique de la France (recueil de textes)*, Paris, 1988 & René Dinkel, *Encyclopédie du Patrimoine*, Paris, 1997]

4. k Nombre d'employés

Outre le personnel de l'Office de Tourisme, – qui équivaut à une moyenne de vingt-cinq emplois à temps-plein –, les services de la Mairie intéressés par l'entretien et la gestion du patrimoine et des infrastructures est de 45 (services voirie et urbanisme, environnement, affaires culturelles), sur un total de 145 agents municipaux.

5. Facteurs affectant le site

5. a	Pressions dues au développement	129
5. b	Contraintes liées à l'environnement	129
5. c	Catastrophes naturelles et planification préalable	129
5. d	Flux de visiteurs/touristes	129
5. e	Nombre d'habitants à l'intérieur du site	129

*Vue vers le Nord,
au-delà du Couvent
des Cordelières*

5. Facteurs affectant le site

PRESSIONS
DUES AU
DÉVELOPPEMENT

5. a Pressions dues au développement

Au cœur d'un terroir agricole, la Brie, la Ville de Provins, sous-préfecture, joue essentiellement un rôle administratif et a développé de ce fait des activités liées au secteur tertiaire, son rôle industriel restant marginal. La population étant stable, il n'existe pas de pression particulière due au développement.

CONTRAINTES
LIÉES À
L'ENVIRONNEMENT

5. b Contraintes liées à l'environnement

Aucune contrainte particulière n'est à signaler.

CATASTROPHES
NATURELLES

5. c Catastrophes naturelles

Le site de Provins n'est pas particulièrement concerné par un risque lié à une catastrophe naturelle. Il est toutefois susceptible de subir des dommages nés d'une situation exceptionnelle imprévisible. Ainsi, la tempête de décembre 1999 a-t-elle, comme dans de nombreux sites peu exposés à l'ordinaire – tels que Versailles –, causé des dégâts importants au patrimoine tant bâti que naturel.

FLUX DE
VISITEURS/
TOURISTES

5. d Flux de visiteurs/touristes

Les richesses historiques et artistiques de la Ville de Provins attirent depuis longtemps un très grand nombre de visiteurs. La ville a su prendre la mesure de cette renommée et faire les choix qui s'imposaient pour maîtriser ce phénomène.

Provins accueille chaque année en moyenne 400 000 visiteurs, la plupart concentrés en Ville Haute. Pour répondre à l'importance de cette fréquentation, la Ville a conclu en janvier 1988 une convention avec l'Office de Tourisme qu'elle a chargé de gérer cette situation [Voir chapitre 4.i, Aménagements pour les visiteurs]. Les déplacements des visiteurs à l'intérieur de la Ville sont aujourd'hui largement canalisés, et le flux touristique, essentiellement passager, ne constitue pas une menace pour le site.

NOMBRE
D'HABITANTS
À L'INTÉRIEUR
DU SITE

5. e Nombre d'habitants à l'intérieur du site

Le nombre d'habitants total de la Ville de Provins, au dernier recensement, est de 12 091. Ce chiffre recouvre la zone proposée à l'inscription ainsi que la zone tampon. La Ville Haute et la Ville Basse renfermant la plupart des lieux d'activités (administrations, culture, commerce...), elles drainent l'ensemble des habitants de la commune. La stagnation de la population ne semble pas devoir entraîner, à moyen ou long terme, de besoin particulier d'infrastructures qui pourraient mettre en péril l'intégrité et l'authenticité de la Ville.

*La ligne intérieure
des remparts.*

6. Suivi

6. a	Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation	133
6. b	Dispositions administratives concernant le suivi du bien	133
6. c	Résultats des précédents exercices de soumission de rapport	133

6. Suivi

INDICATEURS CLÉS
PERMETTANT DE
MESURER L'ÉTAT
DE CONSERVATION

6. a Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation

Le bien décrit étant un ensemble urbain composé d'éléments divers (bâtiments publics ou privés, habitats diversifiés, espaces naturels, rivières...), il n'existe pas d'indicateur clé qui embrasse l'ensemble de ces aspects.

Le patrimoine monumental protégé au titre des Monuments historiques bénéficie du suivi administratif et conservatoire de l'Etat, la protection des abords immédiats des Monuments historiques et l'existence de deux ZPPAUP (Ville Haute et Ville Basse) garantissent également le bâti d'éventuelles atteintes. Le patrimoine naturel – jardin, rivières... – et l'environnement sont également surveillés du fait des prescriptions des réglementations en vigueur [voir chapitre 4. Gestion, dans son entier].

DISPOSITIONS
ADMINISTRATIVES
CONCERNANT LE
SUIVI DU BIEN

6. b Dispositions administratives concernant le suivi du bien

Même si le bien se compose de multiples éléments relevant à la fois d'administrations diverses et de particuliers, tous ces éléments sont regroupés territorialement au sein de la commune et représentés par les élus et l'administration de la Ville de Provins. Celle-ci est donc habilitée à intervenir, dans tous les cas, soit comme partie prenante soit comme représentant de ses administrés. Pour la gestion et la mise en valeur des différents aspects de ce patrimoine, on se reportera au chapitre 4. Gestion, dans son entier.

RÉSULTAT
DES PRÉCÉDENTS
EXERCICES

6. c Résultats des précédents exercices de soumission de rapport

Sans objet, voir ci-dessus 6. b.

*La Ville Basse
vue depuis le dôme de
Saint-Quiriace.*

7. Documentation

7. a	Photographies & diapositives	137
7. b	Doubles des plans de gestion du site et d'extraits d'autres plans relatifs au site	137
7. c	Bibliographie	137
7. d	Adresses où sont conservées l'inventaire, les dossiers et les archives	140

*Le dôme de
Saint-Quiriace
coiffant l'ancien mur
de la Tour de César.*

7. Documentation

7.a Photos, diapositives

On a placé dans un volume annexe, les reproductions, sous forme de diapositives, de l'ensemble des photographies et documents graphiques compris dans le présent dossier. Elles sont classées et numérotées dans l'ordre du dossier et précédées d'une liste générale des légendes.

7.b Double des plans de gestion du site et d'extraits d'autres plans relatifs au site

On trouvera en Annexe, à la fin du présent dossier, la copie du document suivant : Statuts de l'Office de Tourisme.

On a en revanche, en raison de leur caractère volumineux, placé dans un volume intitulé Pièces jointes, les copies des documents suivants, présentés aux chapitres 3.c et 4.c :

- Ville de Provins. *Plan d'Occupation des Sols* [29 juin 1984, modifié 28 juin 1985, révisé 5 octobre 1990] : « Rapport de présentation », « Règlement », « Liste des emplacements réservés », « Servitudes d'Utilité publique », « Documents graphiques : Plan Secteur Nord, Plan Secteur centre, Plan Secteur Sud », « Documents graphiques : Modification du POS de Provins, n° 3.2.1, n° 3.2.2. et n° 3.2.3. (5 octobre 1990) ».

- Ville de Provins. *ZPPAU de la Ville Haute. Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain* [1er août 1990] : « 1. Rapport de présentation », « 2. Analyses et recommandations », « 3. Cahier des prescriptions », « 6. Analyse systématique du bâti et recommandations particulières », « 8. Relevés photo systématique », « Documents graphiques : 41 et 42. Plan des limites (2 décembre 1988) ».

- Ville de Provins. *ZPPAUP de la Ville Basse. Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager* [16 mai 2000 (adoption par le CRPS)] : « Rapport de présentation. 1. Justification de la ZPPAUP », « 2. Analyses et recommandations », « 3. Analyse systématique du bâti et recommandations particulières », « Documents graphiques : 51 (Planche Nord), 52 (Planche centrale) et 53 (Planche Sud). Plan des limites de la ZPPAUP (2 décembre 1988) ».

7.c Bibliographie

Articles et ouvrages

* H. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, Paris, 1859-1869.

* Cyr Belcroix, *La Rose de Provins*, La Chapelle-la-Reine, 1994.

* Pierre Bénard, *Provins*, Paris, 1979.

- * M. Bernard, *Recueil de monuments inédits dessinés et publiés sur la ville de Provins*, Paris, 1830.
- * Jean Beurdeley, *Provins*, Paris, 1931.
- * Claude Boisset, « La fabrication des draps à provins au Moyen Age », *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Provins*, 1983.
- * Félix Bourquelot, *Histoire de Provins*, 2 vol., Paris, 1840.
- * Félix Bourquelot, *Etudes sur les foires de Champagne, sur la nature, l'étendue et les règles du commerce qui s'y faisait aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles*, 2 vol., Paris, 1865.
- * Michel Bur, *La formation du comté de Champagne 950-1150*, Nancy, 1977.
- * Elisabeth Chapin, *Les villes de foires de Champagne, des origines au début du XIVe siècle*, Paris, 1937 [reprint 1976].
- * Marcel-M. Chartier, « Le bassin versant de la Voulzie. Présentation géographique », *Provins et sa région*, n°146, 1992.
- * M. Dagnan, *Provins et ses environs. Guide illustré du syndicat d'initiative*, Alençon, 1929.
- * René Debuissou, *Provins à travers les siècles. Provins, la Brie provinoise et leur rôle dans l'histoire de France*, Coulommiers-Paris, 1920.
- * C. Desplat, *Foires et marchés dans les campagnes de l'Europe médiévale et moderne*, Toulouse, 1996.
- * E. Ditsch, *Guide-itinéraire descriptif, historique et archéologique de Provins, de ses monuments et curiosités*, Provins, 1905.
- * Jean Guérout, *Provins et sa région aux Archives nationales. Série E, Conseil du Roi, 1593-1790*, Provins, 1996.
- * Paul Guivande, *Connaissance de Provins*, Paris, 1974.
- * Louis-Gottfried Leboeuf, *Guide de l'étranger dans Provins et les environs. Histoire et description des principaux monuments*, Provins, 1875.
- * Emile Lefèvre, *Les rues de Provins*, Provins, 1868 [reprint Bruxelles, 1979].
- * Jean-Marie Lustiger & Alain Peyrefitte, *Le Saint-Ayoul de Jeanclos*, Paris, 1990.
- * Marquise Aliette de Maillé, *Provins : les monuments religieux. T. 1 Saint-Quiriace, chapelle du Palais des comtes, église Saint-Thibault. T. 2 Saint-Ayoul, Sainte-Croix, le couvent des Cordelières*, Paris, 1939 [reprint 1988].
- * Anne Marzin (s.d.), *Provins et la Révolution : échos inédits*, Provins, 1991.
- * Jean Mesqui, *Provins. La fortification d'une ville au Moyen Age*, Paris, 1979.
- * Jean Mesqui, *Les routes dans la Brie et la Champagne occidentale*, Paris, 1980.
- * Jean Mesqui, « Le territoire de Provins du XIIe au XVIe siècles », *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Provins*, 1987.
- * Jean Mesqui & Pierre Garrigou-Grandchamp, *Atlas historique des Villes de France. Provins, Seine-et-Marne*, Paris, 1991.
- * Jean Mesqui, « Provins », *Le Guide du Patrimoine Ile-de-France*, Paris, 1992, pages 515, 536.
- * Jean Mesqui, Marcel Belliot & Pierre Garrigou-Grandchamp, « Le Palais des comtes de Champagne à Provins », *Bulletin monumental*, t. 151-II, 1993.

- * Docteur Alexis Naudot, *Provins, ses environs et ses eaux minérales*, Provins, 1871.
- * Christophe Opoix, *Histoire et description de Provins*, Provins, 1823.
- * René-Charles Plancke, *Promenade dans le passé: Provins et ses environs*, Le Mée-sur-Seine, 1988.
- * Michel Réale, *Provins et ses environs*, Dammarie-les-Lys, 1986.
- * Patrice-Loup Rifaux, Jean-François Bénard & Alain Peyrefitte, *Provins médiéval*, Provins, 1996.
- * M. du Sommerard, *Vues de Provins dessinées et lithographiées en 1822 par plusieurs artistes*, Paris, 1822.
- * Michel Veissière (s.d.), *Une communauté canoniale au Moyen Age: Saint-Quiriace de Provins, XIe-XIIe siècles*, Provins, 1961.
- * Michel Veissière (s.d.), *Histoire de Provins et de sa région*, Toulouse, 1988.
- * Michel Veissière, « L'Hôpital provinois du Saint-Esprit », *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Provins*, n°114, 1960.
- * Bibliothèque municipale de Provins, *Par delà la palissade: les voies d'évolution de la cité*, catalogue d'exposition, Provins, 1999.
- * Cercle de Recherches et d'Etudes du Provins Souterrain, *Bilan Scientifique. Recherches d'archéologie médiévale et moderne du patrimoine ancien de Provins*, année 1998, Numéro 1.
- * « Provins et sa région », *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Provins*, n°129, 1975.
- * Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Provins, *Bulletins de la SHAAP [puis Provins et sa région]*, depuis 1892.

Etudes et rapports récents

- Anne Marzin & François Morin, *Les foires de Champagne: Provins, ville de foires*, 2000.
- Ville de Provins, *Dossier de candidature pour le label Ville d'Art et d'Histoire*, 2000.
- Nadine Mahé & Emmanuelle du Bouetiez, *DSF d'évaluation. Provins. Plate-forme administrative ZA Delort*, AFAN/SRA Ile-de-France, 1999.
- Eddy Sethian, *Rapport de diagnostic archéologique. Provins. Résidence Saint-Ayoul, 17 rue Bourquelot (1re tranche)*, AFAN Centre-Nord/SRA Ile-de-France, mars 1999.
- Mark Guillon, *Rapport d'opération archéologique. Fouille programmée. Provins. L'église Saint-Ayoul et son cimetière*, AFAN/SRA Ile-de-France, 1998.
- Mark Guillon, Pascal Sellier & Claire Mabire-La Caille, *Rapport d'opération archéologique. Diagnostic-évaluation. Provins. L'église Saint-Ayoul et son cimetière*, AFAN/SRA Ile-de-France, 1997.
- Xavier Pexoto & Claire Mabire-La Caille, *Evaluation archéologique. Provins. Rue de Changy, ancien quartier Delort*, AFAN Centre-Ile-de-France/SRA Ile-de-France, 1997.
- Frédéric Pécout, *Evaluation archéologique. Provins. Remparts Ville Haute, de la Tour aux engins à la Porte de Jouy*, AFAN Centre-Nord/SRA Ile-de-France, 1995.
- Jean Galbois, *Rapport d'opération archéologique. Fouille de sauvetage. Provins. Eglise Saint-Ayoul, fondations de l'église du Haut Moyen Age et vérification des niveaux antérieurs*, GARF/Direction des Antiquités Historiques Ile-de-France, 1989.

7.d Adresses où sont conservés l'inventaire, les dossiers et les archives

Organisme où l'on peut consulter les documents administratifs en vigueur (POS, Cadastre, ZPPAUP...) et les études et rapports récents

- * Mairie de Provins, Hôtel de Ville, BP 200, 77487 Provins cedex.

Lieux de conservation des sources (archives, manuscrits, collections iconographiques) relatives au site, aux monuments et à l'histoire de la Ville de Provins

- * Archives nationales (60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris).
- * Archives départementales de Seine-et-Marne (248, avenue Charles-Prieur, BP 48, 77190 Dammarry-les-Lys cedex).
- * Archives municipales de Provins (Mairie, Hôtel de Ville, BP 200, 77487 Provins cedex).
- * Bibliothèque Nationale de France (62, rue de Richelieu 75001 Paris).
- Cabinet des Estampes (Particulièrement Topographie de la France : Seine-et-Marne, Provins, Va 77, t. 20).
- Département des Cartes et Plans.
- Département des Manuscrits.
- * Bibliothèque municipale de Provins (Fonds ancien, Villa Garnier).
- Manuscrits : chartes (Ms. 47, 164 & 219), recueils de chartes (Ms. 47, 50, 85-89, 220 & 222), cartulaires (Ms. 89 & 92), histoires de Provins (Ms 9696-126, Pierre-Claude Rivot ; (Ms 104-122, abbé Ythier), recueils de pièces sur l'histoire de Provins (Ms. 134-140, 141, 144-145 & 146), notes pour servir à l'histoire de Provins (Ms. 147-153, Félix Bourquelot ; 214-215, chanoine Potet ; 266), histoire de l'Hôtel-Dieu de Provins (Ms. 266-267).
- Iconographie : plans anciens, dessins, estampes, photographies.
- * Médiathèque du Patrimoine (12, rue du Parc-Royal, 75003 Paris)
- Archives des Monuments Historiques : dossiers de restauration.
- Photothèque, Planothèque, Archives photographiques.
- Service de la Documentation des Immeubles protégés (4, rue d'Aboukir, 75002 Paris) : dossiers de protection.
- * CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Seine-et-Marne (Conseil Général de Seine-et-Marne), 27, rue du Marché, 77120 Coulommiers [Tél. 01 64 63 30 62].

Organismes associatifs détenant des informations d'ordre historique et des collections archéologiques

- * Société d'Art et d'Archéologie de l'Arrondissement de Provins, Musée de Provins et du Provinois :
- Collections : objets d'art et objets religieux, éléments d'architecture, sculptures, iconographie (plans, peintures, dessins, estampes).

Services administratifs traitant les aspects culturels, patrimoniaux et environnementaux relatifs à la Ville de Provins

* DRAC Ile-de-France (Ministère de la Culture et de la Communication), 98, rue de Charonne 75011 Paris [Tél. 01 56 06 50 00].

- Conservation Régionale des Monuments Historiques, maître d'ouvrage, pour les Monuments Historiques, sous la maîtrise d'œuvre de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques en charge du secteur ou d'un édifice en particulier [Monsieur Arnould, CRMH Ile-de-France; M. Jacques Moulin, ACMH Seine-et-Marne].

- Service Régional de l'Inventaire [Mme Dominique Hervier, Conservateur régional, Tél. 01 56 06 50 00].

- Service Régional de l'Archéologie, 6, rue de Strasbourg 93200 Saint-Denis [Tél. 01 48 13 14 50], pour l'organisation, la réglementation et le contrôle des fouilles et de l'activité archéologique régionale [Monsieur Bruno Foucray, Conservateur régional].

* Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de Seine-et-Marne, Arrondissement de Melun et Provins, Palais de Fontainebleau, 77309 Fontainebleau (ministère de la Culture et de la Communication) [Tél. 01 60 74 50 20], pour les secteurs sauvegardés, les espaces protégés et les Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager [Madame Martine Courant-Vidal, Architecte des Bâtiments de France, chef du SDAP].

* DIREN Ile-de-France (Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement), 18, avenue Carnot, 94234 Cachan cedex [Tél. 01 41 24 18 00].

- Service des Sites, de la Nature, des Aménagements et du Paysage, pour la protection des sites, des milieux naturels et des paysages [Monsieur William Hayon, responsable du service].

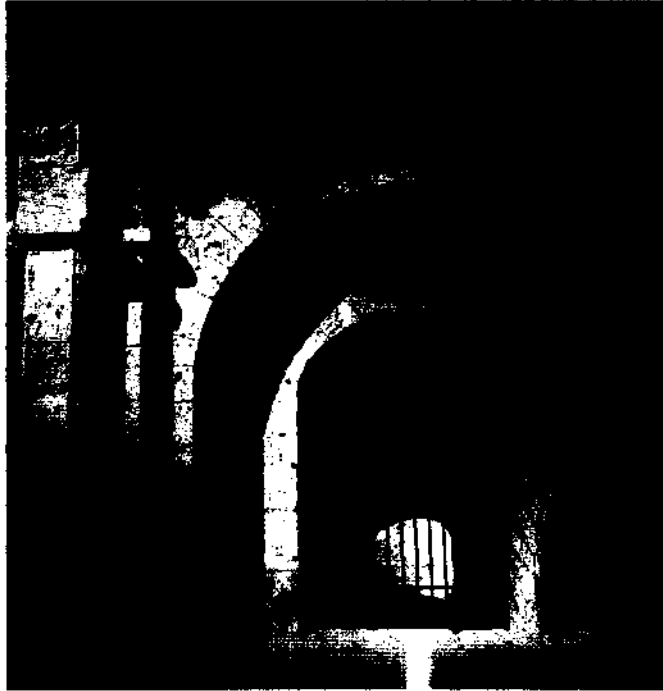
* Jacques Moulin, Architecte en Chef des Monuments Historiques, 48, rue Jacob, 75006 Paris [01 42 61 55 37].

* François Raymond, architecte-urbaniste, 18, rue Juge, 75015 Paris [Tél. 01 40 59 00 50].

* Conseil général de la Seine-et-Marne, Hôtel du Département, 12, rue des Saint-Pères, 77000 Melun [Tél. 01 64 14 77 77].

- Direction des Archives et du Patrimoine, 348, avenue Charles-Prieur [Tél. 01 64 87 37 00], pour les missions conjuguées de conservation du patrimoine et de diffusion culturelle [Isabelle Rambaud, Directeur].

Annexes



Statuts



Office de Tourisme de Provins

STATUTS

OFFICE DE TOURISME DE PROVINS

Association déclarée

Siège social : PROVINS (77160)

Place Honoré de Balzac

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

- La Ville de Provins, représentée à l'effet des présentes par M. le Député Maire Alain Peyrefitte,
- l'association "Commune libre de la Ville haute" ayant son siège 48 rue de Jouy à Provins, représentée par M. François MARCHAND, agissant en qualité de Président,
- l'"Association pour la Sauvegarde et la Mise en Valeur du Vieux Provins" ayant son siège à l'Hôtel de Ville de Provins, représentée par M. René HOMMAIS, agissant en qualité de Trésorier,
- l'association "Le Défi pour Provins", ayant son siège à l'Hôtel de Ville de Provins, représentée par M. Daniel GRAND, agissant en qualité de Président,
- la société anonyme "Procars", au capital de 1.931.400F, ayant son siège à Donnemarie-Dontilly, n°R.C.S. : 321 254 161 Provins, représentée par Mme Danielle JOUY, agissant en qualité de Directeur général,
- l'association "Comité départemental du Tourisme de Seine et Marne", ayant son siège Hôtel du Département 77010 Melun cedex, représentée par M. Laurent Devillers, agissant en qualité de Directeur général,
- la société anonyme "La Bussesse", au capital de 1.000.000F, ayant son siège 3 rue Couverte à Provins, n°RCS :342 846 482 Provins, représentée par M. Xavier ROY, agissant en qualité de Directeur,
- Mme Marie-Thérèse PARISOT, demeurant 15 rue Victor Arnoul à Provins,
- M. François MORIN, demeurant 8 place du Châtel à Provins.

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ AINSI QU'IL SUIT LES STATUTS D'UNE ASSOCIATION SOUMISE AUX DISPOSITIONS DE LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901 QU'ILS ONT DÉCIDÉ DE CONSTITUER ENTRE EUX.

ARTICLE I - CONSTITUTION - DÉNOMINATION

Il est fondé entre les soussignés et toutes personnes qui adhéreront aux présents statuts, une association soumise aux dispositions de la loi du 1er juillet 1901, dénommée :

“OFFICE DE TOURISME DE PROVINS”

ARTICLE II - OBJET

La présente association a pour objet :

- l'accueil et l'information des touristes,
- la promotion, la recherche et le développement du tourisme à Provins et dans sa région, et ce par tous moyens, notamment par :
 - l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique de tourisme communal,
 - l'organisation du transport touristique et des visites guidées de la commune de Provins,
 - l'achat et la vente de produits “souvenirs” rattachés à l'histoire et aux monuments de Provins,
 - l'organisation et/ou la production et/ou la vente de spectacles vivants.
- la commercialisation des produits et prestations de séjours issus des territoires des communes de Provins, Beauchery-Saint-Martin, Léchelle, Maison-Rouge, Les Marets, Melz-sur-Seine, Saint-Brice, Saint-Hilliers, Sainte-Colombe, Sourdun et Voulton.
- et d'une manière générale, toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet de l'association ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

ARTICLE III - DURÉE

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE IV - SIÈGE

Le siège de l'association est fixé à :

Provins (77160), place Honoré de Balzac

Il peut être transféré dans un autre lieu intérieur à la commune de Provins par simple décision du Conseil d'administration.

ARTICLE V - COMPOSITION - COLLÈGES

L'association se compose de personnes physiques ou morales intéressées par le développement du tourisme à Provins et dans sa région et dont l'adhésion a été acceptée par le Conseil d'administration.

Les adhérents sont répartis entre quatre collèges.

Tout membre faisant partie des 2ème, 3ème et 4ème collèges ne peut appartenir à un autre collège ou être membre d'une entité juridique quelconque faisant partie du même collège ou d'un autre collège.

Ces quatre collèges sont les suivants :

1^{er} collège : Commune de Provins

Ce collège est composé de la commune elle-même représentée par treize délégués du Conseil municipal. Les premiers délégués sont : Robert Chevalier, Elie Depret, Ghislain Bray, Jean-Pierre Durris, Sylvie Quéniart, Jean-Paul Mabrut, Gisèle Gayraud, Jacques Masson, Maurice Vattaire, Françoise Leseur, Jean Rossignol, Bertrand Caparroy et Christian Mareuil.

2^{ème} collège: Associations

Ce collège est composé des associations ayant leur siège à Provins ou dans sa région dont l'activité essentielle ou occasionnelle se rapporte au tourisme à Provins et dans sa région.

Chacune de ces associations est représentée par son président ou, à défaut, par un représentant expressément désigné par lui.

3^{ème} collège : Professionnels du tourisme

Ce collège est composé des personnes physiques ou morales, quelle que soit leur structure juridique, dont l'activité professionnelle est essentiellement tournée vers le développement touristique de Provins et de sa région et/ou qui ont contribué à la notoriété de Provins et de sa région en mettant en valeur des spécialités d'origine locale.

4^{ème} collège : Personnalités qualifiées

Ce collège est composé des personnes physiques dont l'activité personnelle présente ou passée contribue au développement touristique de Provins et de sa région.

ARTICLE VI - MEMBRES FONDATEURS

Les membres fondateurs sont ceux désignés en tant que soussignés.

ARTICLE VII - ADHÉSION

Toute demande d'adhésion à la présente association, en dehors de la municipalité de Provins et de ses représentants ès qualités, doit être formulée par écrit et est soumise à l'agrément du Conseil d'administration, qui statue sur cette admission sans avoir à justifier de sa décision, quelle qu'elle soit.

ARTICLE VIII - PERTE DE LA QUALITÉ DE MEMBRE

La qualité de membre se perd :

- par démission, adressée par écrit avec avis de réception au Conseil d'administration de l'association,
- pour une personne physique, par le décès ou par déchéance de ses droits civiques,
- pour une personne morale, par mise en redressement ou liquidation judiciaire ou dissolution, pour quelque cause que ce soit,
- par exclusion décidée par le Conseil d'administration pour infraction aux présents statuts ou pour faute grave,
- et plus généralement si le membre ne peut plus justifier de son activité en vue du développement touristique local.

Dans le cas d'une exclusion, un recours n'est admis qu'auprès de l'Assemblée générale statuant aux quorum et majorité prévus à l'article XVIII des présents statuts.

ARTICLE IX - RESSOURCES

Les ressources de l'association sont toutes celles qui ne sont pas interdites par les lois et règlements en vigueur.

Si le Conseil d'administration décide que soit perçue une cotisation, il en fixe le montant qui doit être adopté par l'Assemblée générale.

ARTICLE X - CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est dirigée par un Conseil d'administration composé de vingt-deux administrateurs, désignés par l'Assemblée générale, parmi les 2ème, 3ème et 4ème collèges de membres de l'association, dans les proportions suivantes, outre les treize administrateurs représentant le premier collège :

- quatre administrateurs représentant le second collège,
- trois administrateurs représentant le troisième collège,
- deux administrateurs représentant le quatrième collège.

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée générale pour trois ans, leur mandat étant renouvelable.

En cas de vacance à la suite d'un décès, d'une démission ou de la perte de la qualité de membre, le Conseil peut procéder à une cooptation en remplacement du ou des membre(s) sortant(s). Il est procédé dans ce cas à une ratification de cette cooptation par la plus prochaine Assemblée générale.

Le Directeur de l'association participe aux réunions de Conseil d'administration avec voix consultative.

Le Conseil d'administration pourra s'adjoindre sur sa seule initiative toute personne reconnue pour ses qualités qu'il jugera nécessaire, avec voix consultative.

ARTICLE XI - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre au nom de l'association toutes les décisions qui ne sont pas réservées à l'assemblée générale de ses membres.

Il se prononce sur les admissions et exclusions des membres de l'association.

Il prend toute décision concernant le fonctionnement de l'association, la réalisation de l'objet et la mise en oeuvre des moyens nécessaires à cet objet.

Il décide de la politique de financement de l'association.

Le Président ne pourra faire seul les actes suivants sans l'accord préalable du Conseil d'administration :

- acquérir un bien immobilier,
- contracter un emprunt,
- et, plus généralement, tous actes financiers d'un montant supérieur à 200.000F.

Le Conseil peut déléguer l'une ou plusieurs de ses attributions à l'un des membres du Bureau. Il rend compte de sa gestion à l'assemblée générale annuelle des membres.

ARTICLE XII - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil se réunit une fois par trimestre civil et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou par au moins un tiers de ses membres.

Il délibère à la majorité simple de ses membres à jour de cotisation échue, présents ou représentés, le Président ayant toutefois voix prépondérante en cas de partage.

Un administrateur peut se faire représenter par un autre administrateur. Les administrateurs des 2ème et 3ème collèges ont également la possibilité de se faire représenter par une personne dûment mandatée par eux.

Chaque membre présent ne peut être porteur de plus de deux pouvoirs.

Il est tenu un procès-verbal des séances du Conseil.

ARTICLE XIII - BUREAU

Le Conseil d'administration désigne en son sein :

- un Président choisi obligatoirement parmi le premier collège,
- un Premier Vice-Président,
- un Deuxième Vice-Président,
- un Secrétaire,
- un Secrétaire adjoint,
- un Trésorier,
- un Trésorier adjoint.

Les membres du Bureau sont élus pour trois ans sans que la durée de leurs fonctions puisse excéder celle de leur mandat d'administrateur.

Le Directeur de l'association participe aux réunions du Bureau avec voix consultative.

Les fonctions de membre du Bureau sont renouvelables.

Le Bureau pourra s'adjoindre sur sa seule initiative toute personne reconnue pour ses qualités qu'il jugera nécessaire, avec voix consultative.

ARTICLE XIV - DÉSIGNATION DES PREMIERS ADMINISTRATEURS

Les premiers administrateurs désignés pour une durée de trois ans, sont :

- pour le 1er collège : ces treize premiers administrateurs sont les treize représentants susnommés à l'article V,

- pour le 2ème collège : Daniel GRAND, représentant le "Défi pour Provins",
René HOMMAIS, représentant l'"Association pour la Sauvegarde et la mise en valeur du Vieux Provins",
François MARCHAND, représentant la "Commune Libre de la Ville Haute",
Jean-Pierre MIEL, représentant la Maison des Jeunes et de la Culture de Provins

- pour le 3ème collège : Danielle JOUY, représentant la société anonyme "Procars",
Laurent DEVILLERS, représentant l'association "Comité départemental du Tourisme de Seine et Marne",
Xavier ROY, représentant la société anonyme "La Bussesse".

- pour le 4ème collège : Marie-Thérèse PARISOT,
François MORIN.

ARTICLE XV - POUVOIRS DU PRÉSIDENT

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'association, sous réserve de ceux expressément réservés à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration et de l'autorisation préalable à obtenir pour les actes énumérés à l'article XI ci-dessus.

Il a, notamment, qualité pour ester en justice au nom de l'association.

Il peut, pour une mission précise, et sur délégation expresse, confier ses pouvoirs aux Vice-Présidents. En cas de représentation en justice, il ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

ARTICLE XVI - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - COMPOSITION - POUVOIRS

L'Assemblée générale se compose de tous les membres de l'association composant les quatre collèges.

L'assemblée est seule compétente pour :

- nommer, révoquer les administrateurs,
- modifier les statuts, réserve faite du transfert du siège social dans la même commune,
- prononcer la dissolution de l'association,
- contrôler la gestion du Conseil d'administration,
- statuer sur un recours en cas de demande d'adhésion refusée par le Conseil d'administration,
- statuer sur un recours en cas d'exclusion.

ARTICLE XVII - FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale se réunit une fois par an et chaque fois qu'il est besoin.

L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration par tous moyens, un délai de quinze jours devant toutefois être respecté entre la date de la convocation et celle de la réunion de l'assemblée. L'Assemblée générale se réunit au siège social ou en tout autre lieu précisé dans la convocation.

L'assemblée est présidée par le Président de l'association ou, en son absence, par un Vice-Président. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

Tout membre à jour de cotisation échue, peut assister aux assemblées, toutefois, les membres ne peuvent y voter individuellement mais seulement par collège, chacun des collèges disposant du nombre de voix suivant : 13 voix pour le 1^{er} collège, 4 voix pour le 2^e collège, 3 voix pour le 3^e collège, 2 voix pour le 4^e collège.

Il est précisé que chaque collège doit, préalablement à l'adoption d'une résolution, faire son affaire du sens dans lequel son vote sera émis.

Tout membre peut se faire représenter par un autre membre s'il justifie d'un mandat dûment établi à cet effet.

Sauf en ce qui concerne la décision de dissolution ou la modification des statuts, l'assemblée générale délibère à la majorité absolue des votes exprimés.

Toute décision de dissolution ou de modification statutaire doit être décidée à la majorité des 2/3 des droits de vote, une telle décision ne pouvant être prise sur première convocation que si sont présents ou représentés au moins la moitié des membres de l'association.

ARTICLE XVIII - RÈGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur pourra être établi et librement modifié par le Conseil d'administration pour fixer les modalités d'exécution des présents statuts, sans avoir à être approuvé par l'Assemblée générale des membres de l'association.

Ce règlement intérieur s'impose à tous les membres de l'association.

ARTICLE XIX - DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

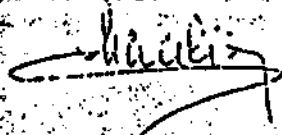
En cas de dissolution de l'association, l'Assemblée générale des membres nomme un ou plusieurs liquidateur(s), lequel a pouvoir de prendre toute décision quant à la dévolution de l'actif net subsistant, sans pouvoir attribuer celui-ci aux membres de l'association en dehors de la reprise de leurs apports respectifs.

ARTICLE XX - POUVOIRS - FORMALITÉS CONSTITUTIVES

Monsieur Robert CHEVALIER est investi des pouvoirs les plus étendus afin de procéder à l'accomplissement de tout acte nécessaire au commencement de l'activité, ainsi que pour effectuer toutes formalités de déclaration et de publicité requises par les lois et règlements en vigueur pour que la présente association puisse être dotée de la personnalité morale.

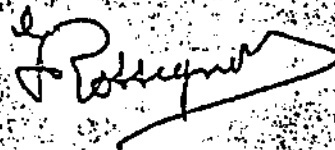
Fait à Provins, le 7 avril 1995

Le Président :



Robert CHEVALIER

Le Secrétaire-adjoint :



Jean ROSSIGNOL

ASSOCIATIONS
(Loi du 1er juillet 1901)

R E C E P I S S E D E D E C L A R A T I O N
M O D I F I C A T I O N A U X S T A T U T S

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association;
Vu le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée;

Le SOUS-PREFET DE PROVINS

Certifie avoir reçu de Monsieur Robert CHEVALIER

demeurant 1, rue Anatole France
PROVINS

une déclaration en date du 14 AVRIL 1995

par laquelle est communiquée la modification apportée aux statuts de l'association n° 02381

déclarée le 13 JUILLET 1993

déposée :

OFFICE DE TOURISME DE PROVINS

dont le siège social est situé Place Honoré de Balzac
PROVINS

77160 PROVINS

décision prise lors de l'assemblée générale du 7 AVRIL 1995

PROVINS, le 14 AVRIL 1995

Le SOUS-PREFET DE PROVINS

P. le Sous-Préfet et par Délégation
Le Secrétaire en Chef,



Evelyne DELAIGUE
Evelyne DELAIGUE

Extrait de la loi du 1er juillet 1901

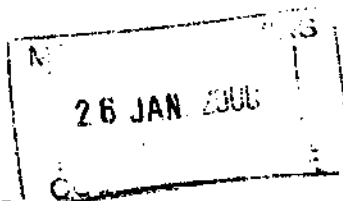
Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Les modifications statutaires qui porteront sur un changement de titre, de but ou de siège social, devront en outre, faire l'objet d'une insertion au Journal Officiel dans le délai d'un mois au moyen d'un imprimé à retirer à la Préfecture.

Le défaut d'insertion au Journal Officiel entraîne la nullité des modifications. Indépendamment de cette nullité des modifications, il pourra être opposé à la charge de ceux qui ont contracté sur des dispositions qui ne font pas l'objet d'une

SOUS-PREFECTURE DE PROVINS

ASSOCIATIONS
(loi du 1^{er} juillet 1901)



RECEPISSE DE DECLARATION
MODIFICATION AUX STATUTS ET DU BUREAU

N° de dossier: 3/02381

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association;

Vu le décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée;

le sous-préfet de Provins

Certifie avoir reçu de Madame Sylvie QUENIART

Président

demeurant 16, rue du Val
77160 - PROVINS

une déclaration en date du 20/01/00 par laquelle est communiquée
une modification aux statuts et au bureau de l'association n° 02381

déclarée le 13/07/93

dénommée:

OFFICE DE TOURISME DE PROVINS

dont le siège social est situé: Maison du visiteur
chemin de Villecran
77160 - PROVINS

décision prise lors de l'Assemblée Générale du 01/07/99

PROVINS, le 21 janvier 2000

Pour le sous-préfet,
Le Secrétaire général

Evelyn DELAIGUE

Extrait du décret du 16 août 1901

Article 1^{er} : La déclaration prévue par l'article 5, paragraphe 2, de la loi du 1^{er} juillet 1901 est faite par ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association. Dans le délai d'un mois elle est rendue publique au moyen de l'insertion au Journal Officiel, d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, ainsi que l'indication de son siège social.

Extrait de la loi du 1er juillet 1901

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.

Le présent dossier de présentation de candidature en vue de l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO de *Provins, une ville de foire médiévale*, a été réalisé à la demande de la Ville de Provins, sous le patronage du Ministère de la Culture et de la Communication, représenté par Madame Eva Caillard, chargée de mission à la Direction de l'Architecture et du Patrimoine, et Monsieur Olivier Poisson, Inspecteur Général des Monuments Historiques.

Ce dossier a été coordonné par Jean-François Robin, Directeur de l'Office de Tourisme de Provins, avec la collaboration, pour les recherches historiques, de Madame Anne Marzin, Conservateur de la Bibliothèque et des Archives de la Ville de Provins, et de Monsieur François Morin, Maire Adjoint chargé des Affaires Culturelles de la Ville de Provins.

REMERCIEMENTS

Monsieur Robert Chevalier, Maire de Provins,
est vivement remercié pour l'accueil, l'aide précieuse et le soutien constant
lors des visites du site et des repérages photographiques, apporté par
les différents intervenants, tant privés que publics.


Les services publics intéressés par la gestion et l'administration du site sous
ses divers aspects ont été contactés ou sollicités pour information et avis.

Qu'ils soient également remerciés de l'intérêt qu'ils ont manifesté pour
cette étude : DRAC Ile-de-France (Conservation Régionale des Monuments
Historiques), Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de
la Seine-et-Marne, Archives départementales de la Seine-et-Marne,
Bureau des Villes et Pays d'Art et d'Histoire
du Ministère de la Culture et de la Communication.

Enfin, nous tenons à exprimer notre gratitude à
Monsieur Jean Mesqui, Président de la Société Française d'Archéologie,
dont les nombreux travaux sur Provins ont apporté une importante matière
à la constitution du présent dossier.

L'étude de bilan et le rapport de synthèse ont été exécutés par
le bureau d'études GRAHAL,
assisté, pour le reportage photographique *in situ*,
de Monsieur Gilles Vilquin qui a également conçu la mise en page et la
maquette du document en fonction des normes définies par l'UNESCO.



Signé (au nom de l'Etat partie) 	
Nom, Prénom Michel RICARD	
Titre 	
Date 28 juin 2000	
Cachet Pour la Ministre et par délégation Le Directeur de l'Architecture et du Patrimoine empêché, Le Chef de Service des Enseignements, des Ressources, des Publics et des Réseaux <table border="1" data-bbox="457 1532 1055 1648"><tr><td>Michel Ricard Chef de service des enseignements, des ressources, des publics et des réseaux</td></tr></table>	Michel Ricard Chef de service des enseignements, des ressources, des publics et des réseaux
Michel Ricard Chef de service des enseignements, des ressources, des publics et des réseaux	

Provins (France)

No 873

Identification

<i>Nomination</i>	Provins, town of medieval fairs
<i>Location</i>	Région Ile-de-France, Département de la Seine-et-Marne
<i>State Party</i>	France
<i>Date</i>	30 June 2000

Justification by State Party

The town of Provins was built on a site well suited for defence, selected by the Counts of Champagne for the establishment of a political and military stronghold soon to become a nerve centre of European trade. An important financial, industrial, and intellectual centre, Provins contributed to the development of culture and trade over two centuries; today it is an exceptionally well preserved example of a west European trading town. Its medieval atmosphere is due not only to an exceptional concentration of ancient buildings but also to many details, such as the paving, old wells, and even the rose, the symbol of Provins. In the Lower Town, the mills, the wash basins, and the tanneries document some of the principal activities. There are gardens scattered throughout the town and five farms are still in use today.

Provins has preserved a considerable number of civic and religious buildings and it retains most of its medieval town plan. The original ramparts extend over 1.5km and the walls of the Upper Town are intact. The fortifications of the Lower Town are clearly traceable, though replaced by boulevards starting in the 18th century. The principal axes of communication, along the trade routes of Champagne, are still in place. Some of the gardens between the Bourg and the ramparts have been divided into plots over the past century, but many still exist.

Because of economic stagnation from the 14th to the 19th centuries, the town underwent no major development. However, instead of becoming a museum town, it was adapted to modern life and has integrated new residences remarkably well without modifying the urban layout. At the same time, Provins continues to live and function within its medieval perimeter, relating to a period when it was the third largest city in France, after Paris and Rouen.

Although sited curiously outside the earlier major Gallo-Roman routes, the objective was to derive every benefit from its location in the new communication artery through central France. The bipolar settlements of the Châtel (Upper Town)

and the valley (Lower Town) were soon joined, forming an ensemble with a remarkable canal system that has merited the appellation of “Little Venice” by romantics. There is no doubt that it is the most beautiful example of a trade town in the western Europe, which still presents the original locations of its functions. The position of the town favoured the development of a stopover along the commercial routes running from south-west to north-east. In 1137 and 1164 Count Henry the Liberal of Champagne conferred the privilege of holding fairs to Provins. Safe conducts granted by the Counts made it possible for trade connections to develop between Europe and the Orient.

Today, Provins is a veritable conservatory of medieval military, religious, and civic architecture. Its fortifications are a dictionary of military architecture with a diversity of creative solutions. The town has a number of characteristic constructions, such as the cellars of the Upper Town and the vaulted ground floors of the Lower Town, used as storage for the fairs. The churches that were saved from the ravages of the Revolution offer interesting records of the history of architecture. A cultural centre with considerable economic and commercial weight, Provins was at the root of banking development and monetary policies, a clearing house for world economy at the time. A city of fairs, its cloth trade was well known. The theologian Abélard (1079–1142) taught there and Count Thibault IV (1222–53) was one of the greatest troubadours of his time. Provins is also associated with the name of a rose, brought from Jericho during the Crusades, which had an enormous success due to its medical virtues.

The site of Provins, a town of medieval fairs within the early 13th century enclosure, is proposed for inscription on the World Heritage List on the basis of **criteria ii, iii, and iv**:

ii The site bears witness to a considerable exchange of economic, commercial, and cultural influences during the period from the 11th to 13th centuries, and to the planning of the town in this period, involving drainage of marshland, creation of a system of water management, and building of the fortified enclosure.

iii The site is exceptional and even unique testimony to medieval civilization, rediscovering almost intact the locations of the most significant fairs in Europe. It is directly associated with the economic development of Christianity in the Middle Ages, which has been of outstanding universal significance for the progress of exchange and of civilization.

iv The site is a well known example of a type of construction, especially noteworthy for its cellars and vaulted ground floors, which exemplifies a significant period in human history, the beginning of economic trade in Europe.

As a historic town, and located in an exceptional natural setting, the site has well preserved the stratigraphy of its evolution, demonstrating the spatial organizations and the characteristic structural systems of the succeeding phases of its history.

Category of property

In terms of the categories of cultural property set out in Article 1 of the 1972 World Heritage Convention, this is a *group of buildings*.

History and Description

History

In the Gallo-Roman period, the site of present-day Provins was related to two important regional axes: the route from Soissons to Troyes towards the north and the route to Sens to the south-west. These two routes, together with the valley of the Seine, form an important communication artery enclosing the rocky spur of the early settlement. The origin of the name Provins is uncertain but could be an abbreviation of *Probus Vinum*. The earliest document related to Provins is an ordinance by Charlemagne of 802 which indicates that the site was already an established fort. In 983 the site became part of the lands of the powerful Counts of Champagne, one of the great feudal domains in France, and a favoured place of residence of the Counts.

Because of its political and commercial importance, the castle (*Châtel*) on the high ground was fortified in the 11th and 12th centuries. The original enclosure (*castrum*) was small, including, in addition to the castle, the Collegiate Church of Saint-Quiriace and the Palace of the Counts. However, the settlement grew up rapidly outside the fortifications and this, too, was encircled by a defensive wooden wall in the late 12th century. A third set of fortifications, this time in stone, was added in the first half of the 13th century, to protect the houses and stalls erected for the great fairs in the town outside the earlier walls, down in the river valley.

Provins is thus one of the four towns (together with Troyes, Lagny, and Bar-sur-Aube) where medieval fairs were held in the reign of the Counts of Champagne, developing here from the 11th to the 14th century. Of the four towns, Provins is the only one to retain its original medieval fabric; the others have been substantially altered. The importance of the fairs in Champagne is at the beginning of the process. Their location in central France was along the favoured route to the north. Their political and economic ambitions decided the development by the Counts of Champagne of a system of fairs that were regularly programmed over a yearly cycle, avoiding overlaps and competition. The fairs led to merchants converging here from all over Europe and from the Orient. They became important centres of banking; the Provins *denier* was one of the few currencies accepted widely throughout the continent of Europe. The towns also became centres of intellectual and artistic life, and Abélard and Chrétien de Troyes are known to have spent time in Provins. The fairs continued from 1120 until 1320, when the economic and political situation changed, and commercial contacts developed elsewhere, particularly with the Hanseatic League, Flanders, and Italy. The function of Provins was thus reduced to a local context.

Provins is fortunate in having preserved good documentation dating from the 12th century onwards, which has helped to throw light on the entire process of development and its consequences.

It is important to distinguish between a market and a fair. A market could be a yearly event, or even a continuous activity, where the purpose was to sell goods directly to consumers. A fair, on the other hand, indicated an activity that was aimed at merchants and dealers, with an international character. It was generally composed of three parts: first the presentation and study of merchandise by potential customers, then negotiation and acquisition, and finally legal verification of the sales that had taken place. The fair required long-distance transport systems and special conditions to guarantee safety and security. Fairs were also accompanied by the development of a multitude of other activities, which together gave the incentive and motivation for the development of a particular type of urban fabric. The historic town of Provins, therefore, can be seen as a materialization of a built framework for the fairs.

The Counts of Champagne starting losing interest in the region on assuming the crown of Navarre in 1234. In 1284, with the marriage of Philip the Fair (Philippe IV le Bel) to Jeanne of Navarre, Champagne (and with it Provins) became part of the royal domain. The town was in English hands during the 15th century but was finally to become French at the end of the Hundred Years' War. Provins was not to be affected to any marked extent by the Industrial Revolution. It has survived to the present day as a small market town, and so has escaped the demolitions and reconstructions that other towns have undergone, allowing it to conserve its medieval form.

Description

The town developed to the south of the Brie chalk plateau, in a gently hilly region at the confluence of the valleys of the Voulzie and the Durteint. It consists of the Upper Town (*Ville Haute*, known as the *Châtel* until the Revolution), which grew up on a spur of the Brie plateau, and the Lower Town (*Ville Basse*, pre-Revolutionary *Val*), lying further to the east at the confluence of two rivers. These two parts together form the present nomination. The area totals 1472ha and its population is now c 12,000, having been estimated c 10,000 (or even more) in the Middle Ages.

The Upper Town is characterized by the small houses built in stone and timber-framed construction and by green areas and gardens. There are two large buildings, the so-called *Tour de César* (Caesar's Tower) and the Romanesque-Gothic church of *Saint-Quiriace*. Caesar's Tower, or the Big Tower, is a stone structure, dating initially from the 12th century, which consists of three large spaces one above the other, covered with a conical roof from the 17th century. The name of Caesar refers to a romantic association with ancient Rome. Construction of the church of Saint-Quiriace began with a choir of impressive size in the 12th century and went on until the decline of Provins in 1320 up to the crossing of the nave and two bays beyond. The vaults above the crossing were damaged in a fire in the 17th century and were replaced with a dome.

The centre of the town was the old market square, surrounded by houses that developed in relation to the fairs, each with large vaulted underground storage spaces. The 12th century ramparts still surrounding the Upper Town on three sides have been relatively well preserved, while the enclosure of the Lower Town was dismantled in the 19th century. The existing walls include two gates (Porte Saint-Jean and Porte de Jouy), twenty bastions whose ground-

plans are variously circular, square, and polygonal, and other features.

In the area of the Lower Town there were at first religious ensembles, including the churches of *Saint-Ayoul* (started in the 11th century) and *Sainte-Croix* (started in the 12th century). About 60% of the land was the property of the religious orders. When the town was extended into the valley, the orders created lots, building and selling houses, following a typology that corresponded to the needs of the fairs. Since the land did not allow underground spaces, the storage areas were built above ground, using a similar vaulted construction to that in the Upper Town. The occupation and building activities also necessitated the canalization and drainage of the land, and this developed into a sophisticated water management system.

The private buildings may be divided into two groups: those with multiple functions and those with solely commercial functions.

The multiple-function buildings are for the most part the private residences of merchants, the lower floors of which served as shops and stores. All date to the 12th and 13th centuries; some are built entirely in stone and other have timber-framed structures above lower stone courses. They are located either around the perimeter of the town, inside the defences, or around the *Place du Châtel*. This was the commercial heart of the town in which the fairs were held twice a year, in May and at Martinmas (11 November); another fair was held in the Lower Town in September. The latter was later transformed into a yearly market, in order to avoid overlap with other fairs in the region.

Commercial buildings such as the Tithe Barn (*Grange aux Dîmes*) are more monumental structures, with stores and counting-houses on several floors. A characteristic of all the ancient buildings in Provins, whether for mixed or for commercial use, is their system of vaulted cellars, dating from the 12th to the 14th centuries. These are either entirely underground (Upper Town) or partly built up above ground (Lower Town), and all open out to the street by means of a large door to which access is gained by a wide stone staircase. In cases where the surface area is large there are internal lines of pillars dividing the spaces into two or three bays.

The oldest building in the town is probably the 12th century *Maison Romane* (now the Museum), constructed in coursed dressed stone. Its location in the former Jewish quarter suggests that it may originally have been a rabbinical school or even a synagogue. Its large cellars, separated by semi-circular arches, were probably originally vaulted.

With the development of the fairs, there also grew various types of activities related to the crafts and elaboration of the merchandise, particularly woollen drapery, tanning, dyeing, and weaving. There was need for extended outdoor spaces to be able to stretch out the fabric for drying (*tiroirs*), and there were water mills on the canals required for the production of flour. The Lower Town of Provins is in particular testimony to the development of various handicrafts into an industrial process; the locations of this development still exist. Some of the canals have been covered, but most still remain as in the Middle Ages. There are three areas in the slopes of the plateau where clay was extracted for the process of removing grease from wool (fulling). These intricate underground galleries were

quarried at several levels and were later also used for storage of wine, etc. The entire town developed in relation to the fairs, either directly serving the fair functions or being indirectly related as an outcome.

Management and Protection

Legal status

Fifty-four historic buildings in the nominated area of Provins (plus a zone of 500m around each) are protected under the provisions of the French antiquities legislation (1913 Law on the protection of buildings, movable objects and archaeological remains; 1930 Protection of natural monuments and sites). Twelve of these are identified as *Monuments classés* and 41 are included on the list of *Monuments inscrits*. Ministerial authorization is required for any form of intervention, and the works are supervised by the Architecte-en-chef or the Architecte des Bâtiments de France.

The protection of individual properties is reinforced by the 1983 Law on Protection Zones for the Protection of the Architectural and Urban Heritage (ZPPAUP) and the 1962 Law on Protected Sectors (*Secteurs sauvegardés*). Relevant areas of the town of Provins are covered by these two statutes; the Lower Town was identified as a ZPPAUP in February 2001. The municipality has applied to be accepted in the programme of *Villes et Pays d'Art et d'Histoire*, which gives benefits particularly related to the presentation of the site. The intention is also to propose the historic area as a *Secteur sauvegardé*, which would provide instruments for more detailed conservation management, as well as facilitating resources for conservation work.

Management

Ownership of the properties included within the nominated area is shared among regional and communal authorities and private individuals and institutions. Responsibility for ensuring the proper implementation of the different forms of statutory protection is vested in the Ministry of Culture. The direct functions are exercised by the Regional Director for Cultural Affairs (DRAC) for the Île-de-France, through the Regional Conservator for Historic Monuments. Individual proprietors are responsible for the maintenance of protected properties, all work being supervised by an Architecte des Bâtiments de France.

The nominated areas of the Upper and Lower Towns and their immediate surroundings are part of an extensive ZPPAUP (designated in 1990 and 2001 respectively), within which there is strict control over development.

Provins had had a series of plans since the 1960s, designed to protect and enhance its medieval centre. The 1984 *Plan d'occupation des sols* was revised in 1990 and again in 1996. There is also a series of programmes directed to individual monuments or for special aspects of protection, such as cultural tourism, control of advertisements, and pedestrianization.

Conservation and Authenticity

Conservation history

Restoration projects began in Provins in the mid 19th century at the Collegiate Church and the Tour César, and the ramparts were listed in 1865. It is noted that the historical value of Provins had already been recognized in the previous centuries, resulting in its retaining its historical integrity fairly well intact. The town suffered somewhat during the Hundred Years War in the 14th and 15th centuries, when the farms in the surrounding countryside were destroyed, as well as during the French Revolution, when the town lost several of its religious ensembles (including nine churches). There was no major restoration in the 19th century, unlike many other major sites in France. However, the fortifications of the Lower Town were replaced with boulevards, and some green areas and gardens were built over. Since the 1950s there has been work on different components of the town's medieval heritage, including recent consolidation and reinforcement of the ramparts of the Upper Town.

Authenticity and integrity

Because of the decline in its economy, but also owing to the continuity of its functions, Provins has survived fairly well intact. Some destruction took place during the Hundred Years' War in the 14th and 15th centuries, as well as during the French Revolution, but this was fortunately relatively limited. At the present, Provins is a normal country town with an active population, associated with agriculture and related activities. The medieval town plan has been well preserved, as well as a large part of the historic buildings, the canals, and the water management system. About 150 historic houses have retained their medieval vaulted storage spaces. Though there have been minor changes since the 17th century, the town has preserved its historic integrity and the authenticity of the places related to the different functions of the fairs. The relationship of the Upper Town with the plains of the high plateau have also been preserved intact. Some new buildings in the Lower Town are unpretentious in respecting the overall patterns and volumes; they integrate well with the historic building stock.

Evaluation

Action by ICOMOS

Provins was first proposed to the World Heritage List as "The medieval town of Provins" in 1997. Following the ICOMOS evaluation, the State Party withdrew the nomination. In the present proposal, the nomination has been revised completely. An ICOMOS expert mission visited the site in March 2001.

Qualities

Provins provides authentic testimony of an important and early economic development in central Europe related to fairs. Differing from markets, medieval fairs became an international institution, generating communication and contacts with distant countries, the Mediterranean, the Orient, and northern Europe. In this process, the Counts of Champagne, because of their political and economic ambitions, were in a key position; they initiated the institution of fairs in Champagne, which were later continued and imitated elsewhere. Many fundamental

elements of the fairs were first developed in Champagne, the initiator of the process. Provins is the best preserved example in Champagne, and it was built as a function of the fairs. The typology of the houses, the fortifications, the waterways, and other features all reflect the processes related to or generated by the fairs.

Comparative analysis

The Champagne fairs started developing in four cities (Provins, Troyes, Lagny, Bar-sur-Aube) from the 11th and early 12th century. Of these four cities, Provins is the only one to have preserved its medieval fabric intact. It had fairs from at least as early as 1120, as confirmed by original charters dating 1137 and 1164.

The Hanseatic League developed from the early 13th century, starting with German merchants who had settled in Gotland (at Visby, inscribed on the World Heritage List in 1995: criteria iv, v). From 1241 the leadership was passed to Lübeck (1987: iv), and the League gradually developed into a major association of "free cities" situated in present-day Germany, the Baltic States, England, Poland, and Russia. Fairs were established in Bruges (2000: ii, iv, vi) in 1200, and its golden era extended from the 14th to 15th centuries. Another fair, based on the Champagne model, developed outside the Hansa in Frankfurt-am-Main in 1240. There were contacts between the cities of the Hansa and those of Champagne. Fairs also developed in Northern Italy (Genoa, Siena), the first being held in 1179.

In this context, the fairs of Champagne anticipated the other developments, often providing a model and reference, and Provins represents the only remaining testimony of this early development.

ICOMOS recommendations for future action

ICOMOS recognizes the degree of protection implemented so far in the historic town of Provins and its surroundings. Nevertheless, and in accordance with the intention of the authorities, ICOMOS recommends that the nominated core area should be designated as a *Secteur sauvegardé*, in order to guarantee control of the urban fabric as a whole, particularly considering the vulnerability of this type of heritage in view of any major development and consequent transformation in the future.

Brief description

The fortified medieval town of Provins is situated in the former territory of the powerful Counts of Champagne. It bears witness to early developments in the organization of international trading fairs and the wool industry. Provins has well preserved its urban structure, which was built specifically as a function of the fairs and related activities.

Statement of Significance

The historic fortified town of Provins is an outstanding and authentic example of a medieval fair town in the territories of the Counts of Champagne. It represents an important interchange of human values which led to the early developments of international fairs in central Europe. The institution of fairs guaranteed the protection of long-distance transport of merchandise between Europe and the Orient,

and led to the development of activities such as banking and exchange, tanning, dyeing and weaving of textiles, etc, through which handicrafts evolved into an industrial process. The existing medieval urban layout and houses of Provins represent an outstanding example of an architectural ensemble specifically built to fulfil such functions, including merchants' houses, storage spaces, mills, water management systems, open spaces for treatment of textiles, farmhouses, and religious ensembles. Recognition has also been given to the town for its well preserved defence systems, built for the protection of the fairs.

ICOMOS Recommendation

That this property be inscribed on the World Heritage List on the basis of *criteria ii and iv*:

Criterion ii At the beginning of the 2nd millennium Provins was one of several towns in the territory of the Counts of Champagne that became the venues for great annual trading fairs linking northern Europe with the Mediterranean world.

Criterion iv Provins preserves to a high degree the architecture and urban layout that characterize these great medieval fair towns.

Bureau Recommendation

That this property be inscribed on the World Heritage List on the basis of *criteria ii and iv*.

ICOMOS, September 2001

Provins (France)

No 873

Identification

<i>Bien proposé</i>	Provins, une ville de foire médiévale
<i>Lieu</i>	Région Île-de-France, Département de la Seine-et-Marne
<i>État partie</i>	France
<i>Date</i>	30 juin 2000

Justification émanant de l'État partie

La ville de Provins a été bâtie sur un site extrêmement propice à la défense, élu par les comtes de Champagne pour la création d'une capitale politique et militaire qui devait rapidement devenir la plaque tournante du commerce européen. Place financière de première importance mais aussi ville industrielle, centre intellectuel, Provins est un foyer de civilisation et d'échange durant plus de deux siècles ; de nos jours, Provins est un exemple exceptionnellement bien préservé d'une cité commerciale d'Europe occidentale. Son atmosphère médiévale n'est pas seulement due à l'exceptionnelle concentration de maisons anciennes, mais aussi à une kyrielle de détails, comme les pavés, les vieux puits et même la rose qui est le symbole de Provins. En Ville Basse, les moulins, les lavoirs et les tanneries évoquent les anciennes activités principales. La ville est parsemée de jardins et cinq fermes sont toujours en pleine activité.

Provins a su conserver un nombre considérable de bâtiments anciens, tant civils que religieux mais aussi la majeure partie de son urbanisme médiéval. Les remparts d'origine longs de près d'un kilomètre et demi et les fortifications de la Ville Haute sont intacts. Le mur d'enceinte de la Ville Basse reste apparent le long des boulevards qui, à partir du XIII^e siècle, les ont remplacés. Les principaux axes de circulation, liés aux routes de Champagne, sont toujours en place. Les jardins qui s'étendaient entre le bourg et les remparts ont été en partie lotis au siècle dernier mais il en subsiste encore beaucoup.

En raison de la stagnation économique qu'elle a connue au milieu du XIV^e à la fin du XIX^e siècle, la ville n'a en effet subi pendant cette longue période aucune transformation majeure. Mais, loin d'être une ville-musée, elle a su s'adapter aux temps modernes et construire de nouvelles habitations qui s'intègrent remarquablement parmi celles du Moyen Âge, sans modifier le plan urbain. Parallèlement, Provins vit et fonctionne toujours au sein de son périmètre médiéval, témoin d'une époque où elle était la troisième ville de France, derrière Paris et Rouen.

Curieusement placé en dehors des grandes routes gallo-romaines antérieures, elle cherchait cependant à tirer le meilleur parti de sa situation, sur le nouvel axe de communication traversant le centre de la France. Les peuplements bipolaires du Châtel (la Ville Haute) et du Val (la Ville Basse) ont rapidement fusionné, formant un ensemble doté d'un remarquable système de canaux qui lui a valu le surnom de « Petite Venise », donné par les Romantiques. Il s'agit indubitablement là du plus bel exemple de ville marchande en Europe occidentale, présentant toujours ses diverses fonctions à leur emplacement d'origine. La situation de la ville a favorisé l'apparition d'une étape le long des routes commerciales reliant le sud-ouest au nord-est. De 1137 à 1164, le comte de Champagne Henri le Libéral confirma le privilège des foires à Provins ; grâce à des sauf-conduits accordés par les comtes, des liaisons commerciales se développèrent entre l'Europe et l'Orient.

De nos jours, Provins est un véritable conservatoire de l'architecture militaire, religieuse et civile du Moyen Âge. Ses fortifications constituent en effet un véritable dictionnaire d'architecture militaire et ont apporté de nombreuses innovations créatives à cet art. La ville recèle des constructions caractéristiques, comme les caves voûtées de la Ville Haute et les rez-de-chaussée voûtés de la Ville Basse qui servaient de lieu de stockage pour les foires. Les églises que la Révolution a épargnées sont de très intéressants témoignages architecturaux. L'importance économique et commerciale de Provins fut considérable. Elle fut à l'origine du système bancaire et le principal lieu des opérations financières, sorte de « clearing house » de l'économie mondiale. Ville de foire, elle fut aussi une ville drapière renommée. Le théologien Abélard (1079-1142) y enseigna et le comte Thibault IV (1222-1253) fut l'un des plus grands trouvères de son temps. À Provins reste attaché le nom d'une rose rapportée de Jéricho au temps des Croisades et qui connut un énorme succès en raison de ses vertus médicinales.

Le site de la ville de foire médiévale de Provins, circonscrit par le tracé de l'enceinte de la première moitié du XIII^e siècle est proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères ii, iii et iv** :

ii Le site témoigne d'un échange d'influences considérable du XI^e au XIII^e siècles, tant économiques que commerciales et culturelles, et de la planification d'une ville à cette époque (assèchement des marais, création d'un réseau hydraulique, lotissements, enceinte et fortifications).

iii Le site apporte un témoignage exceptionnel, voire unique, sur la civilisation au Moyen Âge en permettant de retrouver quasiment intacts les lieux où se déroulaient les plus importantes foires d'Europe. Il est directement associé au développement qui a eu une signification universelle exceptionnelle dans les progrès des échanges et de la civilisation.

iv Le site offre un exemple éminent d'un type de construction – les caves et les rez-de-chaussée voûtés notamment – illustrant une période significative de l'histoire humaine : le début des échanges économiques en Europe.

Ville historique située dans le cadre d'un site naturel exceptionnel, Provins a bien préservé la stratigraphie de son évolution démontrant une organisation de l'espace et des structures caractéristiques des phases successives de son histoire.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble*.

Histoire et description

Histoire

À l'époque gallo-romaine, le site de la ville de Provins, telle qu'elle existe aujourd'hui, est associé à deux importants axes régionaux : la route de Soissons à Troyes vers le nord, et la route vers Sens en direction du sud-ouest ; ensemble, ces deux routes forment, avec la vallée de la Seine, une artère majeure enfermant l'éperon rocheux du peuplement originel. L'étymologie du nom de Provins est incertaine, mais il pourrait s'agir d'une abréviation de *Probus Vinum*. Le plus ancien document relatif à Provins est une ordonnance de Charlemagne daté de 802, qui indique que le site était déjà une forteresse établie. À partir de 983, le site devient partie prenante des terres des puissants comtes de Champagne, l'un des plus grands domaines féodaux de France, et lieu de résidence privilégié des comtes.

L'importance politique et commerciale du *Châtel*, dans la Ville Haute, entraîne sa fortification aux XIe et XIIe siècles. L'enceinte originelle (*castrum*) était de taille réduite, incluant, outre le Châtel, la collégiale Saint-Quiriace et le palais des comtes. Cependant, le peuplement s'étend rapidement au-delà des fortifications ; un mur défensif en bois est donc ajouté pour le protéger, à la fin du XIIe siècle. Un troisième ensemble de remparts, cette fois en pierre, est érigé pendant la première moitié du XIIIe siècle, pour protéger les maisons et les étals érigés pour les grandes foires de la ville en dehors des premiers remparts, plus bas dans la vallée.

Provins est ainsi l'une des quatre villes (avec Troyes, Lagny et Bar-sur-Aube) à accueillir des foires médiévales sous le règne des comtes de Champagne, qui se développent ici du XIe au XIVe siècle. Des quatre villes, Provins est la seule à avoir conservé son tissu médiéval d'origine, les autres ayant en effet été considérablement altérées. L'importance des foires en Champagne est à la source de ce processus. Dans le centre de la France, elles jalonnent la voie de communication privilégiée vers le nord. Les comtes de Champagne, aux grandes ambitions politiques et économiques, décident d'instituer un système de foires régulières, programmées sur un cycle d'une année, afin d'éviter les chevauchements et la concurrence. Ces foires attirent des marchands venus des quatre coins de l'Europe et de l'Orient. Elles deviennent d'importants pôles bancaires ; le denier de Provins est l'une des rares devises largement acceptées sur tout le continent européen. La ville devient également un pôle intellectuel et artistique ; Abélard et Chrétien de Troyes, par exemple, ont séjourné à Provins. Les foires se poursuivent de 1120 à 1320, année qui

marque un changement de la situation économique et politique et le développement de contacts commerciaux ailleurs, notamment avec la Ligue hanséatique, la Flandre et l'Italie. Provins se voit donc réduite à des fonctions locales.

Provins a eu la chance de pouvoir préserver une bonne documentation, remontant au XIIe siècle, qui aide à clarifier le processus de développement et ses conséquences.

Il est important d'établir une distinction entre marché et foire. Un marché pouvait être un événement annuel, ou même une activité continue, dont le but était la vente directe de produits aux consommateurs. À l'inverse, une foire dénotait une activité ciblée sur les marchands et les négociants, et un caractère international. Elle s'articulait généralement en trois parties : tout d'abord la présentation et l'étude des marchandises par les clients potentiels, puis la négociation et l'acquisition, et enfin la vérification légale des ventes réalisées. Les foires exigeaient des systèmes de transport longue distance et des conditions spéciales pour garantir la sûreté et la sécurité. Elles s'accompagnaient également du développement d'une multitude d'activités qui, ensemble, motivèrent et encouragèrent un type particulier de tissu urbain. À ce titre, on peut considérer la ville historique de Provins comme la matérialisation d'une structure bâtie pour les foires.

En 1234, les comtes de Champagne ceignent la couronne de Navarre, et leur intérêt pour la région s'évanouit peu à peu. En 1284, avec le mariage de Philippe IV le Bel à Jeanne de Navarre, la Champagne, et avec elle Provins, intègre le domaine royal. La ville est aux mains des Anglais au XVe siècle, mais devient française à la fin de la guerre de Cent Ans. Provins ne sera pas notablement affectée par la Révolution Industrielle. Elle a survécu jusqu'à aujourd'hui comme une petite ville marchande, et a ainsi échappé aux démolitions et aux reconstructions que d'autres ont connues, ce qui lui a permis de conserver sa forme médiévale.

Description

La ville s'est développée au sud du plateau crayeux de la Brie, dans une région légèrement vallonnée, aux confluent des vallées de la Voulzie et du Durteint. Elle se compose de la Ville Haute, connue sous le nom du Châtel jusqu'à la Révolution, qui s'élève sur un éperon du plateau briard, et de la Ville Basse, le Val pré-révolutionnaire, plus à l'est, au confluent de deux rivières. Ces deux parties, ensemble, forment le site proposé pour inscription. La zone totalise 1472 hectares, pour une population actuelle d'environ 12 000 habitants, estimée à environ 10 000 (voire plus) au Moyen Âge.

La Ville Haute est caractérisée par les petites maisons de pierre et à pan de bois, et par des espaces verts et des jardins. Elle abrite deux grands bâtiments, la Tour de César et l'église romano-gothique Saint-Quiriace. La Tour de César, ou Grosse Tour, est une structure de pierre remontant initialement au XIIe siècle, et consistant en trois grands espaces les uns au-dessus des autres, surmontés d'un toit conique du XVIIe siècle. Le nom de César fait référence à une association romantique avec la Rome antique. La construction de la collégiale Saint-Quiriace commença par

un chœur d'une taille impressionnante, au XIIe siècle, et se poursuivit jusqu'au déclin de Provins, en 1320, par le transept de la nef et deux travées. Les voûtes surplombant le transept furent endommagées dans un incendie au XVIIe siècle, et remplacées par un dôme.

Le centre de la ville est marqué par l'ancienne place du marché, entourée de logements qui se sont développés au gré des foires, tous dotés de grands espaces de stockage souterrains et voûtés. Les remparts du XIIe siècle qui encerclent toujours la ville haute sur trois côtés sont relativement bien préservés, tandis que l'enceinte de la ville basse a été démantelée au XIXe siècle. Les murs existants comprennent deux portes, la Porte Saint-Jean et la Porte de Jouy, vingt bastions, dont les plans au sol sont circulaires, carrés et polygonaux, et bien d'autres caractéristiques encore.

C'est dans la Ville Basse que se trouvent les premiers ensembles religieux, notamment les églises Saint-Ayoul (commencée au XIe siècle) et Sainte-Croix (commencée au XIIe siècle). Environ 60 % de la terre appartenait aux ordres religieux. Lorsque la ville s'étendit vers la vallée, les ordres formèrent des parcelles, construisant et vendant des maisons, selon une typologie axée sur les besoins des foires. On considérait que la terre ne permettait pas d'espaces souterrains, et les aires de stockage furent donc construites au-dessus du sol, avec une structure voûtée similaire à celles que l'on trouvait dans la Ville Haute. Les activités d'occupation et de construction nécessitèrent également la construction de canaux et l'assèchement des terres, donnant naissance à un système élaboré de gestion de l'eau.

Les bâtiments privés peuvent se diviser en deux catégories : ceux aux fonctions multiples et ceux aux fonctions exclusivement commerciales.

Les bâtiments mixtes sont pour la plupart des résidences privées de marchands, dont le rez-de-chaussée servait d'échoppe et de magasin. Tous datent des XIIe et XIIIe siècles ; certains sont faits entièrement de pierre, d'autres présentent des murs à pan de bois sur des assises de pierre. Ils sont situés autour du périmètre de la ville, à l'intérieur des remparts, ou autour de la place du Châtel, le cœur commercial de la ville où se tenaient les foires deux fois par an, en mai et à Martinmas (le 11 novembre) ; une autre foire avait lieu dans la ville basse en septembre. Celle-ci fut plus tard transformée en marché annuel, afin d'éviter la redondance par rapport aux autres foires de la région.

Les bâtiments commerciaux tels que la grange-aux-dîmes sont des structures plus monumentales, avec des magasins et des salles d'inventaire sur plusieurs étages. Caractéristique des anciens édifices de Provins, qu'ils soient d'usage mixte ou commercial : leur système de caveaux voûtés, datant du XIIe au XIVe siècle. Ceux-ci sont entièrement souterrains (dans la Ville Haute) ou partiellement construits en surface (dans la Ville Basse), et tous s'ouvrent sur la rue par une grande porte à laquelle on accède via un large escalier de pierre. Dans les cas où la superficie en surface est importante, des rangées intérieures de colonnes divisent les espaces en deux ou trois travées.

Le plus ancien bâtiment de la ville est probablement la maison romane (aujourd'hui le Musée), du XIIe siècle, en pierre taillée. Son emplacement, dans l'ancien quartier juif,

suggère qu'elle pourrait avoir été à l'origine une école rabbinique, voire même une synagogue. Ses grands caveaux, séparés par des arcs en plein cintre, étaient probablement voûtés à l'origine.

Avec le développement des foires, divers types d'activité liés à l'artisanat et à la production virent aussi le jour, notamment la draperie de laine, le tannage, la teinture et le tissage. De grands espaces extérieurs étaient nécessaires pour pouvoir tirer et faire sécher le tissu (des « tiroirs ») et sur les canaux se trouvaient les moulins à eau nécessaires à la production de la farine. La Ville Basse de Provins atteste tout particulièrement du développement de divers artisans en un processus industriel ; les lieux qui furent le théâtre de ces développements existent toujours. Certains des canaux ont été comblés, mais la plupart demeurent tels qu'ils étaient au Moyen Âge. Sur les versants du plateau, trois secteurs abritaient des carrières d'argile, l'argile qui allait servir à éliminer la graisse de la laine. Cet enchevêtrement de galeries souterraines était creusé sur plusieurs niveaux ; elles servirent également, plus tard, à conserver du vin, etc. La ville tout entière se développa par rapport aux foires, soit pour en servir directement les fonctions, soit en résultat indirect de celles-ci.

Gestion et protection

Statut juridique

Cinquante-quatre bâtiments historiques dans la zone de Provins proposée pour inscription (plus une zone de 500 m autour de chacun d'eux) sont protégés aux termes des dispositions de la législation française sur les Monuments historiques (loi de 1913 sur la protection des bâtiments, des objets mobiliers et des vestiges archéologiques, loi de 1930 sur la protection des monuments et sites naturels). Douze d'entre eux sont identifiés comme des *monuments classés*, quarante et un figurent sur la liste *des monuments inscrits*. Une autorisation ministérielle doit être obtenue avant toute forme d'intervention, et les travaux doivent être supervisés par l'architecte en chef des monuments historiques ou l'architecte des Bâtiments de France.

La protection des biens individuels est renforcée par la loi de 1983 sur les Zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) et la loi de 1962 sur les secteurs sauvegardés. Les zones concernées de la ville de Provins sont couvertes par ces deux textes législatifs, et la Ville Basse a été identifiée comme ZPPAUP en février 2001. La municipalité a posé sa candidature pour être acceptée dans le programme des *Villes et Pays d'Art et d'Histoire*, ce qui confère certains avantages, particulièrement en termes de présentation du site. L'intention est également de proposer le quartier historique comme un secteur sauvegardé, ce qui fournirait des instruments permettant une gestion plus détaillée de la conservation, ainsi que des ressources pour les travaux de conservation.

Gestion

Les biens inclus dans le site proposé pour inscription appartiennent à des autorités régionales et communales, à des particuliers et à des institutions. Le ministère de la Culture est responsable de veiller à la bonne mise en œuvre des différentes formes de protection légale. Les fonctions

directes sont exercées par le directeur régional des Affaires culturelles (DRAC) pour l'Île de France, par le biais du conservateur régional des Monuments historiques. Les propriétaires particuliers sont responsables de veiller à la maintenance des biens protégés, tous les travaux étant placés sous la supervision d'un architecte des Bâtiments de France.

Le bien proposé pour inscription, la Ville Haute et la Ville Basse, ainsi que leur voisinage immédiat, font partie d'une importante ZPPAUP (classées en 1990 et en 2001, respectivement), au sein de laquelle le développement est strictement contrôlé.

Provins avait connu une série de plans depuis les années 1960, conçus pour protéger et mettre en valeur son centre médiéval. Le plan d'occupation des sols de 1984 a été révisé en 1990, puis à nouveau en 1996. On compte également une série de programmes axés sur les monuments individuels ou des aspects particuliers de la protection, tels que le tourisme culturel, le contrôle de l'affichage et la création de zones piétonnières.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

Les projets de restauration ont vu le jour à Provins au milieu du XIXe siècle, pour la collégiale et la Tour de César, et les remparts ont été classés en 1865. On note que la valeur historique de Provins avait déjà été reconnue dans les siècles précédents, ce qui lui a permis de conserver une intégrité historique relativement intacte. La ville a cependant quelque peu souffert pendant la guerre de Cent Ans, aux XIVe et XVe siècles, qui furent les témoins de la destruction des fermes avoisinantes, ainsi que sous la Révolution française, pendant laquelle la ville perdit plusieurs de ses ensembles religieux (dont 9 églises). Aucune restauration majeure, comme en subirent nombre d'autres sites importants en France, n'eut lieu au XIXe siècle. Toutefois, les fortifications de la Ville Basse ont été remplacées par des boulevards, et l'on a construit sur certains espaces verts et jardins. Depuis les années 1950, des travaux portent sur différents composants du patrimoine médiéval de la ville, notamment la récente consolidation et le renforcement des remparts de la ville haute.

Authenticité et intégrité

Du fait de son déclin économique, mais aussi de la persistance de ses fonctions, Provins demeure relativement intacte à ce jour. Si elle a subi certaines destructions pendant la guerre de Cent Ans aux XIVe et XVe siècles, ainsi que sous la Révolution française, celles-ci furent heureusement assez limitées. Aujourd'hui, Provins est une petite ville, avec une population active, vivant principalement de l'agriculture et d'autres activités connexes. Le plan urbain de la ville médiévale est assez bien préservé, ainsi qu'une grande partie des bâtiments historiques, des canaux et du système de gestion de l'eau. Quelques 150 maisons historiques ont conservé leurs caveaux voûtés médiévaux. Malgré les changements mineurs intervenus depuis le XVIIe siècle, la ville a préservé son intégrité historique et l'intégrité des lieux associés aux différentes fonctions des foires. La relation de la Ville Haute avec les plaines du haut plateau est elle

aussi intacte. Certains nouveaux édifices de la Ville Basse, sans prétention, respectent les schémas et les volumes de l'ensemble, et s'intègrent bien aux bâtiments historiques.

Évaluation

Action de l'ICOMOS

Provins a été proposée pour la première fois pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial en tant que « ville médiévale de Provins », en 1997. Suite à l'évaluation de l'ICOMOS, l'État partie a retiré la proposition d'inscription. La présente proposition d'inscription a été révisée de fond en comble. Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité le site en mars 2001.

Caractéristiques

Provins est un témoignage authentique d'un développement économique important et précoce en Europe centrale, développement lié aux foires. Les foires, à ne pas confondre avec des marchés, sont devenues une institution internationale génératrice de communication et de contacts avec des pays lointains, la méditerranée, l'Orient et l'Europe du nord. Dans ce processus, les comtes de Champagne jouèrent un rôle clé, motivés par leurs ambitions politiques et économiques ; ce sont eux qui lancèrent en Champagne cette institution, plus tard reprise et imitée partout ailleurs. Nombre des éléments fondamentaux des foires virent tout d'abord le jour en Champagne, berceau de ce processus. Provins en est l'exemple champenois le mieux préservé, et elle fut construite en fonction des foires. La typologie des maisons, les fortifications, les voies d'eau et autres caractéristiques, tout en elle reflète des fonctions associées aux foires ou créées par celles-ci.

Analyse comparative

Les foires de Champagne commencèrent à se développer dans quatre villes (Provins, Troyes, Lagny, Bar-sur-Aube), à partir du XIe et du début du XIIe siècle. De ces quatre villes, Provins est la seule à avoir préservé son tissu médiéval intact. Des foires s'y tinrent au moins à partir de 1120, comme en attestent des chartes originales datées de 1137 et 1164.

La Ligue hanséatique se développa à partir du début du XIIIe siècle, en commençant par des marchands allemands installés en Gotland (Visby, inscrit sur la Liste en 1995 : critères iv, v). À partir de 1241, Lübeck prit le contrôle (1987 : iv) et la ligue devint progressivement une immense association de « villes libres », situées en Allemagne, dans les États baltiques, en Angleterre, en Pologne et en Russie, tels qu'ils existent aujourd'hui. En 1200, les foires s'établirent à Bruges (2000 : ii, iv, vi), dont l'âge d'or s'étendit du XIVe au XVe siècle. Une autre foire, basée sur le modèle champenois, se développa à Francfort, en dehors de la Hanse, à partir de 1240. Les villes de la Hanse et de la Champagne étaient en contact entre elles. Des foires firent également leur apparition en Italie du nord, par exemple à Gênes et à Sienne ; la première eut lieu en 1179.

Dans ce contexte, les foires de Champagne annoncèrent les autres développements, servant souvent de modèle et de référence, et Provins représente le seul témoignage subsistant de cette précocité.

Recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures

L'ICOMOS reconnaît le degré de protection mis en œuvre jusqu'à présent dans la ville historique de Provins et ses environs. Néanmoins, en accord avec l'intention des autorités, l'ICOMOS recommande que le cœur de la zone proposée pour inscription soit déclaré secteur sauvegardé, afin de garantir le contrôle du tissu urbain dans son ensemble, particulièrement au vu de la vulnérabilité de ce type de patrimoine par rapport à de grands développements et à des transformations s'ensuivant à l'avenir.

Breve description

La ville médiévale fortifiée de Provins se situe au cœur de l'ancienne région des puissants comtes de Champagne. Elle témoigne des premiers développements de l'organisation de foires commerciales internationales et de l'industrie de la laine. La ville de Provins a bien préservé sa structure urbaine, spécifiquement bâtie en fonction des foires et des activités connexes.

Déclaration de valeur

La ville historique fortifiée de Provins est un exemple exceptionnel et authentique de ville de foire médiévale dans la région des comtes de Champagne, important nœud d'échange de valeurs humaines et fer de lance des foires internationales en Europe centrale. L'institution des foires garantissait la protection des transports de marchandises longue distance entre l'Europe et l'Orient, et encouragea l'essor d'activités comme la banque et le change, le tannage, la teinture et le tissage de draperies, etc., par le biais desquels l'artisanat évolua vers des procédés industriels. Le schéma urbain et les demeures médiévales qui subsistent à Provins représentent un exemple exceptionnel d'ensemble architectural bâti spécialement pour remplir ces fonctions. Cet ensemble comprend des maisons de marchands, des entrepôts, des moulins, des systèmes hydrauliques, des espaces de plein air, des fermes mais aussi des ensembles religieux. La ville est également reconnue pour son système de défenses bien préservé qui a été construit pour assurer la protection des foires.

Recommandation de l'ICOMOS

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii et iv* :

Critère ii Au début du deuxième millénaire, Provins était l'une des villes du territoire des comtes de Champagne qui hébergèrent les grandes foires annuelles, reliant l'Europe du nord au monde méditerranéen.

Critère iv Provins préserve dans une très grande mesure l'architecture et le tracé urbain caractéristiques de ces grandes villes de foire médiévales.

Recommandation du Bureau

Que Provins, ville de foire médiévale, soit inscrite sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii et iv*.

ICOMOS, septembre 2001